

l'Europe
s'engage
à La Réunion



Union Européenne



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RAPPORT ANNUEL D'ÉXECUTION FEDER 2011

Programme Opérationnel FEDER CONVERGENCE 2007 – 2013

CCI 2007 FR 161 PO 044

État membre : France
Région : île de La Réunion
Objectif : Convergence



Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
1. IDENTIFICATION	5
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL	6
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis	6
2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel	6
2.1.2 Informations financières (données financières exprimées en milliers d'euros)	6
2.1.3 Participation allouée par groupes cibles	11
2.1.4 Participation remboursée ou réutilisée	11
2.1.5 Analyse qualitative du PO FEDER	12
2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire	13
2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence	13
2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics	17
2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement	17
2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination	18
2.2.4.1 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes	18
2.2.4.2 Promotion de la non discrimination	19
2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	20
2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)	22
2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer	22
2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »	23
2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer	28
2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer	31
2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion	33
2.4.7 Loi de modernisation de l'agriculture	35
2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)	36
2.6. Complémentarité avec d'autres instruments	36
2.7. Modalités de suivi	38
2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2011	38
2.7.2 Actions relatives au niveau national	42
2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales	43
➤ Les activités du Comité Régional d'Evaluation	49
➤ Tableau de bord des évaluations	51
2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)	52
2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)	53
3. MISE EN ŒUVRE PAR AXES PRIORITAIRES	54
3.1 - Axe prioritaire 1 : Amélioration de la compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain	55
3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif	59
3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	70
3.2 Axe prioritaire 2 : Amélioration de la compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international	71
3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis	75
3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face	89
3.3. Axe prioritaire 3 : Amélioration de la compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance	89
Globalement au niveau de l'axe, l'avancement de la programmation à mi parcours est satisfaisante avec des taux de programmation et de certification à hauteur de 61 %% et le taux de certification progresse corrélativement avec 38 %.	93



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

3.3.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	94
3.3.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y remédier	119
3.4 – Axe prioritaire 4 : Compensation des handicaps liés à l’ultrapériphérie	120
3.4.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis.....	124
3.4.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face.....	138
4. GRANDS PROJETS.....	139
5. ASSISTANCE TECHNIQUE	146
6 APPROCHE INTEGREE FEDER / FSE EN FAVEUR DES QUARTIERS URBAINS EN DIFFICULTE	147
6.1 PRESENTATION DU CONTEXTE	147
6.2 DONNEES CLES DE LA COMPLEMENTARITE DES MESURES FEDER / FSE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES A LA REUNION.	150
6.3. PREMIER ETAT DES LIEUX DES INTERVENTIONS SOUTENUES PAR LE FSE EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES, ET DES DONNEES DE SUIVI EXISTANTES.....	154
6.4. PRECONISATIONS DU CABINET D’ETUDES	159
7. INFORMATION ET PUBLICITE.....	161



Introduction

Approbation du Programme Opérationnel FEDER Convergence de l'île de la Réunion

A l'issue d'une longue année de négociation, le PO FEDER Convergence de l'île de La Réunion (CCI 2007FR161PO004) a été approuvé par la Commission Européenne le 20 Décembre 2007, date symbolique marquant l'anniversaire de l'abolition de l'esclavage sur l'île. Le PO révisé à l'issue de l'examen à mi-parcours a été approuvé par la Commission Européenne le 30 mars 2012.

Objectif du rapport annuel d'exécution

En application de l'article 67 du règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil du 11 juillet 2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n°1260/1999 « pour la première fois en 2008 et au plus tard le 30 juin de chaque année, l'autorité de gestion transmet à la Commission un rapport annuel et, au plus tard le 31 mars 2017, un rapport final d'exécution du programme opérationnel ».

Le rapport annuel d'exécution se rapporte à l'année civile de mise en œuvre du programme. Il a pour objectif de donner une vision globale des principaux événements ayant une incidence sur le programme ainsi que de son rythme et de son état d'avancement.

L'objectif est de pouvoir juxtaposer les rapports successifs, en évitant tout chevauchement des informations. C'est la raison pour laquelle, il est proposé dans le cadre de l'exercice réglementaire du rapport annuel d'exécution de s'en tenir prioritairement à la mise en œuvre des programmes à la date du 31/12/2011.

L'année 2011 constitue la quatrième année complète au cours de laquelle la programmation d'opérations au titre de l'objectif convergence est effective. Ainsi, le niveau de programmation est satisfaisant, tandis que les demandes de remboursement adressées à la Commission progressent en volume.

D'autres informations viendront compléter cet exercice, notamment dans le cadre des prochains comités de suivi.



1. Identification

PROGRAMME OPÉRATIONNEL

Convergence
Île de La Réunion
2007 – 2013

N° CCI 2007FR161PO004

P.O FEDER Convergence – Ile de La
Réunion

RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION

Année 2011

Procédure écrite de Juin 2012



2. Vue d'ensemble de la mise en œuvre du programme opérationnel

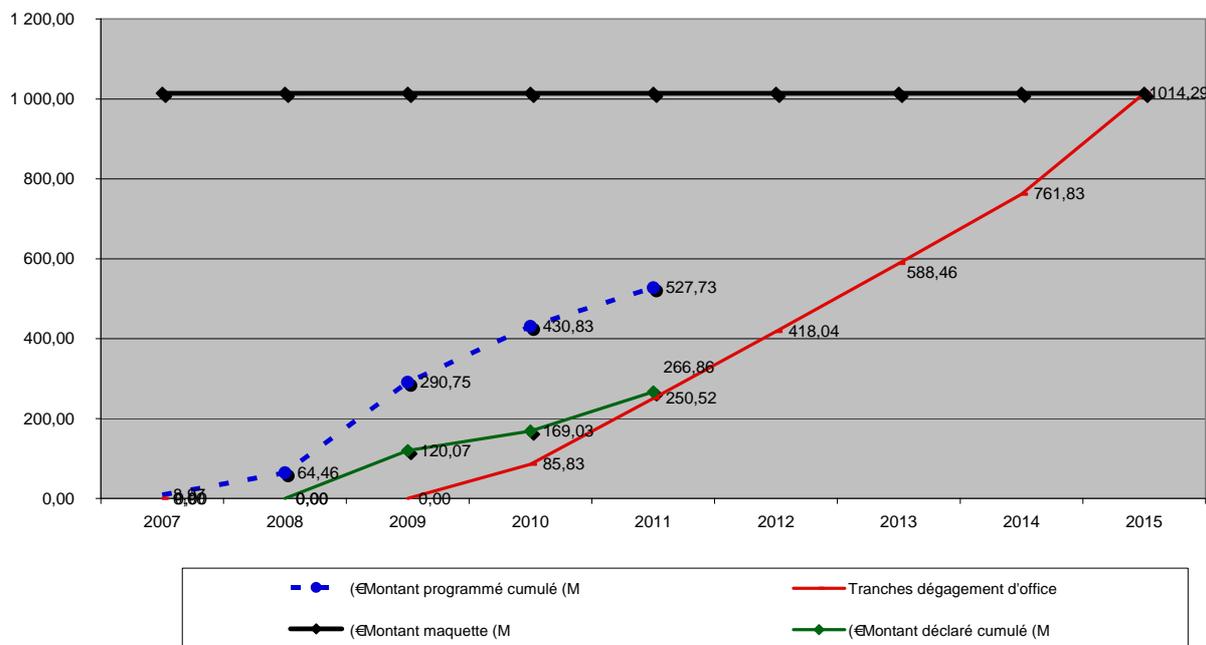
2.1. Réalisation et analyse des progrès accomplis

2.1.1 Information sur l'avancement physique du programme opérationnel

Le renseignement des indicateurs relatifs à l'avancement physique du programme opérationnel a été réalisé au niveau du « § 3 – mise en œuvre par axes prioritaires » pour les différents objectifs stratégiques des axes prioritaires 1, 2, 3 et 4.

2.1.2 Informations financières (données financières exprimées en milliers d'euros)

Evolution annuelle de la programmation du FEDER Convergence Ile de la Réunion
au 31 décembre 2011



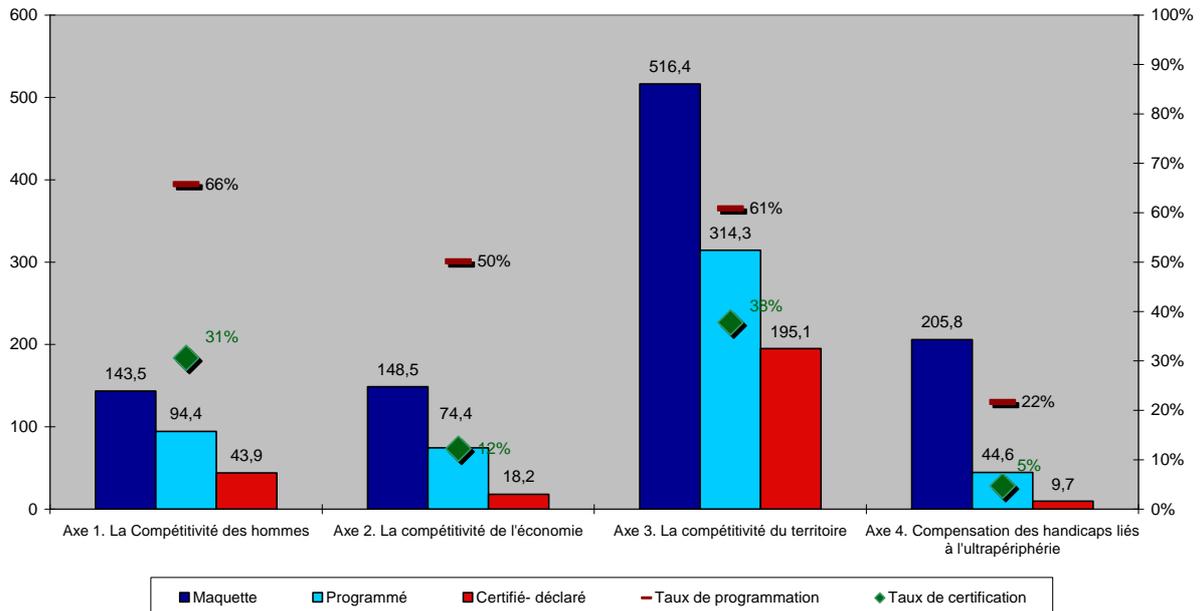
Années	2007	2008	2009	2010	2011
Montant maquette (M€)	1 014,29	1 014,29	1 014,29	1 014,29	1 014,29
Montant programmé cumulé (M€)	8,97	64,46	290,75	430,83	527,73
Montant déclaré cumulé (M€)	0,00	0,00	120,07	169,03	266,86
Tranches dégageement d'office	0,00	0,00	0,00	85,83	250,52
Avancement de la programmation %	1%	6%	29%	42%	52%
Avancement des montants certifiés déclarés	0%	0%	12%	17%	26%
Rapport montants certifiés déclarés / montants programmés			41%	39%	51%

Au 31 décembre 2011, la programmation du FEDER est à un niveau satisfaisant avec 52 % de la maquette financière programmée.

S'agissant de la certification des dépenses, le rythme augmente. En effet, la proportion de montants certifiés déclarés à la Commission au regard des montants programmés est passé de 39 % en 2010 à 51 % en 2011.



Avancement du programme FEDER Convergence Réunion (M€)



Programmation UE en millions d'Euros	Axe 1. La Compétitivité des hommes	Axe 2. La compétitivité de l'économie	Axe 3. La compétitivité du territoire	Axe 4. Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	Total
Maquette	143,5	148,5	516,4	205,8	1014,2
Programmé	94,4	74,4	314,3	44,6	527,7
Certifié- déclaré	43,9	18,2	195,1	9,7	266,9
Taux de programmation	66%	50%	61%	22%	52%
Taux de certification	31%	12%	38%	5%	26%
Rapport Certification / Programmation	47%	24%	62%	22%	51%

- ✓ **L'axe 1** : le retard pris au démarrage a été rattrapé avec la programmation de structures d'accueil des personnes âgées et de projets de construction et réhabilitation de collèges auxquelles s'ajoutent des opérations de valorisation du patrimoine et des dossiers d'assistance technique. Les dépenses déclarées sont en hausse significatives.
- ✓ **L'axe 2** : la programmation (50%) et les dépenses déclarées (12%) sont en lente progression. Le retard pris au démarrage n'a pas été rattrapé et le dynamisme des investissements productifs est freiné par la crise mondiale. Cependant pour cette année 2011, il est à noter une reprise encourageante au niveau des investissements soutenus en faveur des entreprises.
- ✓ **L'axe 3** : le bon niveau de programmation (61 %) et de certification (38 %) résultent de la réalisation de la route des tamarins et des équipements publics en matière d'assainissement notamment.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- ✓ **L'axe 4** : la programmation et les dépenses déclarées sont inférieures à celui des autres axes. Le retard pris au démarrage, en raison notamment de l'agrément tardif de régimes d'aides, n'a pas été rattrapé et le dynamisme des entreprises de production a été ralenti par la crise mondiale, s'agissant des aides au fret extrants et intrants. Néanmoins, la mise en œuvre récente du dispositif d'aide aux zones d'activités offre des perspectives de programmation importantes.

	Dépenses payées par les bénéficiaires recensées dans les demandes de paiement adressées à l'autorité de gestion	Participation publique correspondante	Dépenses privées	Dépenses payées par l'organisme responsable de l'exécution des paiements aux bénéficiaires	Paiements totaux reçus de la Commission
Axe prioritaire 1 : La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain	97 505 117,46	94 745 118,75	2 759 998,71	43 951 809,47	43 910 706,65
Axe prioritaire 2 : La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise	76 154 337,92	54 380 881,31	21 773 456,61	28 853 287,77	18 194 556,59
Axe prioritaire 3 : La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performances	453 060 582,65	412 433 488,18	40 627 094,47	167 322 888,69	195 071 424,30
Axe prioritaire 4 : Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie	26 497 009,32	20 902 279,41	5 594 729,91	13 364 478,68	9 680 363,52
Total général	653 217 047,35	582 461 767,65	70 755 279,70	253 492 464,61	266 857 051,06
Total pour les régions ne bénéficiant pas d'un soutien transitoire dans le total général	653 217 047,35	582 461 767,65	70 755 279,70	253 492 464,61	266 857 051,06

Les remontées de dépenses des bénéficiaires ont permis d'adresser **7** déclarations de dépenses à la Commission. Le montant des remboursements communautaires s'élève à 266 857 051 euros.



Ventilation cumulée des allocations de la contribution communautaire par catégorie

N° de référence de la Commission : N° 2007 FR161PO004

Nom du programme : PO Convergence « Ile de La Réunion »

Date de la dernière décision de la Commission pour le PO concerné : 20/12/2007

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	Montant
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	
01 - Activités de RDT dans les centres de recherche	Aide non remboursable	Région ultrapériphérique	01 – Agriculture, chasse, sylviculture	Ile de la Réunion	2 468 998,80
			21 – Activités liées à l'environnement		600 000,00
			22 – Autres services non spécifiés		6 241 449,89
			22 – Autres services non spécifiés		10 100 000,00
			22 – Autres services non spécifiés		4 677 011,37
			22 – Autres services non spécifiés		3 351 299,56
			00 – Sans objet		1 810 815,88
			06 – Industries manufacturières non spécifiées		8 061 123,43
			10 – Postes et télécommunication		1 742 780,63
			14 – Hôtels et restaurants		5 439 345,27
08 – Autres investissements dans les entreprises			15 – activités financières		12 612 877,00
02 – Infrastructures de RDT					
03- Transfert de technologies et amélioration des réseaux de coopération entre les PME, ces dernières et d'autres entreprises, les universités, les établissements d'enseignement post-secondaire de tout type, les autorités régionales, les centres de recherche					
05 – Service d'appui avancé aux entreprises et groupes d'entreprises					
06 – Aide aux PME pour la promotion de produits et de schémas de production respectant l'environnement					



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	Montant

09 – Autres actions visant à stimuler la recherche, l'innovation et l'esprit d'entreprise dans les PME			22 – Autres services non spécifiés		6 184 411,48
10 – Infrastructures téléphoniques (y compris réseaux à large bande)			10- Postes et télécommunications		6 474 500,00
13- Services et applications pour le citoyen	Aide non remboursable	Région ultrapériphérique	10- Postes et télécommunications	Ile de la Réunion	2 056 993,28
15 – Autres actions visant à améliorer l'accès aux TIC et leur utilisation efficace par les PME			10- Postes et télécommunications		587 550,49
20 – Autoroutes			11 - transports		93 657 226,35
23 – Routes régionales / locales			11 - Transports		1 057 663,00
25 – Transports Urbains			11 - Transports		2 467 979,60
29 - Aéroports			11 - Transports		7 365 954,50
30 – Ports			11 - Transports		5 500 000,00
39 – Énergies renouvelables : énergie éolienne			08 – Production et distribution d'électricité		14 751 209,16
44 – Gestion des déchets ménagers et industriels			12 - Construction		12 478 565,18
45 – Eau potable			09 – Captage, traitement et distribution d'eau		63 999 996,45
46 – Eaux usées			09 – Captage, traitement et distribution d'eau		90 435 161,81
51 – Promotion de la biodiversité et protection de la nature			21 – autres activités liées à l'environnement		3 290 590,57
53 – Prévention des risques			12 - Construction		6 663 780,00
53 – Prévention des risques			22 – Autres services non spécifiés		139 379,50
55 – Promotion des actifs naturels			12 - Construction		2 550 270,60
56 – Protection et valorisation du patrimoine naturel			12 - Construction		9 257 764,88



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Combinaison des codes des dimensions 1 à 5					
Code *	Code 01	Code 07	Code *	Code FR94	
Dimension 1 Thème prioritaire	Dimension 2 Forme de financement	Dimension 3 Territoire	Dimension 4 Activité économique	Dimension 5 Localisation	Montant
57 – Autres aides à l'amélioration des services touristiques			14 – Hôtels et restaurants		7 842 085,75
58 – Protection et préservation du patrimoine culturel			22 – Autres services non spécifiés		2 030 176,34
61 – Projets intégrés pour la réhabilitation urbaine / rurale			12 - Construction		12 311 443,28
72 – Élaboration, introduction et mise en œuvre de réformes dans les systèmes d'éducation			22 – Autres services non spécifiés		921 548,52
75 – Infrastructures pour l'éducation			18 – Éducation		84 665 987,57
79 – Autres infrastructures sociales			20 – Action sociale, services collectifs, sociaux et personnels		5 898 000,00
82 – Compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation territoriale			01 – Agriculture, chasse, sylviculture		547 800,00
			06 – Industries manufacturières non spécifiées		23 996 596,89
			10 – Postes et télécommunications		
			21 – autres activités liées à l'environnement		1 621 631,07
84 - Soutien visant à compenser les surcoûts liés aux conditions climatiques et aux difficultés du relief			21 – autres activités liées à l'environnement		77 250,73
85 – Préparation, mise en œuvre, suivi et contrôle			22 – Autres services non spécifiés		1 789 613,57
				Total	527 726 832,40

2.1.3 Participation allouée par groupes cibles

Sans objet pour l'année 2011.

2.1.4 Participation remboursée ou réutilisée

Sans objet pour l'année 2011.



2.1.5 Analyse qualitative du PO FEDER

Le niveau de programmation constaté est plutôt satisfaisant avec 527,7 millions d'euros de FEDER programmés, soit près de 51 % du montant disponible.

Les efforts d'investissement dans le domaine de l'eau demeurent importants. Depuis le début du programme, plus de 154 millions d'euros de FEDER ont été mobilisés (soit 15 % de la maquette totale du FEDER) pour soutenir des opérations d'investissements dans le traitement et le captage d'eau. Il s'agit notamment des projets de traitement d'eaux usées, domaine dans lequel La Réunion présente de nombreux retards que ce soit pour les réseaux de transfert ou pour les stations de traitement.

Durant l'année 2011, 80 % de la maquette portant sur les Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ont été programmé pour un montant de 3,45 millions d'euros. Ces projets sont actuellement en cours de réalisation physique et devraient pouvoir faire l'objet d'une certification rapide en 2012.

S'agissant de la recherche et l'innovation, environ 24,4 millions d'euros de fonds communautaires ont été investis depuis le début de la programmation. Pour l'année 2011, 23 projets de recherche ont été soutenus.

Avec la programmation en 2011 de 11,2 millions d'euros pour le fonds de garantie, le montant consacré au développement des entreprises s'élève à environ 40 millions d'euros de FEDER depuis le début de la programmation. Il s'agit principalement d'encourager les entreprises dans leurs investissements productifs afin de renforcer leur compétitivité.

Une forte reprise des investissements est à souligner en 2011 avec 2.8 millions d'euros de programmation pour les investissements des entreprises industrielles et artisanales, représentant le plus haut niveau de programmation annuel (contre 1,6 millions d'euros l'année précédente, constituant le plus faible niveau de programmation annuel).

Parallèlement, le dispositif de compensation des surcoûts liés au déficit d'accessibilité et à la fragmentation du territoire en abaissant le coût des intrants productifs pour les entreprises locales a fortement progressé en 2011, avec 13,18 millions d'euros programmés contre 7,6 les deux années précédentes.

A noter en 2011 la première programmation des dossiers relevant des exportations de déchets dangereux pour un montant de 1,6 millions d'euros, et des dossiers études de maîtrise d'œuvre de zones d'activités pour 3,3 millions d'euros (12 % de la maquette), laissant envisager la programmation prochaine des dossiers travaux.

Les études de maîtrise d'œuvre du projet de Nouvelle Route du littoral avec TCSP ont été programmées pour un montant de 11,6 millions d'euros, soit près de 23 % du montant prévu pour ce projet.

Enfin, on constate toujours en 2011, que les activités économiques qui mobilisent le plus de fonds communautaires sont la construction, les transports et le captage, traitement et distribution de l'eau, soit près de 75 % des sommes programmées depuis le début du programme. Cette situation est bien la traduction de la phase de rattrapage dans laquelle se trouve La Réunion dans ces domaines. En effet, d'importants efforts sont déployés localement afin de développer les services de base pour la population locale.



2.2. Informations sur la conformité au droit communautaire

Le programme a fait l'objet d'une adoption formelle par les services de la Commission en date du 20 décembre 2007.

À cette date, aucune modification n'a été apportée au document permettant d'altérer sa conformité au droit communautaire. Par ailleurs, la réglementation n'a pas connu de modification substantielle nécessitant une révision du programme.

La réflexion sur la prise en compte des dépenses relatives aux améliorations de l'efficacité énergétique dans les logements était en cours au sein des services de la Commission en 2008 et elle a abouti à une modification des règlements en 2009. Cependant, lors de la rédaction du programme opérationnel, les dispositifs permettant la prise en compte de ce type de dépenses étaient prévus en mentionnant qu'ils ne pourraient être mis en œuvre qu'à la suite d'une modification de la réglementation.

En 2010, les principales modifications réglementaires ont porté principalement sur les dispositions relatives à la procédure « grand projet » et à l'ingénierie financière.

S'agissant des opérations relevant de la procédure « grand projet », les dossiers annexe XXI ont été modifiés en conséquence pour les projets du transfert des eaux et de la route des tamarins. De plus, l'opération de construction du centre de dépollution des eaux de Cambaie ayant un coût de 26 millions d'euros, elle ne fera plus l'objet d'une procédure « grand projet ».

S'agissant de l'ingénierie financière, les modifications apportées seront prises en compte dans la gestion à venir des dispositifs locaux.

2.2.1 Respect des règles en matière de concurrence

Lorsque la réglementation communautaire en matière d'aides d'Etat le prévoit ou lorsque la décision communautaire d'approbation d'un régime d'aide d'Etat l'impose, les autorités locales ont respecté les dispositions et procédures prévues dans les textes réglementaires découlant de l'article 88(3) du Traité instituant la Communauté Européenne.

La modification majeure par rapport au démarrage de la période 2000-2006 réside dans la simplification des procédures pour les aides à l'investissement.

Ainsi, grâce :

- aux règles communautaires en matière d'exemption de notification ;
- à la notification par la France d'un régime cadre d'exemption (n°XR 61) ;
- à la reconduction de plusieurs régimes d'aides au plan local jusqu'au 31-12-2008 ;

Neuf régimes d'aides à l'investissement privé ont été publiés dès juillet 2007 :

- hôtels classés de tourisme ;
- restaurants classés de tourisme ;
- investissements en matière de TIC ;
- prime régionale à la modernisation des TPE ;
- prime régionale à la création des TPE ;
- appui aux investissements des unités industrielles ;
- aides aux entreprises pour la gestion des déchets ;



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- aides en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables.

Deux régimes d'aides supplémentaires relatifs aux surcoûts dus aux handicaps liés au caractère ultrapériphérique de La Réunion ont été agréés en 2010, il s'agit :

- de l'aide d'Etat N° 526/2009 relative à l'aide au transport des déchets dangereux approuvée le 24 février 2010,
- de l'aide d'Etat N° 654/2009 relative à l'aménagement de zones d'activités à la Réunion approuvée le 6 juillet 2010.

Par ailleurs, s'agissant du régime d'aide « zone d'activités », il a fait l'objet d'une première transmission par la Préfecture au Secrétariat d'État à l'Outre – Mer (SEOM) pour notification simplifiée dès le 19 juillet 2007. Une nouvelle transmission au SEOM est intervenue le 05 juin 2008 pour une notification par la procédure normale. Au 31 décembre 2008, le régime n'était donc pas encore opérationnel.



Tableau des aides d'état à portée régionale en lien avec le PO FEDER

Intitulé de l'aide	Intitulé de la mesure concernée	Procédure de mise en œuvre utilisée	Base juridique
			Réglementation nationale et /ou communautaire et/ou régime d'aide
Hôtels classés de tourisme	Mesure 2-08 - Aides aux entreprises touristiques	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008
Restaurants classés de tourisme			
Produits liés aux loisirs touristiques			
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - volet 1	Mesure 2-12 - Investissements des entreprises TIC	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - volet 2			Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption RDI N° X-60/2009
Aides aux investissements matériels et immatériels NTIC - actions collectives	Mesure 2-13 -actions publiques ou collectives TIC en faveur de l'économie marchande	Notification	Aide aux actions collectives NN 120/1990 approuvé le 3 juillet 1991 pour une durée illimitée
SCR Réunion Développement	Mesure 2-15 - Ingénierie financière -Capital investissement		Aide d'Etat N 758/2006 "sociétés de capital risque et fonds d'investissement du 13 juin 2007
Fonds DOM	Mesure 2-16 - Ingénierie financière -Fonds de garantie		Aides d'Etat N 627/2006 - fonds de garantie "Fonds DOM"
Commission de garantie	Mesure 2-17 - Ingénierie financière Commission de garantie Sofaris	De Minimis	Règlement général "de-minimis" CE N° 1998-2006 du 15 décembre 2006
Réunion Entreprendre	Mesure 2-18 - Ingénierie financière - Prêts		Règlement général "de-minimis" CE N° 1998-2006 du 15 décembre 2006
Encourager des actions collectives ou d'intérêt général	Mesure 2-19 - Consolidation du tissu économique et des réseaux	Notification	Aide aux actions collectives NN 120/1990 approuvé le 3 juillet 1991 pour une durée illimitée
Prime régionale à la création de TPE Prime régionale à la modernisation de TPE Appui aux investissements des unités industrielles	Mesure 2-20 - Aide aux investissements des entreprises industrielles et artisanales	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2008



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

PO FEDER			
Intitulé de l'aide	Intitulé de la mesure concernée	Procédure de mise en œuvre utilisée	Base juridique
Fonds Régional d'Aide au Conseil	Mesure 2-22 - Aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE (industrie, artisanat et commerce)	Notification	Aide N 2/99 de la Commission du 5 janvier 2000 pour une durée illimitée
Fournitures d'énergies respectueuses de l'environnement	Mesure 3-17 - Fournitures d'énergies respectueuses de l'environnement	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2009
Soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie	Mesure 3-18 - Soutien aux entreprises en matière de protection de l'environnement et de maîtrise de l'énergie	Exemption de notification	Règlement CE N° 800/2008 de la Commission du 06/08/2008 - Exemption AFR N° X-68/2010
Acheminement fret - extrants	Mesure 4-01 - Acheminement fret - extrants	Notification	Aide N 199/2007 de la Commission du 20 mai 2008 jusqu'au 31 décembre 2013
Acheminement fret - intrants industriels	Mesure 4-02 - Acheminement fret - intrants industriels	Notification	Aide N 199/2007 de la Commission du 20 mai 2008 jusqu'au 31 décembre 2013
Acheminement fret - produits phytosanitaires et engrais	Mesure 4-03 - Acheminement fret - produits phytosanitaires et engrais	Notification	Aide N 199/2007 de la Commission du 20 mai 2008 jusqu'au 31 décembre 2013
Zones d'activités	Mesure 4-13 -Zones d'activités	Notification	Aide N 604/2009 de la Commission du 6 juillet 2010 jusqu'au 31 décembre 2013
Exportation de déchets dangereux	Mesure 4-04 -Exportation de déchets dangereux	Notification	Aide N 526/2009 de la Commission du 24 février 2010 jusqu'au 31 décembre 2013



La validité de 14 régimes d'aide a expiré au 31 Décembre 2008. Ainsi, les partenaires, et notamment la Région Réunion, ont lancé une vaste réflexion en lien avec le Comité Economique et Social sur le dispositif d'aides à destination des acteurs économiques. Il s'agissait, notamment, d'évaluer l'efficacité économique des soutiens financiers.

Cependant, cette étude a été conduite dans un contexte non stabilisé dans l'attente d'une plus grande visibilité sur les orientations de l'État en matière de développement économique pour les DOM. La principale préconisation du bureau d'étude réside dans la majoration des taux d'intervention en fonction du respect des critères suivants :

- L'innovation,
- L'appartenance à un Domaine d'Activités Stratégique (DAS),
- L'ouverture à l'international et l'exposition à la concurrence extérieure,
- La contribution à l'emploi,
- La protection de l'environnement et l'aménagement du territoire.

Compte – tenu de la nécessité de poursuivre la réflexion en cours, les régimes d'aides ont été prorogés jusqu'au 1^{er} juillet 2010, exceptés les dispositifs existants en faveur des entreprises des filières « déchets » et « énergie » qui ont été reconduits jusqu'au 31 décembre 2010.

L'ensemble des aides aux entreprises ont été prorogés jusqu'au 31 décembre 2013.

2.2.2 Respect des règles de passation des marchés publics

L'autorité de gestion confirme qu'elle s'assure que les marchés publics et concessions concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEDER sont en conformité avec les dispositions communautaires en vigueur.

L'autorité de gestion rappelle qu'elle s'est engagée à vérifier que les marchés publics et concessions attribués concernant des projets bénéficiant d'un concours du FEDER sont en conformité aux règles des directives 2004/17/CE, 2004/18/CE, règlement CE n°1564/2005 ou aux principes du Traité où ils s'appliquent.

Ainsi, les services instructeurs vérifient ce point pour chaque dossier dont le bénéficiaire est un organisme public.

2.2.3 Respect des règles relatives à la protection et l'amélioration de l'environnement

Depuis le début de la programmation, l'autorité de gestion et l'ensemble du partenariat a placé la protection et l'amélioration de l'environnement comme un enjeu majeur de la période 2007 – 2013.

Globalement, près 194 millions d'euros, soit 62 % des montants FEDER de l'axe 3 programmés depuis le début de la programmation ont soutenu des opérations ayant un impact positif sur l'environnement. En effet, les crédits communautaires ont été mobilisés de manière importante sur les thématiques relatives à l'eau, le traitement des déchets, le développement des énergies renouvelables et la prévention des inondations. S'agissant des projets en faveur du traitement des eaux usées, une enveloppe de l'ordre de 70 millions d'euros de a été investie depuis le début de programme. Il s'agit d'intervenir tant au niveau



des infrastructures que des réseaux d'adduction afin de respecter les normes communautaires en vigueur.

L'action en faveur du respect de l'environnement se traduit également par un encouragement en direction du développement des énergies renouvelables. Une enveloppe FEDER de 14,7 M€ d'euros a soutenu principalement la production d'électricité à partir d'unité photovoltaïque ou d'aérogénérateur. L'intérêt de ce type de projet est d'une part de diminuer l'importation d'hydrocarbures sur le territoire et la facture énergétique et, d'autre part, de réduire les émissions de gaz carbonique. En 2010, un soutien appuyé a été engagé pour l'installation de chauffe – eau solaire sur les logement sociaux ; ce qui permet, d'une part, de diminuer le recours aux énergies fossiles, et, d'autre part, de diminuer les rejets de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, d'importants efforts sont déployés dans le cadre de la gestion des déchets ménagers et industriels. Il s'agit de développer le tri sélectif en multipliant sur le territoire les déchèteries comme les bornes d'apport volontaire. Certaines actions en direction des entreprises concernent également la réduction des déchets à la source ou leur valorisation, permettant ainsi de créer une valeur ajoutée supplémentaire à partir de la même quantité d'intrants.

Enfin, plusieurs projets soutenus au titre du PO FEDER, mobilisant un montant de près de 2,7 millions d'euros, concernent directement la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il s'agit, à titre d'exemple, d'opérations de restauration des milieux sensibles ou de recherche sur les milieux ou la faune. En effet, une meilleure connaissance des biotopes et de leurs habitants constitue un atout majeur pour leur préservation.

2.2.4 Respect des règles relatives à la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et de non discrimination

2.2.4.1 Promotion de l'égalité entre hommes et femmes

Les interventions prévues au titre du FSE prennent en compte de manière permanente la problématique de l'égalité des chances hommes-femmes.

De manière opérationnelle, dès l'instruction des demandes de subvention, un regard attentif est porté sur la prise en compte de la dimension de l'égalité des chances. Ces éléments sont examinés au moment de la sélection des projets mais également au moment du bilan des actions.

A cette fin, il est prévu dans le cadre du programme opérationnel FSE (axe 2), de mettre en place des actions de formation et de sensibilisation des agents affectés à l'instruction de tous les dossiers de demande de subvention.

Par ailleurs, l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes est portée à La Réunion par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE), service de l'Etat chargé d'animer la politique publique en la matière.

La DRDFE mène de front une action transversale de sensibilisation des responsables des actions publiques et de la société civile et des actions spécifiques selon quatre axes prioritaires :

- Accès des femmes aux responsabilités et à la prise de décision,
- Egalité professionnelle,
- Egalité en droit et en dignité,
- Articulation des temps de vie.



Elle développe pour cela, avec le concours du FSE, un partenariat étroit avec les acteurs locaux : services de l'Etat, collectivités régionale, départementale et locales, réseaux économiques, tissu associatif.

Sur le champ de l'égalité professionnelle, le FSE participe aux actions visant à une meilleure connaissance des avancées de l'égalité femmes-hommes à La Réunion au travers :

- o d'études : chiffres clés de la parité publiée par l'INSEE Réunion en 2010 et consultable sur son site Internet,
- o d'actions : sensibilisation sur la dimension hommes/femmes au sein des entreprises, telles que le lancement du « Prix de la vocation scientifique », du « Label mixité régional » ou encore l'animation d'un réseau en faveur de la création d'activité par les femmes.

Des initiatives sont également menées dans les établissements scolaires autour de conférences, débats (« Les remparts des idées reçues », « Fémin'Attitude, une journée « spéciale filles » pour découvrir les industries au féminin »).

2.2.4.2 Promotion de la non discrimination

L'autorité de gestion et ses partenaires ont complété ce dispositif de lutte contre les discriminations et pour l'égalité par des actions spécifiques visant à s'assurer du respect de ces principes en :

- associant la délégation régionale des droits de la femme et de l'égalité aux différents travaux d'élaboration et de mise en œuvre des programmes européens ;
 - préservant le système de gestion intégré et les échanges mensuels avec les services en charge des questions d'égalité : un Comité de programmation unique pour l'ensemble des fonds (CLS) permettant d'avoir des échanges avec les services de la Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
 - veillant à que l'information et la communication puissent toucher tous les publics sans discrimination (notamment grâce à Internet avec un accès adapté au site www.reunioneurope.org pour les déficients visuels) ;
 - mettant en place des formations sur le FSE dans le cadre du mainstreaming : la formation visera, d'une part, à sensibiliser le personnel administratif et décisionnaire à la problématique de l'égalité, et, d'autre part, à répondre aux besoins en formation spécifiques des femmes, quand de tels besoins sont manifestes ;
 - soutenant des actions spécifiques transversales concourant à ces priorités (centre de ressources sur l'égalité des chances, accompagnement de l'insertion des personnes handicapées, lutte contre l'illettrisme...). Ainsi, la question de l'égalité entre les femmes et les hommes a pu être abordée en 2010 à travers deux actions :
- le programme annuel de la structure Chancegal dont les principales actions concernent :
 - des formations au respect mutuel des deux sexes pour faire reculer à terme les représentations stéréotypées du rôle de l'homme et de la femme dans la société et lutter contre les violences faites aux femmes ;
 - la sensibilisation à la mixité professionnelle pour encourager la parité filles garçons dans les filières porteuses d'avenir ;



- la sensibilisation au développement d'une éducation à la mixité s'appuyant sur la culture des jeunes ;
 - la production et la diffusion d'outils de communication ;
 - la formation des personnels en matière d'égalité des chances ;
 - le développement de la recherche par la réalisation d'une action d'intégration de la démarche égalité dans deux établissements scolaires pilotes ;
- et, la reconduction de l'action « FLO8 » destinée exclusivement aux femmes sans emploi, sans expérience professionnelle, mais désireuses de s'insérer professionnellement. Les difficultés d'insertion de ces femmes sont prises en compte de façon globale sous la forme d'un accompagnement spécifique. 120 femmes ont bénéficié de cet accompagnement en 2011.

2.3. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Dans un contexte de début de programmation avec un P.O adopté tardivement, la principale difficulté rencontrée en 2008 réside dans l'absence de versement de fonds européens pour faire face au commencement des premières opérations, et notamment des programmes d'actions de l'année 2008.

Ainsi, afin de ne pas pénaliser les porteurs de projets, certaines opérations ont été prises en charge au titre du DOCUP 2000 – 2006, dans la mesure où leurs dates d'achèvement était antérieure au 31 Décembre 2008.

L'année 2008 est une année de transition entre deux périodes de programmation qui a fortement mobilisé l'ensemble des acteurs sur la définition des procédures de gestion des programmes 2007-2013. Au titre du DOCUP, elle a été marquée par la mise en œuvre des lignes directrices relatives à la clôture des interventions 2000-2006 afin d'optimiser les conditions de clôture du programme. De ce fait, les services concernés ont concentré leurs efforts sur le suivi des dossiers déjà programmés afin de maintenir une vigilance sur les dossiers à déprogrammer et d'identifier les difficultés éventuelles de réalisation. Cette situation de chevauchement entre deux programmations explique le retard de démarrage du P.O FEDER 2007 – 2013. En effet, la priorité a été donnée clairement aux services gestionnaires de préparer la clôture du DOCUP avec un objectif clair de ne perdre aucun crédit. Compte tenu de l'avancement des grands projets (Route des Tamarins et Transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest), les perspectives de dépasser le seuil du dégageant d'office en 2009 semblent raisonnables et ont donc permis de mobiliser pleinement les services sur le solde des opérations programmées sur la période 2000 – 2006.

L'année 2010 a été marquée par la renégociation du Protocole de Matignon. Cette nouvelle donne a impacté l'exercice de révision à mi – parcours des programmes communautaires et nécessité une réorientation des crédits communautaires sur des opérations dont les débuts de réalisation ne devraient intervenir que dans le dernier tiers de la période de programmation. Les travaux de révision ont été également marqués par une charge de travail importante dans un contexte d'une programmation très dynamique. Les arbitrages financiers ont ainsi été rendus à la suite de choix difficiles.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

S'agissant de l'aide au fret, dont le régime d'aide avait été agréé tardivement, il a fallu concilier les règles d'éligibilité temporelle avec le rattrapage nécessaire des opérations réalisées en début de programmation. Des programmations pluriannuelles ont donc été engagées.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de construction de la station d'épuration du Grand Prado, une difficulté importante est apparue liée au recours à la procédure de concession publique. Dans ce dispositif, le bénéficiaire ne supporte pas la dépense, et ne peut donc pas présenter de factures acquittées. De nombreux échanges ont eu lieu entre les différents acteurs, les services de l'autorité de gestion et les services de la Commission pour trouver une solution liant le partenaire public et le concessionnaire privé. Une note sera adressée à la Commission pour la solliciter formellement sur ce point.

Au niveau du soutien au monde économique, l'année 2010 restera marquée par la fragilisation de groupes économiques importants sur la place, dont l'un des effets importants aura été d'entraîner une forte prudence chez les établissements de crédits locaux.

L'année 2011 a été marquée par le croisement de diverses contraintes engendrant un surcroît d'activité pour les services. A l'obligation de répondre à l'audit CICC de mai 2011 s'est conjuguée l'accentuation des efforts pour la remontée des dépenses pour éviter le dégageant d'office. Rappelons que la stratégie de certification des dépenses qui avait présidé aux choix précédents a amené logiquement à une accentuation des efforts en 2011.



2.4. Changement du contexte de la mise en œuvre du programme opérationnel (s'il y a lieu)

2.4.1 La Loi pour le développement économique des outre-mer

La loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer porte sur les principaux défis que les DOM doivent relever pour participer à la dynamique de compétitivité, de croissance et d'emploi définie par la stratégie de Lisbonne. Les stratégies d'innovation et de rattrapage pour le numérique, la recherche et le développement, la formation professionnelle, ont été au cœur des principes retenus.

A ce titre, la LODEOM veut donner à l'Outre-Mer les moyens et le cadre pour favoriser son développement endogène, en privilégiant les secteurs les plus porteurs, définis localement. Les dispositions retenues doivent avoir un effet de levier sur l'économie ultra-marine et ainsi renforcer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

Le Gouvernement s'est engagé dans la rationalisation des dispositifs d'aides existant, pour tenir compte des mesures inefficaces, favorisant les effets d'aubaine ou ayant généré des effets pervers, satisfaisant ainsi aux orientations de simplification, de transparence et de sélectivité des aides d'Etat dans le souci d'accroître leur efficacité et de contenir la dépense publique pour qu'elle soit plus efficiente.

Enfin, la LODEOM contribue à la cohésion sociale et territoriale en améliorant les conditions de logement, notamment l'accès aux logements sociaux, d'une population généralement jeune et en croissance, et en favorisant sa mobilité géographique et professionnelle au titre de la continuité territoriale.

Description

- Dans son titre 1er, la LODEOM constitue un cadre de réponse aux revendications concernant le pouvoir d'achat exprimées à l'occasion de la crise antillaise des mois de février et mars dernier. Elle autorise la mise en place d'un système de contrôle des prix (art. 1er) et permet l'exonération de charges sociales sur certains suppléments de salaire (art. 3).
- Dans son titre II, la loi met en place les Zones Franches d'Activité (ZFA) dont l'objectif est d'apporter une réponse, à travers un allègement des charges fiscales des entreprises, au déficit de compétitivité qui a été relevé. Ces allègements concernent l'impôt sur les bénéfices (IR / IS), mais également la taxe professionnelle, la taxe sur le foncier bâti et dans certains cas le foncier non bâti. (articles 4 à 7) Le niveau des allègements sera plus élevé pour certaines zones géographiques dont les handicaps structurels sont plus lourds, ainsi que pour certains secteurs économiques qui ont été identifiés par les acteurs économiques eux-mêmes, dans les DOM, comme présentant des enjeux particuliers en termes de développement endogène.

Ces secteurs sont :

- la recherche développement
- les technologies de l'information, communication
- l'agro-nutrition
- les énergies renouvelables
- l'environnement
- le tourisme



Par ailleurs, toujours dans le titre II, sont prises des mesures de rationalisation ou de ré allocation des moyens (TVA-Non Perçue Récupérable, aide au fret, exonération de charges sociales...) ainsi que des mesures d'adaptation de la loi de défiscalisation. Y figurent également les dispositions (art. 26) introduisant une nouvelle modalité d'aide à la rénovation des établissements hôteliers (en complément à la défiscalisation), le moratoire pour les dettes sociales (article 32) ainsi que l'article 31 créant le Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI)

- Le titre III est consacré à la politique du logement. La loi institue un GIP indivision destiné à faciliter la libération de foncier (art. 35), prévoit la sortie progressive de l'application du dispositif GIRARDIN sur la défiscalisation du logement libre et intermédiaire, mais y substituant (art. 39) un mécanisme adapté aux attentes du terrain (SCELLIER/DOM). Enfin et surtout, la loi, dans son article 38, crée un nouveau schéma de défiscalisation dont la principale caractéristique est d'être centré autour des Opérateurs du Logement Social et qui a pour ambition de répondre aux engagements du gouvernement pour la production de logement social ou intermédiaire.
- Dans son titre IV, la loi LODEOM pose les fondations d'un nouveau système d'aide à la continuité territoriale, axé sur l'intervention d'un opérateur unique (l'Agence de l'Outre-Mer de la Mobilité LADOM) qui, à travers la mise en place de GIP, devrait assurer le pilotage commun de la politique de continuité, du passeport mobilité et de la formation professionnelle en mobilité. (art. 50)
- Le titre V de la loi est consacré à des mesures diverses (ordonnances, schéma minier...). Il porte en particulier la création d'une Commission Nationale de l'Evaluation de la Politique de l'Etat en outre-mer qui devra tous les deux ans rendre un rapport sur la mise en œuvre de la loi et ses effets concrets sur les économies ultra-marines.

2.4.2 Les lois « Grenelle de l'environnement »

Le Grenelle de l'environnement vise à créer les conditions favorables à l'émergence d'une nouvelle donne française en faveur de l'environnement. Cette démarche a permis de réunir **l'Etat et les représentants de la société civile** afin de définir une feuille de route en faveur de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables et aboutira à l'élaboration de mesures concrètes.

Pour les DOM, un **comité opérationnel Outre-mer a été créé.**

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 1 a été promulguée le 3 août 2009.

Cette loi fixe les objectifs et, à ce titre, définit le cadre d'action, organise la gouvernance à long terme et énonce les instruments de la politique mise en œuvre pour lutter contre le changement climatique et s'y adapter, préserver la biodiversité ainsi que les services qui y sont associés, contribuer à un environnement respectueux de la santé, préserver et mettre en valeur les paysages.

Elle assure un nouveau modèle de développement durable qui respecte l'environnement et se combine avec une diminution des consommations en énergie, en eau et autres ressources naturelles.



Pour ce qui concerne les régions, les départements et collectivités d'outre-mer, compte tenu de leurs caractéristiques environnementales et de la richesse de leur biodiversité, l'Etat fera reposer sa politique sur des choix stratégiques spécifiques qui seront déclinés dans le cadre de mesures propres à ces collectivités. Ces choix comporteront notamment un cadre expérimental pour le développement durable, au titre d'une gouvernance locale adaptée, reposant sur les dispositions du troisième alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Cette loi présente des mesures s'inscrivant dans les domaines suivants :

- Lutte contre le changement climatique
- Réduction des consommations d'énergie des bâtiments
- Urbanisme
- Transports
- Energie
- Recherche dans le domaine du développement durable
- Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels
- Agriculture et sylviculture diversifiée, de qualité, productive et durable
- Gestion intégrée de la mer et du littoral
- Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

Pour l'outre-mer, l'article 56 de la loi apporte des dispositions particulières.

Sans préjudice des objectifs qui concernent l'ensemble du territoire national, ni de ceux propres à l'outre-mer définis dans les titres Ier à V, cette ambition pour l'outre-mer poursuit, en outre, les orientations suivantes :

- **dans le domaine de l'énergie :**
 - parvenir à l'autonomie énergétique, en atteignant, dès 2020, un objectif de 30 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale à Mayotte et de 50 % au minimum dans les autres collectivités ;
 - développer les technologies de stockage de l'énergie et de gestion du réseau pour augmenter la part de la production d'énergie renouvelable intermittente afin de conforter l'autonomie énergétique des collectivités territoriales d'outre-mer ;
 - développer, pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et La Réunion, des programmes exemplaires, spécifiques pour chacune d'elles, visant à terme l'autonomie énergétique, à l'horizon 2030 ;
 - engager, dans le même temps, un programme de maîtrise des consommations, qui se traduira par l'adoption, dès 2012, d'un plan Energie-Climat dans chaque collectivité ;
 - adopter une réglementation thermique adaptée qui encourage la production d'eau chaude sanitaire solaire dans les bâtiments neufs et d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, qui favorise la réduction de la climatisation au profit de l'isolation et de la ventilation naturelle et la production d'électricité photovoltaïque dans ceux qui doivent être climatisés, et mobiliser les pôles de compétitivité concernés sur les enjeux énergétiques de l'outre-mer.



• **dans le domaine des déchets :**

- atteindre, d'ici à 2020, une gestion intégrée exemplaire combinant prévention, recyclage et valorisation, qui s'appuiera sur un dispositif adapté aux caractéristiques géologiques et aux conditions objectives d'accès aux sites isolés ;
- prévoir des adaptations réglementaires sur la construction et la réhabilitation des installations de stockage de déchets non dangereux et mener une réflexion sur les possibilités de financement de ces infrastructures à destination des communes d'outre-mer ;
- favoriser une gestion des déchets par la création de filières de coopération interrégionales.

• **dans le domaine de la biodiversité et des ressources naturelles :**

- mettre en place des dispositifs de connaissance, de gestion intégrée et de protection des habitats et des espèces sauvages terrestres et marines, comparables aux dispositifs existant en métropole, lorsque ces derniers ne sont pas applicables ;
- valoriser les biotechnologies vertes et bleues ; inclure les plantes et autres espèces médicinales dans la pharmacopée française en veillant à l'application du j de l'article 8 et de l'article 15 de la convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 ;
- réaliser, d'ici à 2010, un inventaire particulier de la biodiversité outre-mer ainsi qu'une synthèse des connaissances existantes permettant l'identification et la localisation des enjeux prioritaires, avec le crédit carbone, notamment en Guyane ;
- mener des actions exemplaires en faveur des récifs coralliens, notamment par le renforcement de l'initiative française sur les récifs coralliens, ou des espaces et des aires marines protégés.

• **dans le domaine de l'eau :**

- inclure, d'ici à 2012, un dispositif de récupération des eaux pluviales à usage sanitaire pour toute nouvelle construction ;
- favoriser, par un dispositif approprié en assurant la bonne qualité, l'utilisation des eaux pluviales pour l'ensemble du réseau domestique.

• **dans le domaine des pollutions et de la santé :**

- atteindre un bon état écologique de l'eau en accélérant la mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux ou de contrats de rivières à l'échelle des bassins versants ;
- assurer un égal accès à l'eau potable à tous les citoyens ;
- engager, sans délai, un programme pour assurer la sécurité d'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, d'ici à 2015 ;
- engager, sans délai, un programme pour remédier à la pollution des sols par les substances dangereuses.

• **dans le domaine des transports :**

- mettre à l'étude un programme de maillage du territoire par des modes de transports collectifs en site propre dans une perspective de désenclavement, de préservation des espaces naturels et de développement durable.



• **dans le domaine de la lutte contre le changement climatique :**

- mettre en place une stratégie locale d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat pourra adapter les dispositions réglementaires, fiscales ou incitatives dans leur application aux départements et aux régions d'outre-mer, conformément au premier alinéa de l'article 73 de la Constitution.

Le projet de loi Grenelle 2, qui a pour objectif de préciser les différents volets de mise en œuvre du Grenelle 1, a été adopté par le Sénat le 8 octobre 2009.

Au niveau local, le projet GERRI (Grenelle de l'Environnement à la Réunion : Réussir l'Innovation) s'inscrit dans cette démarche.

La loi relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dite Loi Grenelle 2 a été promulguée le 12 juillet 2010

Elle correspond à la mise en application d'une partie des engagements du Grenelle Environnement.

Les 248 articles qui composent cet important texte de loi ont été largement enrichis par le Parlement et déclinent des mesures dans six chantiers majeurs :

- Bâtiments et urbanisme,
- Transports,
- Energie,
- Biodiversité,
- Risques, santé, déchets,
- Gouvernance.

En voici les principales avancées par chantier :

➔ Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification en matière d'urbanisme

Objectif : Concevoir et construire des bâtiments plus sobres énergétiquement et un urbanisme mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants.

- Engager une rupture technologique dans le neuf accélérer la rénovation thermique du parc ancien
- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques

➔ Organisation de transports plus respectueux de l'environnement tout en assurant les besoins en mobilité



Objectif : Assurer une cohérence d'ensemble de la politique de transports, pour les voyageurs et les marchandises, dans le respect des engagements écologiques, en faisant évoluer les infrastructures de transports et les comportements.

- Développer les transports collectifs urbains, périurbains et à grande vitesse
- Développer les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- Expérimenter le péage urbain
- Encourager le fret ferroviaire et les transports maritimes

→ Réduction des consommations d'énergie et de leur contenu en carbone

Objectif : Réduire radicalement les émissions de gaz à effet de serre en économisant l'énergie et en la rendant plus décarbonée.

- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Expérimenter l'affichage environnemental sur les produits puis l'élargir
- Réaliser des bilans de gaz à effet de serre et établir des plan d'actions pour les réduire (entreprises, territoires, bâtiments publics)
- Etendre les certificats d'économies d'énergie

→ Préservation de la biodiversité

Objectif : Assurer un bon fonctionnement des écosystèmes en protégeant les espèces et les habitats.

- Elaborer la Trame verte et bleue
- Rendre l'agriculture durable en maîtrisant les produits phytopharmaceutiques et en développant le bio
- Protéger les zones humides et les captages d'eau potable
- Encadrer l'assainissement non collectif et lutter contre les pertes d'eau dans les réseaux
- Protéger la mer et le littoral

→ Mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

Objectif : Instaurer les outils nécessaires d'une démocratie écologique en marche, dans le secteur privé comme dans la sphère publique.

- Développement de rapports sur les aspects sociaux et environnementaux, en plus des rapports financiers (entreprises et collectivités locales)
- Renforcement de la concertation du public en amont des projets publics et privés et des textes réglementaires nationaux
- Réforme du CESE et du CESR
- Désignation d'associations environnementales représentatives pour participer au dialogue institutionnel



→ Maîtrise des risques, traitement des déchets, et préservation de la santé

Objectif : Préserver la santé de chacun et respecter l'environnement en prévenant les risques, en luttant contre les nuisances sous toutes leurs formes ,et en gérant plus durablement les déchets.

- Lutter contre la pollution de l'air (air intérieur, zones d'expérimentation prioritaires pour l'air)
- Lutter contre les nuisances lumineuses et sonores
- Etendre les moyens de lutter contre les inondations
- Prendre en compte les risques émergents (nanosubstances, ondes électromagnétiques)
- Mettre en place une gestion durable des déchets (extension de la responsabilité élargie des producteurs, planification et gestion des déchets des bâtiments)

2.4.3 Les Etats-Généraux de l'Outre-Mer et le Comité Interministériel de l'Outre-Mer

De la mi-avril au mois d'octobre 2009, une vaste concertation a été lancée auprès des départements et collectivités d'outre-mer afin de permettre, l'émergence de propositions permettant de faire évoluer les sociétés ultra-marines en les adaptant au mieux à notre époque.

Ces Etats généraux ont été organisés autour de 8 grandes questions :

- Comment faire baisser les prix et garantir la transparence des circuits de distribution ?
- Comment favoriser la production locale et diminuer les importations ?
- Comment faire évoluer la gouvernance tant à l'échelon local qu'à l'échelon central ?
- Quels grands projets structurants pour chaque territoire ?
- Comment rénover partout le dialogue social ?
- Comment mieux coopérer avec l'environnement régional de chaque département ou collectivité ?
- Comment garantir l'égalité des chances et une meilleure insertion professionnelle en particulier des jeunes ?
- Quel travail accomplir pour réconcilier mémoire, culture et identité ?

Un comité interministériel de l'Outre-mer (CIOM), a été créé par décret publié le 19 février 2009 au Journal Officiel. Il est présidé par le Président de la République, le Premier ministre, des membres du gouvernement, ainsi que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français de l'Outre-mer, le Délégué général à l'Outre-mer, ou toute personne qualifiée.

Le Comité interministériel de l'Outre-mer est chargé :

- de définir les orientations politiques de nature à répondre aux besoins et à valoriser les atouts de l'Outre-mer, notamment en matière de développement économique, social, culturel et environnemental.
- d'identifier, au vu des spécificités des Collectivités d'Outre-mer, les adaptations nécessaires aux politiques publiques.



- d'évaluer les résultats des politiques conduites par l'Etat Outre-mer et les progrès en termes d'égalité des chances pour les populations d'Outre-mer.

La première réunion du CIOM présidée par le Président de la République s'est tenue le 6 novembre 2009, au cours de laquelle, une première série de décisions issues des travaux des Etats généraux, portant sur les huit thèmes retenus a été prise et les modalités de leur mise en œuvre arrêtées.

L'ensemble de ces propositions devrait avoir un impact sur les politiques publiques conduites par l'Etat en Outre-Mer et ponctuellement sur la mise en œuvre des PO à partir de 2010.

THEMATIQUE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE

- La circulaire de création du **Groupement d'Intérêt Régional de la concurrence** est finalisée.
- Respect du **contrôle des accords volontaires de prix** entre distributeurs et associations de consommateurs : une circulaire conjointe du ministère de l'Outre-Mer et du Secrétariat d'Etat à la consommation a été adressée aux Préfets pour leur demander de renforcer ces contrôles (réguliers depuis fin septembre).
- Nomination d'une **personnalité indépendante pour présider les observatoires des prix** :
- **Réforme du prix des carburants** : le décret intégrant les éléments de la réforme a été publié à la fin de l'année 2010.
- La ministre de l'Outre-mer a confié une mission de concertation à l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail sur les **modes d'approvisionnement en carburant dans les départements d'outre-mer**

PRODUCTIONS LOCALES ET DEVELOPPEMENT ENDOGENE

- **Améliorer l'accès au marché des TPE/PME**
 - La circulaire du Premier Ministre, incitant à utiliser davantage les possibilités offertes par le code des marchés publics, est en cours de rédaction
 - Accès au marché régional et aide à l'exploitation pour accompagner les TPE/PME
 - La convention entre UBIFRANCE et la CCI est en vigueur à La Réunion. Son objectif est d'aider les PME à faire de la prospection commerciale à l'export.
- **Accès au financement et accès au crédit**
 - Garanties pour l'artisanat : la société de caution mutuelle de l'artisanat (SIAGI) va étendre ses activités en Outre-mer pour permettre aux artisans d'accéder au crédit grâce à des garanties accordées par la SIAGI.
 - Les garanties de crédit à court terme du plan de relance (gérées par l'Agence Française de Développement) sont prolongées jusqu'à fin 2010.
 - Soutien à la production locale en favorisant les produits locaux dans la restauration collective via un assouplissement du code des marchés publics.



- Soutien à la filière agricole (40 M€ ont été ajoutés au Collectif budgétaire pour abonder le Programme d'Option Spécifique à l'Eloignement et l'Insularité). La diversification agricole (filières animales et végétales) va pouvoir être ainsi encouragée.
- Accentuer l'effort de recherche et la vulgarisation agricole.

GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

Soutien au tourisme :

- **Projet d'ouverture de la desserte de Roissy**
- **Bonification des chèques vacances**
- **Université à rayonnement régional** : expérimentation de masters conjoints avec le Ministre de l'Education
- **Fondation d'entreprises pour accompagner les parcours d'excellence des jeunes** : Annonce du partenariat entre la fondation Groupe Bernard Hayot et l'Université Antilles- Guyane.

Sport :

- Amélioration des infrastructures sportives pour faire de la Guyane la base avancée des équipes nationales pour la coupe du monde de football 2014 et les Jeux Olympiques 2016 au Brésil.

Logement :

- **Augmentation des crédits de la ligne budgétaire unique (LBU) de 20 M€** pour atteindre près de 275 M€ dans le cadre du projet de loi de finances pour 2010 (en consolidant les crédits du plan de relance).

Dialogue social :

- **Reconnaître le fait syndical** pour permettre une meilleure représentativité des syndicats locaux : une lettre conjointe des ministères de l'Outre-mer et du Travail, datée du 24 décembre 2009, a été adressée aux partenaires sociaux.

Gouvernance :

- **Pérenniser la dotation spéciale scolaire de Mayotte et l'étendre en Guyane : inscription de 15 M€ au budget 2010.**
- **Insertion dans l'environnement régional des espaces communautaires**
- **Assouplissement des visas**
- Accroître les capacités d'action des Départements et Régions d'Outre-Mer en matière de **coopération régionale**.
- Dans le domaine de **l'excellence universitaire**, un accord sera signé entre l'Université Antilles-Guyane et l'université d'Ottawa avec cotutelles de thèses. Un accord devrait suivre avec l'université de Moncton (Canada)
- **Un pôle « Outre-mer »** a été mis en place, au 1^{er} janvier 2010, au sein de la Représentation permanente française de l'Union Européenne à Bruxelles. Il est



dirigé par M. Jean-Noël LADOIS, haut- fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères.

- **La suppression du double contrôle d'identité** est expérimentée depuis le 24 décembre 2009 pour les passagers au départ de Paris Orly et à destination de Pointe-à-Pitre et Fort-de-France.
- **Présence des ultramarins dans les ambassades** : des propositions seront faites pour le 1er mai 2010.
- **Commissaire au développement endogène** : leur recrutement était en cours.

Insertion et égalité des chances

- **Nomination des sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse** pour améliorer la cohérence des actions conduites par les services de l'Etat mais aussi par ses partenaires pour permettre une meilleure insertion sociale et professionnelle des jeunes. Les sous-préfets à la cohésion sociale et à la jeunesse auront également en charge la conception et le suivi des plans de lutte contre l'illettrisme.
- **Fonds d'expérimentation jeunesse** dès 2009 (alimenté par les entreprises qui bénéficient des exonérations au titre de la zone franche globale d'activités) = 1M€ financés dès 2009 par le ministère chargé de l'Outre-mer. Appel à projet : 11 projets retenus qui concernent les quatre départements d'outre-mer, Mayotte et Saint-Pierre et Miquelon.

2.4.4 La mise en œuvre de la réforme de l'Octroi de Mer

Taxe indirecte portant initialement sur les seuls produits importés puis étendue aux productions locales par la loi de 1992, l'octroi de mer constitue un des éléments de référence de l'environnement économique des entreprises à La Réunion.

En 2004, ce régime a pu ainsi être consolidé pour 10 ans par la loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer qui autorise des écarts de taxation au bénéfice des productions locales dans des conditions fixées par une décision du Conseil de l'Union Européenne du 10 février 2004 et aménage la répartition du produit de la taxe entre les collectivités bénéficiaires.

Les modalités de mise en œuvre ont été précisées par le décret d'application n°2004-1550 du 30 décembre 2004 relatif à l'octroi de mer qui a ainsi permis aux acteurs de disposer d'un cadre de gestion stabilisé au cours de l'année 2009.

Le Conseil de l'Union européenne a adopté le 19 juillet 2011, la décision n°448/2011/UE qui modifie la décision 2004/162/CE du 1^{er} février 2004, relative au régime d'exonérations/réductions d'octroi de mer accordées à certains produits dans les départements d'outre-mer.

Cette décision, qui entre en vigueur le 1^{er} février 2012, prévoit :

- 1) le retrait des listes A, B et C des produits figurant à l'annexe de la décision 2004/162/CE pour lesquels il n'existe plus de productions locales ou pour lesquels les différentiels ne sont plus appliqués.
- 2) une diminution du différentiel maximum de taxation autorisé pour certains produits pour lesquels la Commission constate une sous utilisation.
- 3) le retrait des produits pour lesquels aucune importation de produits équivalents à la production locale n'est constatée pendant les trois années (2005/2006/2007) analysées par la Commission.



4) l'insertion dans la liste guyanaise d'une cinquantaine de produits pouvant bénéficier d'un différentiel de taxation

La décision n°448/2011/UE du Conseil fait suite à la proposition et au rapport adoptés en décembre 2010 par la Commission et qui ont été établis sur la base du document de synthèse remis par les autorités françaises en avril 2010.

L'octroi de mer contribue de manière essentielle au développement économique des régions d'outre-mer :

Depuis la transmission de ces documents, les régions d'outre-mer restent affectées comme partout ailleurs par la crise économique et financière mondiale et la dégradation de la conjoncture

La dynamique économique du début des années 2000, caractérisée par d'importants chantiers de construction en habitat et en infrastructures (routes, établissements scolaires...) s'est renversée depuis 2009.

Les données relatives à l'emploi traduisent cette aggravation de la situation socio-économique des DOM, dans des proportions démontrant l'extrême fragilité et la vulnérabilité de ces petites économies « insulaires ».

Néanmoins, malgré cette dégradation de la conjoncture, le taux de création d'entreprises est resté élevé dans les quatre régions d'outre-mer par rapport à celui constaté en France continentale. Ce taux, tiré par les créations de très petites entreprises (TPE) dans les secteurs clés pour les économies domiennes que sont l'agro-nutrition et le BTP, justifie la pertinence de l'aide fiscale apportée par les différentiels de taux d'octroi de mer en tant que facteur de dynamisme de la création d'entreprises de production locale.

L'octroi de mer se situe donc au premier rang des outils d'intervention publique dans les régions d'outre-mer et contribue de manière essentielle au développement économique des départements d'outre-mer.

Le soutien apporté par l'octroi de mer représente une part substantielle du PIB marchand des régions d'outre-mer :

L'octroi de mer constitue un soutien essentiel à la production locale et les différentiels de taux autorisés par la Commission, malgré la persistance de handicaps structurels lourds qui frappent les économies domiennes, ont été utilisés avec le plus de souplesse possible par les conseils régionaux dans le cadre d'une véritable stratégie de développement.

Le régime d'aide aura ainsi permis, dans une grande majorité des cas, de limiter dans des secteurs importants en termes d'emplois, notamment, la grande dépendance au regard des importations des quatre régions d'outre-mer.

Dans des marchés intérieurs globalement croissants, dans lesquels la production locale a des difficultés à gagner des parts de marché, la part des importations démontre bien par ailleurs que l'aide par les différentiels d'octroi de mer ne constitue toujours pas une entrave aux importations.



2.4.5 Mesures de simplification et de relance en faveur de la mise en œuvre des fonds européens à la Réunion

Au niveau communautaire, dans le contexte de la crise économique et financière, des mesures de simplification dans la mise en œuvre des programmes FEDER et FSE 2007-2013 ont été déployées. Le plan de relance FEADER était plus centré sur le développement du haut débit en milieu rural et le bilan de santé de la PAC.

Ainsi, sur la base du règlement (CE) 284/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1083/2006 portant dispositions générales sur le Fonds européen de développement régional, le Fonds social européen et le Fonds de cohésion, en ce qui concerne certaines dispositions relatives à la gestion financière et du règlement (CE) 396/2009 modifiant le règlement (CE) n° 1081/2006 relatif au Fonds social européen en vue d'ajouter de nouveaux types de coûts éligibles à une contribution du FSE :

- le versement d'une avance complémentaire de 2,5 % est intervenu pour le FEDER (Convergence et Coopération Territoriale) et le FSE,
- la possibilité de déclarer des dépenses relatives aux grands projets avant la décision de la Commission a été utilisée pour les grands projets « route des tamarins » et « transfert des eaux », au titre du FEDER Convergence,
- et le recours aux coûts forfaitaires a été décliné pour le FSE et utilisée par quelques organismes de formation.

Au niveau national, cinq régimes provisoires d'aides publiques aux entreprises ont été notifiés à la Commission européenne par les autorités françaises sur le fondement de la communication de la Commission européenne du 17 décembre 2008, relative à l'encadrement temporaire des mesures d'aides d'Etat destinées à faciliter l'accès au financement des entreprises, modifiée sur certains aspects par la communication du 25 février 2009.

Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (Etat, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, Agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

- **Aides compatibles d'un montant limité (ACML)**

Le régime d'aide temporaire notifié (n°N7/2009) relatif aux aides compatibles d'un montant limité (ACML) a été approuvé par la Commission européenne par décision du 19 janvier 2009. Ce régime permet d'accorder des aides publiques dans la limite de 500 000 € susceptibles d'être versés à une entreprise jusqu'au 31 décembre 2010.

L'octroi de cette aide doit respecter certaines règles de cumul. Même s'il ne s'agit pas juridiquement d'aides « de minimis » relevant du règlement communautaire n°1998/2008, toute aide « de minimis » versée aux entreprises bénéficiaires d'une aide « ACML » sur les années 2008, 2009 et 2010, doit être comptabilisée dans le montant maximum de 500 000 €.



- **Aides temporaires sous formes de prêts bonifiés**

Le régime d'aide temporaire (n°N15/2009) sous forme de prêts bonifiés, approuvé par décision du 4 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'allouer des prêts bonifiés aux entreprises à des conditions plus favorables que celles du marché.

Ces prêts à taux bonifiés pourront être conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et les bonifications de taux s'appliqueront jusqu'au 31/12/2012.

- **Aides sous formes de prêts bonifiés pour les « produits verts »**

Le régime d'aide notifié temporaire (n°N11/2009) sous forme de prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts », approuvé par décision du 3 février 2009 de la Commission européenne, consiste en des réductions de taux d'intérêts supplémentaires à ceux accordés sur le fondement du régime temporaire précité n°N15/2009 ; les taux d'intérêt découlant de ce régime, pourront être réduits de 25 % pour les grandes entreprises et de 50% pour les PME.

Cette bonification d'intérêt concernera des prêts conclus jusqu'au 31 décembre 2010 et elle s'appliquera pendant une période de deux ans à compter de l'octroi du prêt.

- **Aides temporaires sous forme de garantie**

Le régime d'aide temporaire (n°N23/2009) sous forme de garantie, approuvé par décision du 27 février 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics d'accorder jusqu'au 31 décembre 2010, des garanties aux entreprises contre le paiement de primes « refuges » réduites, dans le cadre de prêts à l'investissement ou au fonds de roulement contractés par les entreprises.

Les primes décrites à l'annexe de la Communication de la Commission du 25 février 2009 pourront être ainsi réduites de 15% pour les grandes entreprises et de 25% pour les PME.

- **Aides temporaires en capital-investissement**

Le régime d'aide temporaire (n°N36/2009) sous forme de capital-investissement, approuvé par décision du 1^{er} juillet 2009 de la Commission européenne, permet aux pouvoirs publics de financer jusqu'au 31 décembre 2010, les opérations de capital-investissement visant à aider le développement et la croissance des entreprises, dans des conditions plus avantageuses (2,5 M€ d'intervention en capital par PME, par des fonds cofinancés à 70% par les pouvoirs publics).

Ces différentes possibilités n'ont pas été utilisées à la Réunion en 2009 compte tenu des dispositifs existants et de la stratégie de relance des programmes retenue au plan local.

Au niveau local, en effet, dès le début de l'année 2009, le partenariat réunionnais a fait le choix d'une stratégie volontariste de relance des programmes en sensibilisant les services instructeurs sur les priorités ci-après.

S'agissant du FEDER, la stratégie s'est déclinée sur l'accélération des opérations d'infrastructures publiques pré-identifiées tout en maintenant l'effort sur les interventions en faveur des entreprises et des projets de recherche-développement-innovation.



S'agissant du FSE, la stratégie s'est orientée sur les publics les plus éloignés de l'emploi en mettant l'accent sur les actions d'aide à la création d'activité, d'aide aux personnes les moins qualifiées et de soutien à l'insertion des publics en difficulté.

Les effets de cette stratégie de relance des programmes européens se sont traduits fin 2009 par une accélération de la mise en œuvre des programmes.

2.4.7 Loi de modernisation de l'agriculture

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 fixe plusieurs objectifs à l'agriculture française. L'ensemble des dispositions de cette loi s'applique dans les DOM.

1. Renforcer la sécurité alimentaire

- Par la mise en place d'une politique publique de l'alimentation déclinée en un programme national pour l'alimentation (PNA) comprenant les outils suivants :
- un observatoire de l'alimentation ;
- la mobilisation du fonds de valorisation et de communication pour financer les actions du PNA ;
- l'engagement des industriels agroalimentaires ;
- la possibilité de rendre obligatoire l'indication du pays d'origine ;
- le respect des règles nutritionnelles ;
- l'encadrement de la distribution de l'aide alimentaire

2. Modifier les missions de l'enseignement agricole

Les mesures phares de cet objectif sont :

- une modification des missions de l'enseignement et de la formation agricoles publics,
- une modification des règles portant sur les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole,
- la création d'un conseil de l'éducation et de la formation,
- l'alignement des missions de l'enseignement et de la formation agricoles privés sur celles de l'enseignement et de la formation professionnelles publics,
- une nouvelle dénomination de l'enseignement et de la formation agricoles : aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

3. Renforcer la compétitivité de l'agriculture

Les enjeux de cet objectif sont :

- le renforcement du pouvoir de marché des agriculteurs en consolidant organisations de producteurs et les interprofessions ;
- le recours aux dispositifs de couverture des risques par la mise en place d'un fonds de gestion à 3 sections (une section pour indemniser les pertes économiques liées à des aléas sanitaires ou environnementaux, une section pour financer les aides aux primes d'assurance récolte portée à 65 %, une section pour indemniser au titre des calamités agricoles)



- la facilitation du fonctionnement des entreprises agricoles par la réduction des délais d'instruction des demandes d'autorisation au titre des installations classées pour les élevages, et par la simplification des procédures d'enregistrement en cas de regroupement ou modernisation d'exploitations d'élevage sans augmentation de capacités,
- le lissage des prélèvements pour prendre en compte l'irrégularité des résultats par notamment la possibilité d'acquitter en deux fois, par la possibilité d'affecter les terres utilisées pour l'exercice de l'exploitation au patrimoine personnel, par la révision des indices d'actualisation du prix des fermages.

4. Préserver les terres agricoles

Les mesures phares de cet objectif sont :

- l'observatoire de la consommation des espaces agricoles,
- l'instauration d'une commission départementale,
- une taxation sur les plus values dégagées lors de la vente de terrains nus devenus constructibles,
- un encadrement de l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les terres agricoles

5. Mobiliser le bois des forêts et réorganiser les chambres d'agricultures

Les mesures phares de cet objectif sont :

- l'instauration dans chaque région d'un plan pluriannuel régional de développement forestier ;
- la mise en place de stratégies locales de développement forestier ;
- la définition des compétences des chambres d'agricultures en matière forestière, réintroduites et actualisées ;
- l'affectation des moyens des chambres d'agricultures au niveau régional.

2.5. Modifications importantes au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 (le cas échéant)

Aucune modification importante au sens de l'article 57 du règlement (CE) n° 1083/2006 n'a été décelée en 2011.

2.6. Complémentarité avec d'autres instruments

La mise en place de la stratégie régionale intégrée et la méthodologie de travail retenue au niveau local ont permis dès la conception des programmes d'établir des lignes de partage claires entre les différentes interventions. Les choix décrits ci-dessous sont cohérents avec les fiches « articulation entre fonds » réalisées par les autorités nationales au niveau des documents stratégiques nationaux.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

Les lignes de complémentarité suivantes ont été établies entre fonds :

- la coopération régionale : toutes les actions de coopération régionale seront prises en compte au titre du programme opérationnel FEDER Coopération. De ce fait, contrairement à la précédente période de programmation, il n'y aura donc pas d'interventions en matière de coopération régionale au titre du programme opérationnel FEDER convergence.
- les infrastructures haut débit : les interventions en faveur du désenclavement numérique relèveront du PO FEDER convergence alors que le développement des liaisons régionales relèvera du PO FEDER coopération.
- les investissements en matière d'observation de la Terre : l'acquisition des équipements relèvera du PO Coopération alors que le bâtiment d'accueil sera soutenu au titre du PO Convergence.

D'une manière générale, les projets relevant du PO Coopération font intervenir au moins un partenaire issu d'un pays de la zone et ayant des retombées positives pour l'ensemble des acteurs. Ce critère transversal permet d'établir une césure lisible entre les fonds.

S'agissant plus précisément des opérations relevant du développement rural, le PO coopération soutiendra les projets relevant de transferts de technologies et de savoir-faire avec des partenaires dans la zone, notamment dans les domaines de la protection des végétaux, et de la valorisation et la protection de l'environnement et des ressources naturelles.

Dans le cadre des activités liées à l'innovation, le FEADER soutiendra les actions d'expérimentation au champ ou en laboratoire définies à La Réunion et pouvant être valorisées.

Par ailleurs, comme indiqué en préambule, le FEDER Coopération interviendra au profit des projets mobilisant au moins un acteur local et un issu d'un pays de la zone Océan Indien.

S'agissant des opérations relevant de l'insertion professionnelle et l'éducation, quelques lignes de partage ont été définies :

- Les bourses doctorales : le PO Coopération se concentrera uniquement sur la prise en charge des bourses d'étudiants issus des pays de la zone de coopération venant faire leur thèse ou des stages au sein d'organismes de recherche à la Réunion ;
- Le développement de pôles d'excellence : Le FEDER – Coopération ne prendra en charge que les opérations qui développeront l'« internationalisation » du système de formation local par la promotion des organismes de formation professionnelle et des centres de formation dans la zone. Il contribuera également au développement d'outils innovants permettant la mise en réseau, le partage de la connaissance et de l'information entre acteurs dans la zone.

Par ailleurs, la qualité et l'efficacité de l'articulation entre les fonds dépendent également étroitement de l'architecture du système de gestion : ainsi le maintien du Comité Local de Suivi (Comité de Programmation) unique plurifonds constitue un élément essentiel pour garantir une articulation cohérente entre les fonds.



2.7. Modalités de suivi

2.7.1 Cadre de la mise en œuvre du programme en 2011

Comités de programmation tenus en 2011

Le comité de programmation, plus connu localement sous le nom de Comité Local de Suivi (CLS) se réunit régulièrement chaque mois pour examiner les dossiers présentés à l'éligibilité des fonds structurels.

Les décisions du Comité font l'objet d'un relevé de conclusions cosigné par les trois co-présidents. La présentation de ce document est nécessaire lors de l'engagement juridique d'attribution des fonds des dossiers agréés.

Par ailleurs, à l'issue de chaque réunion du CLS, une synthèse des avis est éditée, puis remise aux services le lendemain.

En 2011 année de la révision à mi parcours des programmes, le Comité Local de Suivi a été sollicité à 22 reprises sous ses trois formes (CLS normal, CLS restreint, CLS procédure écrite).

Il s'est réuni normalement à **11 reprises** aux dates suivantes pour la programmation des dossiers 2007-2013 :

03 Février 2011	06 Mai 2011	04 Août 2011	03 Novembre 2011
03 Mars 2011	09 Juin 2011	01 Septembre 2011	15 Décembre 2011
07 Avril 2011	07 Juillet 2011	06 Octobre 2011	

Dans sa configuration restreinte, le CLS s'est réuni à **9 reprises**. Enfin, le Comité Local de Suivi a été sollicité à **2 reprises par procédure écrite**.

Données indicatives sur la programmation pour l'année 2011 :

Au cours de cette année, 286 dossiers ont été examinés lors des différents Comités Local de Suivi, ce qui représente un montant de 96,90 millions d'euros programmés. La répartition de cette masse financière est la suivante :

Données indicatives en Millions d'euros :

Montant FEDER programmé en millions d'euros	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Total	Total Cumulé
2011	9,29	26,21	37,74	23,65	96,90	527,73
%	10%	27%	39%	24%		
2010	57,43	13,95	53,92	14,78	140,08	430,83
%	41%	10%	38%	11%		
2009	22,28	17,78	182,29	3,92	226,28	290,75
%	10%	8%	81%	2%		
2008	5,37	12,77	37,35	0,00	55,49	64,46
%	10%	23%	67%	0%		
2007	0,00	3,72	2,97	2,28	8,97	8,97
%	0%	41%	33%	25%		



Au 31 décembre 2011, un montant cumulé de 527,73 millions d'euros de FEDER a été programmé, soit près de 51 % de l'enveloppe disponible. Après une année 2007 symbolique, la programmation avait réellement pris son envol en 2008 et 2009. La programmation 2011 se maintient à un haut niveau conformément aux engagements pris par les partenaires d'accélérer la mise en œuvre des programmes afin de contribuer à l'effort de relance de l'activité compte tenu de la crise en vigueur.

Pour l'ensemble des axes, le nombre de dossiers programmés a encore progressé en 2011.

Nombre de dossiers FEDER programmé	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Total	Total Cumulé
2011	8	108	99	71	286	1009
%	3%	38%	35%	25%		
2010	18	94	108	46	266	723
%	7%	35%	41%	17%		
2009	5	111	78	30	224	457
%	2%	50%	35%	13%		
2008	9	106	68	6	189	233
%	5%	56%	36%	3%		
2007	3	31	3	7	44	44
%	7%	70%	7%	16%		

Comités de Suivi tenus en 2011

Localement appelés Comité National de Suivi (CNS), les comités de suivi sont coprésidés par un représentant de l'État (Monsieur le Préfet ou son représentant), du Conseil Régional (Monsieur le Président ou son représentant), du Conseil Général (Madame la Présidente ou son représentant).

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en février 2011 pour soumettre à l'avis des membres le projet de relevé de conclusions du CNS de novembre 2010.

Une consultation du Comité de Suivi sous la forme d'une procédure écrite a eu lieu en juin 2011 pour soumettre à l'avis des membres les rapports annuels d'exécution pour l'année 2010 des programmes.

Un Comité de Suivi s'est tenu en novembre 2011 dans le cadre de la gestion des programmes opérationnels 2007 – 2013.

Les décisions sont les suivantes :

Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Novembre 2010

Le Comité approuve le relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Décembre 2010.



**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2010 FEDER Convergence**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FEDER Convergence étant entendu que les réponses à des remarques éventuelles de la Commission seront apportées dans le cadre du rapport annuel 2011.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite) sur
le rapport annuel 2010 FSE**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FSE.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2010 FEADER**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FEADER.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2010 FEP**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif à la contribution de La Réunion au rapport annuel 2010 FEP.

**Relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 (procédure écrite)
relatif au rapport annuel 2010 FEDER Coopération territoriale**

Le Comité prend acte de l'approbation du relevé de conclusions du Comité National de Suivi de Juin 2011 relatif au rapport annuel 2010 FEDER Coopération Territoriale. Les questions relatives à la complémentarité avec le FEADER feront l'objet d'une réponse spécifique en début 2012.

Avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement de la stratégie intégrée plurifonds 2007-2013.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

Le Comité prend acte de la mise en œuvre de la stratégie régionale d'innovation et notamment de la nécessité d'aligner la stratégie régionale d'innovation aux objectifs de l'UE 2020.

Avancement du plan d'évaluation et du plan de communication 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du plan d'évaluation, de ses modifications par l'ajout de trois thématiques d'études à réaliser d'ici 2013, et de l'avancement du plan de communication 2007-2013.



Avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Convergence 2007-2013 et de l'absence de dégage­ment d'office fin 2011.

Avancement du programme FEDER Coopéra­tion Territoriale 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEDER Coopéra­tion Territoriale 2007-2013 et des perspectives favorables en matière de dégage­ment d'office fin 2011.

Avancement du programme FSE 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FSE 2007-2013 et de l'absence de dégage­ment d'office fin 2011.

Avancement du programme FEADER 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du programme FEADER 2007-2013 et de l'absence de dégage­ment d'office fin 2011.

Avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013

Le Comité prend acte de l'état d'avancement du volet régional du programme national FEP 2007-2013 et des perspectives en matière de dégage­ment d'office fin 2010 à l'échelle de l'ensemble des régions Convergence.

Suivi des critères de sélection des programmes 2007-2013

Le Comité confirme les nouveaux critères de sélection des différents programmes ainsi que les modifications de critères de sélection étant entendu que les critères de sélection du volet régional du PO FEP feront l'objet d'un examen au prochain Comité de Suivi du PO national.



En définitive, sur la période 2007-2011, les comités de programmations et de suivi ont été sollicités à 146 reprises.

Nombre de sollicitations des comités	2007	2008	2009	2010	2011	Total période 2007-2011	%
CLS	12	12	11	11	11	57	39%
CLS Restreints	14	23	3	10	9	59	40%
CLS Procédure écrite	0	6	3	5	2	16	11%
CNS	1	1	1	1	1	5	3%
CNS Procédure écrite	0	3	3	1	2	9	6%
Total	27	45	21	28	25	146	

2.7.2 Actions relatives au niveau national

Sur le plan national, plusieurs textes réglementaires sont parus en 2011 dans le cadre de la gestion des programmes communautaires.

S'agissant de la gestion du FEDER, et du FEDER Coopération territoriale, il s'agit des textes suivants :

- Décret no 2011-92 du 21 janvier 2011 modifiant le décret no 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013
- Circulaire du 6 mai 2011 : Renforcement des procédures de gestion et de contrôle des programmes opérationnels FEDER 2007/2013. Mise en œuvre des règles nationales d'éligibilité des dépenses du FEDER complétées par le décret du 21 janvier 2011.

S'agissant de la gestion du FSE, il s'agit du texte suivant :

- Décret no 2011-92 du 21 janvier 2011 modifiant le décret no 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013

S'agissant de la gestion du FEADER, il s'agit du texte suivant :

- Arrêté du 25 février 2011 relatif au contenu minimum d'une demande d'aide et d'un dossier complet dans le cadre d'un programme de développement rural

Sur le plan réglementaire, les années 2007 et 2008 ont été consacrées à la mise en œuvre des systèmes de gestion des programmes opérationnels. Ainsi, les descriptifs des systèmes adressés à la Commission ont été adoptés en 2009.

Au cours de l'année 2009, les efforts ont été en partie concentrés sur la mise en œuvre des dispositions techniques déclinant les descriptifs des systèmes de gestion.

Enfin, un certain nombre de textes ont été produits afin de mettre le code des marchés publics en conformité avec la réglementation communautaire.



2.7.3 Informations relatives aux dispositions régionales

Elaboration du livre des procédures

Les travaux relatifs à l'élaboration des procédures de gestion plurifonds pour les programmes 2007-2013 ont démarré dans le courant de l'année 2008 et ont fait l'objet de plusieurs validations dans le courant de l'année 2009 :

- une première phase a permis la validation par le Comité Local de suivi en avril 2009 de 5 manuels de gestion : programmes d'actions, investissements publics, investissements privés, aides préfinancées, aides nationales.
- Une seconde phase de validation a permis l'agrément par le Comité Local de Suivi du manuel de gestion « Actions de formations » et de quelques documents complémentaires transversaux pour l'ensemble des manuels de gestion.

De même que lors de la précédente période de programmation, ces procédures de gestion ont fait l'objet d'une élaboration en groupes de travail composés de représentants des services concernés. La cohérence et l'homogénéité des procédures pour l'ensemble des PO ont été constamment recherchées au cours de ces travaux, dans un souci de lisibilité et de simplification pour les bénéficiaires.

Quelques points de procédures liés à quelques thèmes spécifiques (défiscalisation, projets générateurs de recettes...) sont par ailleurs en cours de définition.

Élaboration des critères de sélection

Les critères de sélection des 5 programmes ont été approuvés par le CNS d'octobre 2008, suite aux remarques de la Commission.

Ces critères sont issus des cadres d'intervention, mis en ligne sur le site www.reunioneurope.org après validation par le Comité Local de Suivi.

S'agissant des modalités de modification de ces critères, les membres du Comité avaient agréé le mode opératoire suivant :

- confirmation par le Comité National de Suivi de critères de sélection issus des cadres d'intervention dont l'agrément relèvera toujours du Comité Local de Suivi ;
- communication aux membres du Comité National de Suivi de la liste des cadres d'intervention agréés ;
- rapports réguliers au Comité National de Suivi des évolutions intervenues au niveau des critères de sélection suite à des agréments/modifications de cadres d'intervention.

Ainsi, conformément aux engagements pris, un rapport a été présenté lors du Comité de Suivi de novembre 2011 sur le suivi des critères de sélection. L'ensemble des modifications intervenues au cours de l'année sur les critères ayant fait l'objet d'une approbation lors du CNS d'octobre 2008 ont été agréées pour les programmes opérationnels Convergence FEDER et FSE, et pour le PO FEADER.

Les critères de sélection relatifs au volet régional du P.O FEP ont fait l'objet d'une transmission à la DPMA pour examen par le prochain Comité National de Suivi du PO FEP à Paris.



S'agissant des critères de sélection du P.O Coopération territoriale, aucune modification n'a été apportée aux éléments agréés par le Comité lors de sa réunion de d'octobre 2008.

Avancement de la stratégie régionale d'innovation

La démarche d'élaboration de la Stratégie Régionale d'Innovation à la Réunion a été initiée en 2008 sous l'autorité d'un Comité de Pilotage réunissant l'Etat, la Région et le Département.

Les travaux ont été menés par une structure partenariale ad hoc – le Comité Régional pour l'Innovation – présidé par le Président du CESR et composé de représentants du monde économique et social, du monde de la recherche ainsi que de personnes qualifiées, qui assure également la gouvernance territoriale mise en place pour le management et la mise en œuvre de la SRI.

Les principaux objectifs s'inscrivent dans une volonté de structurer le territoire pour engager La Réunion dans un nouvel acte de développement axé sur la révolution culturelle, industrielle et territoriale de l'innovation et de la recherche-développement, dans le cadre d'un environnement adéquat dynamisant le processus d'innovation.

Une définition de l'innovation a été adoptée par l'ensemble des participants : « l'innovation, c'est la valorisation d'une idée, nouvelle dans son usage et/ou dans son utilité, pour le développement économique mais aussi social et culturel ».

Les échanges menés au sein des groupes de travail en 2009 ont permis de formaliser une version provisoire de la Stratégie Régionale d'Innovation de La Réunion qui a fait l'objet d'une première restitution à l'occasion des 1ères assises régionales pour l'innovation qui se sont tenues le 13 octobre 2009.

La SRI a été précisée et finalisée progressivement en 2010.

La poursuite des travaux a donc porté sur les problématiques de la gouvernance et du financement avec une formalisation de la SRI à travers des mesures opérationnelles regroupées autour de huit grandes orientations et déclinées via 17 fiches actions.

La version définitive de la SRI a été adoptée par les membres du Comité début novembre 2010 puis immédiatement transmise à la Commission le 10 novembre 2010.

Le document final décline les trois enjeux principaux que le territoire doit relever dans les prochaines années : s'ouvrir sur le monde, s'engager dans l'excellence et considérer le territoire dans de nouvelles dimensions. Dans cette perspective, 8 orientations stratégiques ont été retenues et déclinées en 17 fiches actions.

Les huit orientations de la SRI :

Compétitivité humaine :

- Elever le niveau de qualification en correspondance avec les réalités et les potentialités économiques particulièrement celles des Domaines d'Activité Stratégique
- Construire des outils innovants pour lutter contre l'illettrisme



Compétitivité économique :

- Optimiser la ressource locale par la mise en réseau des structures et des outils
- Mettre les entreprises en situation d'innover
- Créer les conditions de réalisation des projets (d'amont en aval)

Compétitivité territoriale :

- Concrétiser l'approche intégrée de l'aménagement du territoire
- Doter la Réunion d'une plus grande visibilité en matière d'innovation
- Inscrire l'innovation dans la cohérence et la durabilité

Les orientations stratégiques ont été déclinées en fiches-action plus concrètes.

Elles comportent ainsi - outre les éléments de contexte et objectifs généraux - des éléments permettant d'amorcer leur mise en œuvre :

- une partie descriptive de l'action,
- les facteurs clés permettant leur réalisation,
- les ressources nécessaires à leur réalisation,
- les critères d'évaluation envisagés,
- les structures ou organismes concernés par la mise en œuvre,
- le chef de file potentiel,
- le financement envisagé...

Les 17 fiches-actions de la SRI :

1. Faire connaître et renforcer les capacités de recherche publique réunionnaise
2. Créer une structure de la recherche : cellule technique de réponse aux appels à projets
3. Etablir le concept de « docteur conseil »
4. Lancer des concours de créativité pour susciter l'esprit d'innovation et d'entreprenariat
5. Amener la culture de l'innovation sur les lieux de production
6. Organiser et exporter la filière « ingénierie de formation »
7. Renforcer l'émergence et la mise en œuvre d'innovations notamment dans les entreprises
8. Prospector activement toutes les entreprises
9. Professionnaliser les accompagnateurs d'entreprises à l'innovation
10. Créer une aide financière d'amorçage et animer le réseau
11. Mener une politique de communication spécifique sur l'innovation
12. Introduire l'innovation comme objectif des politiques publiques
13. Développer et concrétiser une culture de projet en matière d'aménagement, fédérant l'ensemble des acteurs de la sphère publique et de la sphère privée
14. Structurer les aménagements pour favoriser les Domaines d'Activité Stratégique
15. Paramétrer et exporter le savoir-faire aménagement
16. Structurer une filière « équipements et matériaux urbains »
17. Développer et animer les réseaux de tous types



La mise en œuvre financière de la SRI a été prise en compte lors de l'exercice de révision à mi-parcours ce qui a permis de renforcer l'articulation des actions de la SRI avec le territoire au travers des actions menées dans le cadre des PO.

Articulation prévisionnelle 2011-2013 Stratégie Régionale d'Innovation – Révision à mi-parcours

Intégration transversale

- Réflexion sur l'intégration et le renforcement du critère « innovation » dans les critères d'éligibilité pour l'octroi des aides (aides aux entreprises par exemple)
- Mise en œuvre d'une politique de communication spécifique sur l'innovation
- Développement d'outils techniques et animation des réseaux
- Introduction de l'innovation comme objectif des politiques publiques

Intégration par fonds

→ FEDER Convergence environ 34 M€	<ul style="list-style-type: none">- Développement et renforcement de pôles d'innovation dans différents domaines- Appui à la recherche
→ FEDER Coopération environ 3 M€	<ul style="list-style-type: none">- Innovation et transfert de connaissance en faveur de la coopération et du développement régional
→ FSE environ 13 M€	<ul style="list-style-type: none">- Dispositifs de formation innovants- Développement de passerelles entre la recherche et l'entreprise par le recrutement de chercheurs- Aides en faveur des étudiants de haut niveau
→ FEADER environ 22 M€	<ul style="list-style-type: none">- Actions d'expérimentation agricole- Bilan de Santé de la PAC
→ FEP environ 4 M€	<ul style="list-style-type: none">- Conforter la plate-forme technologique d'aquaculture tropicale en vue de la professionnalisation des producteurs- Connaissance de la ressource, équipements et protection des zones marines côtières- Conduite de projets pilotes

Les travaux menés par le Comité Régional d'Innovation (CRI) en 2011 ont permis de compléter la gouvernance de l'innovation réunionnaise toujours située à deux niveaux :

- 1/ Les décisions stratégiques sont prises par le Comité de Pilotage (Etat, Région, Département et le Président du CRI).



2/ La mise en œuvre opérationnelle est assurée :

- d'une part par le CRI lui-même pour les orientations stratégiques
- et d'autre part par le Comité Opérationnel. Ce nouveau comité regroupant l'ensemble des opérateurs de l'innovation réunionnaise (environ 23 structures) est désormais formalisé. Ce comité est voué à se réunir autant que de besoin plusieurs fois par an et sur l'ensemble des sujets liés à la mise en œuvre de la SRI, des fiches actions ou sur d'autres sujets nouveaux impliquant une coordination et information de tous.

Avancement de la mise en œuvre

Afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle de la SRI (et notamment compléter l'état des lieux) certains travaux ont été menés en 2011.

- Ainsi, il existe aujourd'hui une cartographie des compétences liées à l'innovation analysant les actions de 21 structures implantée sur le territoire.
- Un annuaire de la RDI réunionnaise recensant l'ensemble des centres de recherche, unités mixtes de recherches, laboratoires, association ou groupement est en cours de finalisation. Il s'agit ici par ce guide pratique et outil de marketing territorial, de compléter l'état des lieux mais également de rendre lisible notre dispositif de recherche et nos moyens techniques en vue d'établir plus facilement des liens et partenariats. Le guide est également thématique.
- Enfin, un catalogue des aides et des financements liés à l'innovation ou listing des mesures mobilisables dans le cadre d'un projet innovant, selon les caractéristiques des projets et porteurs de projets est en cours de réalisation.

Le CRI s'est par ailleurs doté d'une feuille de route avec 4 objectifs :

- simplifier l'accès de la chaîne de l'innovation réunionnaise.
- veiller à la disponibilité de l'ensemble des métiers de l'innovation (commercial, marketing, technique, juridique, financier, management...) tout au long de la vie d'un projet,
- définir le cadre permettant de traduire la stratégie du Comité de Pilotage et ainsi cibler la détection et justifier la qualification des projets,
- améliorer le financement de l'amorçage et l'ingénierie financière.

7 fiches-actions ont été sélectionnées en vue d'engager leur mise en œuvre prioritaire : les fiches actions N° 1, 2, 3, 4, 8, 10 et 12.

Concernant la chaîne de l'innovation, l'analyse de la cartographie des compétences a conduit le CRI à se concentrer sur les phases suivantes, qui font l'objet de réflexion à la mise en œuvre :

- phase de génération de projet innovant : l'objectif est de pouvoir générer plus de projets via le rapprochement de deux approches : l'anticipation de marchés et la veille notamment technologique.



- phase de détection de projet : l'organisation de cette phase est essentielle entre partenaires et via des outils, méthodes et langages partagés.

Enfin, concernant les aides financières de soutien à l'innovation, le CRI a participé aux réflexions menées par le Conseil régional pour la mise en place d'un dispositif renforcé d'accompagnement à l'innovation pour les entreprises.

Les axes forts sont notamment les suivants : accompagner davantage les projets collaboratifs, accompagner les entreprises pour la R&D (phase de faisabilité et développement) mais aussi pour la mise sur le marché de leur innovation (local ou à l'export), améliorer la détection, la prospection, l'expertise par la mise en place d'une plateforme d'innovation.

Le tableau de bord ci-après, récapitule l'ensemble des travaux liés à la mise en œuvre de la SRI et donne l'état d'avancement de la ou des tâches associés à la réalisation de l'action. Quatre phases sont déterminées :

Phase 1 Réflexion et propositions d'actions	Phase 2 Décision - validation de/des propositions	Phase 3 Mise en œuvre opérationnelle	Phase 4 Utilisation et retour d'expérience
La ou les actions ne sont pas encore lancées, elles font l'objet d'une réflexion spécialisée, d'une analyse préalable, de concertation, de propositions...	La ou les propositions d'actions sont arrêtées et en cours de validation, aussi elles sont encore susceptibles d'être modifiées auprès de la gouvernance de la SRI	La ou les propositions ont été validées et sont opérationnelles (mesure d'aide) ou réalisées (documents de base)...	La ou les propositions sont en cours d'utilisation, en vigueur et peuvent faire l'objet d'une analyse de pertinence, d'utilisation ou d'une mise à jour



Résumé des actions d'évaluation en cours

Tout en reprenant certains principes ayant guidé les travaux d'évaluation au cours de la période 2000-2006, le dispositif mis en place pour les nouveaux programmes s'attache à favoriser une démarche d'évaluation en continu, permettant une analyse régulière des effets du programme au regard des axes de la stratégie intégrée et des objectifs quantifiés définis.

➤ **Les activités du Comité Régional d'Evaluation**

Le Comité Régional d'Evaluation constitue une nouvelle plateforme de débat autour de la thématique évaluation. Il est chargé de mettre en œuvre le plan régional d'évaluation qui couvre l'ensemble des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion.

Son bilan d'activité est synthétisé dans les tableaux ci-après.

Année 2010		
Date	Evénement	Objet
9 juillet	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Création du Comité➤ Présentation du Plan Régional d'Evaluation des Programmes Européens➤ Présentation du déroulement de l'étude d'évaluation à mi parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens 2007-2013 à la Réunion par le cabinet Ernst & Young
30 septembre	Transmission d'information par courriel	Transmission d'une note d'avancement des travaux d'évaluation à mi-parcours
15 octobre	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none">➤ Présentation et échanges sur les propositions de recommandations du cabinet Ernst & Young de l'étude d'évaluation à mi-parcours de la stratégie régionale intégrée et des programmes européens à la Réunion ;➤ Information sur le projet d'étude d'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) menée par la DEGEOM
7 décembre	Consultation écrite par voie électronique	Demande d'avis du Comité sur le cahier des charges de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)

Année 2011		
Date	Evénement	Objet
7 février	Consultation écrite par voie électronique	Demande d'avis du Comité sur le cahier des charges de l'évaluation à mi parcours de Leader - hauts de la Réunion (Axe 4 du programme FEADER)
11 mars	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Sélection de deux cabinets d'études pour négociation
16 mars	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Sélection du groupement de cabinet d'études : Oréade Brèche - Mataroni



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Année 2011		
22 avril	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Premières analyses du système par le cabinet d'étude ainsi que les propositions de calendrier pour la suite de l'étude
17 mai	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	<ul style="list-style-type: none"> ➤ présentation du rapport intermédiaire, ➤ évolution de l'analyse à la suite de la seconde mission du cabinet d'études,
30 juin	Participation des membres concernés du Comité Régional d'Evaluation au Comité de pilotage de l'Evaluation à mi-parcours de Leader	Restitution de l'étude d'évaluation à mi parcours du programme LEADER
12 juillet	Participation de l'AGILE au Comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)	Exposé du rapport intermédiaire de la phase 1 : « bilan programmation et mise en œuvre »
3 octobre	Transmission d'informations par courriel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tableau de bord des évaluations ➤ Compte rendu du comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) du 12/07/2011 ➤ Rapport intermédiaire de la phase 1 « bilan programmation et mise en œuvre » de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP) ➤ Courriel du Préfet du 13/07/11 relatif aux remarques adressées à la DPMA sur l'évaluation du FEP National ➤ Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens + courriel de la DATAR précisant l'échantillonnage réalisé sur l'étude des bénéficiaires potentiels des fonds européens
20 octobre	Participation de l'AGILE au Comité de pilotage de l'évaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)	Exposé du rapport intermédiaire de la phase 2 : « analyse et réponses aux questions évaluatives »
21 octobre	Réunion plénière du Comité Régional d'Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du tableau de bord des évaluations ; ➤ Point d'étape sur la mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles par le Cabinet d'études Ernst&Young ; ➤ Pistes de réflexion sur le programme de travail 2011-2013



➤ **Tableau de bord des évaluations**

Etude	Avancement
<p>Evaluation à mi parcours de la stratégie intégrée plurifonds et des programmes européens 2007-2013 de l'île de la Réunion</p> <p>Maître d'ouvrage : Région Réunion pour le compte du Partenariat local (CLS)</p> <p>Cabinet retenu : Ernst&Young Décembre 2010</p>	<p>Etude terminée, transmise en décembre 2010</p> <p>Recommandations présentées :</p> <ul style="list-style-type: none">- au Comité Régional d'Evaluation du 15 octobre 2010 ;- et au Comité National de Suivi des fonds Européens du mois de novembre 2010 ; <p>Etude mise en ligne sur le site internet www.reunioneurope.org en février 2011</p>
<p>Mise en place d'un dispositif de suivi des interactions FSE/FEDER dans les quartiers urbains sensibles</p> <p>Maître d'ouvrage : Région Réunion pour le compte du Partenariat local (CLS)</p> <p>Cabinet retenu : Ernst&Young</p>	<p>Etude en cours de réalisation</p>
<p>Evaluation de l'allocation spécifique de compensation des surcoûts liés aux handicaps des RUP (FEDER RUP)</p> <p>Maître d'ouvrage : DEGEOM</p> <p>Cabinet retenu : EDATER</p>	<p>Etude en cours de réalisation.</p> <p>Le rapport intermédiaire « bilan de programmation et de mise en œuvre » a été transmis le 02/09/11</p>
<p>Evaluation à mi parcours du FEP</p> <p>Maître d'ouvrage : MAAP</p> <p>Cabinet retenu : AND International</p>	<p>Etude terminée le 29 juin 2011</p>
<p>Evaluation à mi parcours du programme Leader - hauts de la Réunion</p> <p>Maître d'ouvrage : les GAL (AD2R-MMM)</p> <p>Cabinet retenu : OREADE BRECHE – MATARONI</p>	<p>Etude terminée en juillet 2011</p>
<p>Evaluation à mi parcours de la Communication des programmes Européens</p> <p>Etude réalisée en interne par l'AGILE</p>	<p>Etude terminée le 5 septembre 2011</p>



2.7.4 Informations relatives aux évolutions nationales des outils de gestion informatique des programmes (PRESAGE et OSIRIS)

- **Mise en place de PRESAGE (FEDER – FSE – FEP)**

L'application a connu plusieurs évolutions au cours de l'année 2011. La plus importante a permis d'améliorer les fonctionnalités liées à la gestion des retraits et corrections ainsi que celles relatives à tous les types de contrôles enregistrés dans l'application.

Sur le plan des formations, 6 sessions ont été organisées pour de nouveaux utilisateurs. Elles ont concerné 46 personnes issues de 15 services instructeurs de l'Etat et des Collectivités.

	2008	2009	2010	2011
Nombre de session de formations pour de nouveaux utilisateurs	14	5	6	7
Nombre de personnes formées	80	20	34	46
Nombre de services instructeurs de l'Etat et des Collectivités	15	10	11	15

- **Mise en place d'OSIRIS (FEADER)**

L'ASP a mis en place une équipe de deux personnes pour l'animation et la mise en place des dispositifs dans l'outil OSIRIS.

Les travaux de 2011 ont porté principalement sur le développement des cadres liés au Bilan de santé de la PAC et sur l'actualisation des cadres qui ont évolué suite à la révision à mi-parcours :

- ✓ La mise en production de 6 nouveaux cadres ;
- ✓ Mise à jour de 6 cadres existants ;
- ✓ La formation des gestionnaires ;
- ✓ L'aide aux utilisateurs (assistance fonctionnelle) ;
- ✓ L'animation des comités techniques OSIRIS ;
- ✓ Les demandes d'habilitation à l'utilisation et la consultation de l'outil.

La formalisation des dispositifs dans OSIRIS se déroule de la manière suivante :

- ✓ Rédaction d'un cahier des charges par le service instructeur,
- ✓ Elaboration du dispositif par l'équipe OSIRIS,
- ✓ Phase de test avec le service instructeur,
- ✓ Modifications éventuelles du dispositif,
- ✓ Validation du cahier des charges par le Comité technique OSIRIS,
- ✓ Elaboration du cahier de paramétrage ;
- ✓ Mise en production par le niveau national



2.8. Réserve nationale de performance (le cas échéant, et pour le rapport annuel d'exécution présenté pour 2010 uniquement)

Sans objet en 2010



3. Mise en œuvre par axes prioritaires

S'inscrivant pleinement dans la stratégie intégrée, le P.O FEDER Convergence s'articule autour de trois axes prioritaires (humain, économique et territorial, et d'un axe spécifique regroupant les objectifs visant à la compensation des surcoûts.

- **Axe prioritaire n°1 - La compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain**
- **Axe prioritaire n°2 - La compétitivité de l'économie : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international.**
- **Axe prioritaire n°3 - La compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance**
- **Axe prioritaire n°4 - La compensation des surcoûts liés à l'ultra périphérie.**

Pour chacun de ces axes, des objectifs principaux ont été définis ainsi que des indicateurs associés.



3.1 - Axe prioritaire 1 : Amélioration de la compétitivité des hommes : promouvoir et valoriser le potentiel humain

La compétitivité des hommes par la valorisation des ressources humaines constitue un des trois axes majeurs de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013.

Elle consiste à rechercher une élévation constante des niveaux de qualification. Elle vise également à atteindre une plus grande efficacité des politiques publiques liées aux conditions de vie des habitants (éducation, insertion, logement, santé et cadre de vie) et à renforcer la cohésion sociale en réduisant les inégalités sociales.

La démarche est double : il s'agit d'anticiper les tournants en positionnant l'île comme une plate forme de l'Europe dans une zone à forts enjeux (formation, enseignement supérieur ...) mais il importe également de répondre aux défis permanents liés notamment à l'impact de la dynamique démographique sur les besoins en équipements éducatifs, sanitaires et sociaux.

Le FEDER et le FSE contribuent de manière complémentaire à ces orientations.

Au titre des interventions relevant du champ du FEDER, 3 objectifs principaux ont été identifiés. Il s'agit :

- a) de préparer des nouvelles générations mieux formées ;
- b) de valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise ;
- c) d'améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe prioritaire 1 au 31/12/2011

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
-----------------------------	---	--------------------------------	--	--------------	---------------------

Objectif 1-a Préparer des nouvelles générations mieux formées	Indicateurs de réalisation				
	Nb de bâtiments d'enseignement supérieur construit	-	-	7 soit environ 9500 m2 sur 2007-2013	5 soit 14 432 m2 sur la période 2000-2006
Nb de collèges construits ou réhabilités	6	5	6 établissements sur 2007-2013	9 établissements sur 2000-2006	
Nb de lycées construits ou réhabilités	2 réhabilitations 1 construction	1	3 établissements sur 2007-2013	13 établissements sur 2000-2006	
Nb de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités	1 réhabilitation	-	2 établissements sur 2007-2013	4 établissements sur 2000-2006	



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 1-a Préparer des nouvelles générations mieux formées	Indicateurs de résultat				
	Nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur (Université, IUT, IUFM, STS, DTS, CPGE, Post Bacs lycées)	15 321 en 2009	-	16 000 en 2015	15 587 en 2005
	Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges	3600	2700	2 700 places sur 2007-2013	2 000 places sur 2000-2006
	Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les lycées	3753	-	3 000 places sur 2007-2013	2 800 places sur 2000-2006
	Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités	800	-	1 200 en 2015	800 en 2008
Objectif 1-b Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenus	6	6	8 sur 2007-2013	6 sur 2000-2006



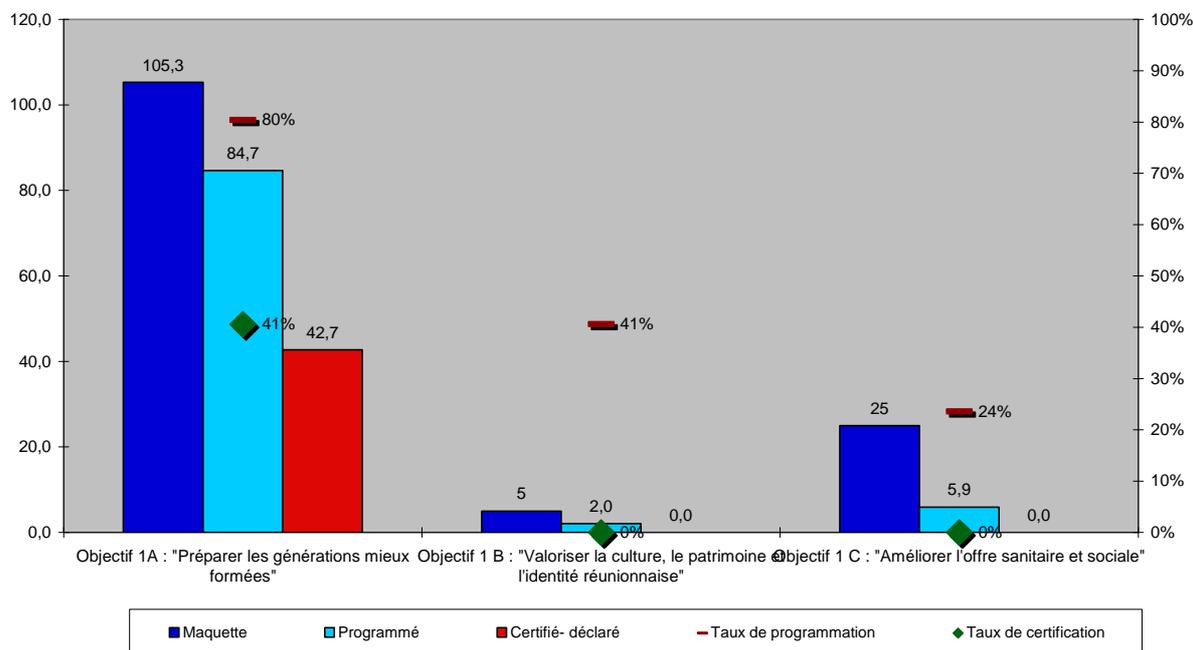
Objectifs axe prioritaire 1	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
-----------------------------	-------------	--------------------------------	--	--------------	---------------------

Objectif 1-c Améliorer l'offre sanitaire et médico-sociale	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de places créées ou renouvelées dans les établissements sanitaires soutenus	-	-	230 sur 2007-2013	75 sur 2000-2006
	Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes en situation de handicap	100		295 sur 2007-2013	270 sur 2000-2006
	Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées	250		310 sur 2007-2013	-
	Indicateurs de résultat				
Nombre d'emplois créés dans les établissements sanitaires et médico-sociaux soutenus			330 sur 2007-2013	-	

Information sur l'avancement financier de l'axe 1 au 31/12/2011 :



Avancement de la programmation
de l'axe 1 "La compétitivité des hommes" du FEDER Convergence Réunion



Programmation UE en millions d'Euros	Objectif 1A : "Préparer les générations mieux formées"	Objectif 1B : "Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise"	Objectif 1C : "Améliorer l'offre sanitaire et sociale"	Assistance technique	Total
Maquette	105,3	5	25	8,237	143,5
Programmé	84,7	2,0	5,9	1,8	94,4
Certifié- déclaré	42,7	0,0	0,0	1,2	43,9
Taux de programmation	80%	41%	24%	22%	66%
Taux de certification	41%	0%	0%	14%	31%
Rapport Certification / Programmation	50%	0%	0%	66%	47%

Au niveau de l'axe, la programmation (66 %) est conforme aux prévisions.

- ✓ **L'objectif 1A** est quasiment atteint en programmation (80 %) par la programmation des lycées, collèges, centre de formation professionnelle. Le montant de certification a triplé par rapport à l'année précédente et correspond pour 82 % aux dépenses déclarées des collèges.
- ✓ **L'objectif 1B** a été révisé avec l'abandon du projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise. Il reste deux mesures dont le niveau de programmation (41%) devrait connaître une progression début 2012. Cet objectif doit toutefois être suivi avec une attention particulière.
- ✓ **L'objectif 1C** a démarré sa programmation en 2010 avec les structures d'accueil des personnes handicapées et s'est poursuivi en 2011 avec la programmation d'un Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique et de trois structures d'accueil pour personnes âgées.



3.1.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis par objectif

En 2011 la restructuration et l'extension d'un collège ainsi qu'un centre de formation professionnelle ont été programmé sur l'objectif 1A.

S'agissant des opérations en matière culturelle et patrimoniale, mais aussi sanitaires et sociales, le retard observé au démarrage commence à se résorber avec un rythme plus soutenu de programmation au cours de l'année 2011.

En matière d'opérations sanitaires et sociales, trois opérations portant sur des structures d'accueil type Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EPAD) ont été programmées ainsi qu'une opération de création d'un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP).

Certains projets sont actuellement en cours de réalisation physique et devraient pouvoir faire l'objet d'une certification rapide après programmation en 2012.



Objectif 1a - Préparer des nouvelles générations mieux formées

Dans le cadre du programme 2007-2013, l'accent est porté sur la démocratisation de l'accès à l'enseignement et à la formation selon le principe de l'égalité des chances de tous les jeunes.

Compte tenu des évolutions démographiques et du rattrapage partiel des retards structurels, la construction de nouvelles infrastructures (collèges, lycées, centres de formation, enseignement supérieur) doit permettre de pallier aux sureffectifs des établissements actuels et à leur croissance.

Celles-ci contribueront à l'aménagement du territoire en favorisant la proximité des structures d'accueil et des bassins de population.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1a :

Une opération a été programmée en 2011 sur la mesure 1-03 «construction et réhabilitation de collèges ». Il s'agit :

- de la restructuration extension du collège Jules Solesse pour un montant de 3 054 127.84€ de FEDER.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Objectif 1a : Préparer de nouvelles générations mieux formées											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE REALISATION (données cumulées)											
Nombre de bâtiments d'enseignement supérieur construits	Programmé	-	-	-	-	-					
	Réalisé	-	-	-	-	-					
	Objectif	7 soit environ 9500 m2 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 soit 14 432 m2 sur la période 2000-2006									
Nombre de collèges construits ou réhabilités (données cumulées)	Programmé	-	1	4	5	6					6
	Réalisé	-	-	0	2	5					5
	Objectif	6 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	9 établissements sur 2000-2006									
Nombre de lycées construits ou réhabilités (données cumulées)	Programmé	-	-	-	3	3					3
	Réalisé	-	-	-	-	1					1
	Objectif	3 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	13 établissements sur 2000-2006									
Nombre de centres de formation professionnelle construits ou réhabilités (données cumulées)	Programmé	-	-	-	-	1					1
	Réalisé	-	-	-	-	-					
	Objectif	2 établissements sur 2007-2013									
	Situation de référence	4 établissements sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1a : préparer de nouvelles générations mieux formées)

Nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur (donnée non cumulée)	Réalisé	15 005	14 997	15 321	-	-					15 321
	Objectif	17 700 en 2015									
	Situation de référence	16 841 en 2005									
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les collèges (données cumulées)	Programmé	-	900	3600	4500	5400					5 400
	Réalisé	-	-	900	2700	3600					3 600
	Objectif	2 700 places sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	2 000 places sur 2000 - 2006									
Capacité d'accueil créée ou renouvelée dans les lycées (données cumulées)	Programmé	-	-	-	3753	3753					3 753
	Réalisé	-	-	-	-	1625					1 625
	Objectif	3 000 places sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	2 800 places sur 2000 - 2006									
Effectifs accueillis dans les centres de formation construits ou réhabilités (données cumulées)	Programmé	-	-	-	800	1300					1300
	Réalisé	-	-	-	-	-					-
	Objectif	1 200 en 2015									
	Situation de référence	800 en 2008									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 1a : préparer de nouvelles générations mieux formées)

Taux d'accès d'une génération à la terminale	Réalisé	53,5%	54,3%	56,6%	nd					
	Objectif	60 % en 2015								
	Situation de référence	57,7 % en 2005								
Nombre annuel de bacheliers	Réalisé	7 586	7 709	8 118	8294					31 717
	Objectif	7 500 en 2015								
	Situation de référence	7 034 en 2005								
Nombre annuel de diplômés de l'enseignement supérieur	Réalisé			4 720	Nd					4 720
	Objectif	4 500 en 2015								
	Situation de référence	3 998 en 2005								
Nombre d'étudiants dans les filières de recherche (chiffres en cours de collecte)	Réalisé			677	nd					677
	Objectif	300 en 2015								
	Situation de référence	264 en 2005								



Analyse qualitative de l'objectif 1a :

De nombreux collèges de l'île qu'ils soient récents ou pas, sont actuellement en sur effectif. Le collège Jules Solesse a été construit dans les années 1970 pour accueillir 900 élèves. L'effectif était en 2011 de 1050 élèves dont 124 en SEGPA. C'est dans ce cadre que le Département de la Réunion a lancé le programme de restructuration et d'extension du collège situé dans la commune de St Paul. Cette opération relève de la mesure 1-03 «construction et réhabilitation de collèges ».

S'agissant des indicateurs, on peut constater :

- l'atteinte en programmation de la valeur cible du nombre de construction de collèges et de lycée ;
- du dépassement en réalisation de la valeur cible de la capacité d'accueil créée ou rénovée dans les collèges 3600 places au lieu de 2700 ciblées.
- la progression constante du nombre des bacheliers (toutes sections confondues) et du pourcentage d'accès à la terminale par rapport à une classe d'âge.

Pour faire suite aux observations de la Commission Européenne du 07/12/2009, l'indicateur du nombre d'inscrits dans les filières d'enseignement supérieur a été expertisé et réactualisé, les données 2007 et 2008 étant provisoires. Cet indicateur a été harmonisé lors de l'exercice d'évaluation à mi-parcours.



Objectif 1b – Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise

Les activités culturelles représentent un élément fort d'attractivité, en termes de qualité de vie, de services à la population, d'animation, de maillage du territoire par des équipements structurants, pour les entreprises comme pour les ménages. Comme facteur éminent de lien social, la culture joue également un rôle important pour concourir à la cohésion sociale.

Ces efforts de valorisation culturelle prendront notamment appui sur le projet structurant de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise dont les travaux sont prévus au cours de la présente période de programmation, les études de conception ayant été réalisées au cours de la période 2000-2006.

Ils porteront également sur la démocratisation de l'accès aux enseignements artistiques pour les publics les plus défavorisés dans une démarche d'inclusion sociale.

Enfin, la dimension patrimoniale sera aussi prise en compte ; il pourra s'agir notamment de permettre une meilleure connaissance des éléments constitutifs de ce patrimoine qu'il soit matériel ou immatériel (au travers d'études, inventaires, expositions, publications), mais aussi de rénover et mettre en valeur le patrimoine immobilier public ou privé notamment dans le cadre d'opérations de valorisation, de réaffectation des patrimoines bâtis et non bâtis dans un but de reconversion économique, touristique ou culturelle.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1b

En 2010, les 11 premiers dossiers de cet objectif (relatifs à 6 bâtiments à vocation patrimoniale) ont été programmés et le projet de Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise (MCUR) a été abandonné.

En 2011, aucun dossier n'a été programmé.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Objectif 1b : Valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1b : valoriser la culture, le patrimoine et l'identité réunionnaise)

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de bâtiments à vocation patrimoniale soutenu (données cumulées)	Programmé	-	-	-	6	6					6
	Réalisé	-	-	-	-	-					
	Objectif	8 sur 2007-2013									
	Situation de référence	6 sur la période 2000-2006									

INDICATEURS D'IMPACT

Nombre de sites ouverts dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine	Réalisé	65	69	81	51	90					356
	Objectif	85 sites en 2015									
	Situation de référence	67 sites en 2006									
Nombre de visiteurs dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine *	Réalisé	nd	51 631	71568	49 349	52 729					225 277
	Objectif	60 000 visiteurs en 2015									
	Situation de référence	51 631 visiteurs en 2008									

* cet indicateur n'est pas répertorié dans le PO FEDER révisé, mais il donne une information utile.



Analyse qualitative de l'objectif 1b :

Aucun dossier n'a été programmé en 2011

S'agissant des indicateurs, on peut constater :

- de l'atteinte proche de la valeur cible de l'indicateur « Nombre de bâtiment à vocation patrimoniale soutenu (6 en 2010 pour un objectif de 8 en 2013)
- du dépassement en 2011, de l'objectif fixé du nombre de site ouverts dans le cadre des journées du patrimoine en 2011 (90 pour un objectif de 85 en 2015).



Objectif 1c – Améliorer l'offre sanitaire et médico - sociale

La situation sanitaire et médico-sociale du département, compte tenu de ses caractéristiques socio-économiques et de son histoire, connaît des spécificités notables au niveau notamment de la démographie, des indicateurs sociaux et des facteurs de morbidité.

Les infrastructures sont de plus soumises à des enjeux et contraintes importants :

- répondre aux besoins liés à la croissance démographique et à l'amorce du phénomène de vieillissement de la population,
- remédier au taux de vétusté important des infrastructures,
- faire face à l'évolution des techniques et des normes de sécurité.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 1c :



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Objectif 1c : Améliorer l'offre sanitaire et sociale

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 1c : améliorer l'offre sanitaire et sociale)											
Nombre de places créées ou renouvelées dans les établissements sanitaires soutenus (données cumulées)	Programmé	-	-	-	-	-					
	Réalisé	-	-	-	-	-					
	Objectif	230 sur 2007-2013									
	Situation de référence	75 sur la période 2000-2006									
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes en situation de handicap (données cumulées)	Programmé	-	-	-	71	100					100
	Réalisé	-	-	-	-	-					
	Objectif	295 sur 2007-2013									
	Situation de référence	270 sur 2000-2006									
Nombre de places créées ou renouvelées pour les personnes âgées (données cumulées)	Programmé	-	-	-	80	250					250
	Réalisé	-	-	-		250					
	Objectif	310 sur 2007-2013									
	Situation de référence	0									
INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 1c : améliorer l'offre sanitaire et sociale)											
Nombre d'emplois créés dans les établissements sanitaires et médico – sociaux soutenus (données cumulées)	Programmé	-	-	-	-	-					-
	Réalisé	-	-	-	-	-					-
	Objectif	330 sur 2007-2013									
	Situation de référence	(nd)									



Analyse qualitative de l'objectif 1c :

Quatre opérations ont été programmées.

Au titre de la mesure 1.09 « structures d'accueil des personnes âgées » : trois opérations de construction d'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) : EHPAD St Denis, EHPAD « Bois d'Olive », EHPAD « l'Entre Deux ».

Au titre de la mesure 1.10 « structure d'accueil des personnes handicapée » : une opération de construction d'un Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (ITEP) à Saint-Pierre.

S'agissant des indicateurs, on peut constater :

- l'avancée en programmation des indicateurs de nombre de place créées ou renouvelées pour les personnes en situation de handicap ainsi que pour les personnes âgées.

3.1.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

Compte tenu du fait qu'une grande partie des projets relevant de l'objectif 1a est conduite sous maîtrise d'ouvrage publique, l'approbation tardive du programme n'a pas eu d'incidence majeure sur la maturation effective des projets d'investissement. Ainsi, les opérations se sont poursuivies normalement et ont été programmées à partir de 2008. Par ailleurs, l'avancement physique de ces infrastructures permet une remontée de dépenses plus rapide.

S'agissant des opérations en matière culturelle et patrimoniale, mais aussi sanitaires et sociales, le retard observé au démarrage du programme à commencé à se résorber en fin d'année 2010.



3.2 Axe prioritaire 2 : Amélioration de la compétitivité économique : développer l'économie réunionnaise dans l'environnement international

"En deux générations, l'économie de La Réunion est passée d'une activité mono-industrielle basée sur la canne à sucre à une économie concentrée sur les services" OCDE 2004.

Le contexte rénové dans lequel s'inscrit le développement futur de l'île se dessine autour de deux repères indissociables : d'une part, la permanence des enjeux d'un rattrapage structurel dynamique et, d'autre part, les enjeux nouveaux liés à la mondialisation.

Aussi, la compétitivité économique s'inscrira-t-elle dans une stratégie de préparation des entreprises à une plus forte ouverture internationale non seulement pour qu'elles puissent se redéployer vers de nouveaux horizons mais aussi pour qu'elles consolident leurs assises dans l'économie locale.

Les objectifs principaux retenus pour cet axe sont de deux ordres. Il s'agit de :

- a) préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien ;
- b) consolider les bases du développement économique et social.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 2 au 31/12/2011 :

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
----------------------------------	---	--------------------------------	--	--------------	---------------------

	Indicateurs de réalisation				
		Nombre de projets de recherche soutenus	72	-	60 sur 2007-2013
Objectif 2-a Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien	Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme	26	-	50 sur 2007-2013	41 sur 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	64	-	74 sur 2007-2013	99 sur 2000-2006
	Nombre de « jeunes pousses » (start-up) aidées	24	-	40 sur 2007-2013	20 sur 2000-2006
	Nombre d'actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique	20	-	15 en 2013	10 en 2005



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 2-a Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien	Montants des investissements soutenus (tourisme et tic)	40,27 M€	-	75 M€ sur 2007-2013	53 M€ sur 2000 - 2006
	Indicateurs de résultat				
	Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche	30	-	15 sur 2007 - 2013	5 sur 2000-2006
	Nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenus	15	-	7 projets sur 2007 – 2013	1 projet sur 2000 - 2006
	Évolution du CA des secteurs tourisme et TIC	+ 18 % en 2008	-	+ 10 % en 2015	1441 M€ en 2004
	Évolution des capacités d'accueil hôtelières	+ 210	-	+ 500 chambres en 2015	2800 chambres en 2006
	Emplois dans le secteur Tourisme	10 700 en 2009	-	12 000 emplois dans la filière en 2015	10 000 emplois dans la filière en 2005



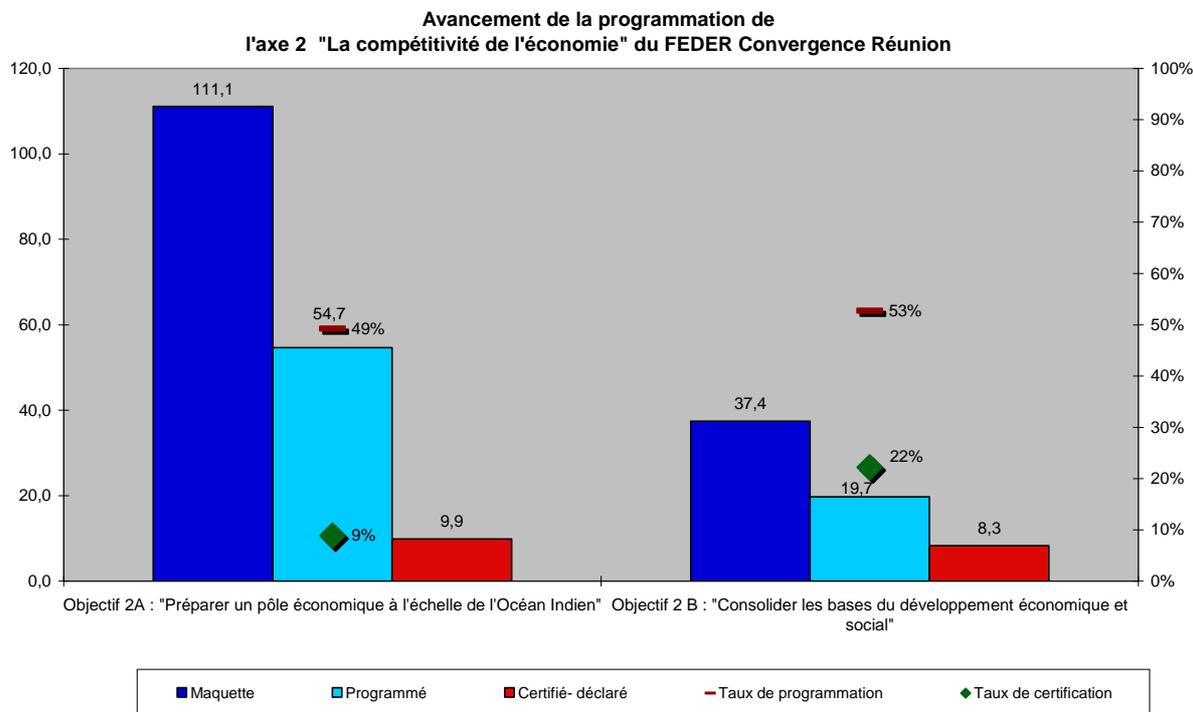
Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Objectifs de l'axe prioritaire 2	Indicateurs de réalisation et de résultat	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 2-b Consolider les bases du développement économique et social	Indicateurs de réalisation				
	Nombre de projets d'aide aux entreprises	179	-	500 sur 2007 – 2013	501 sur 2000 - 2006
	Montants des investissements des entreprises soutenus	40,86 M€	-	120 M€ sur 2007 – 2013	114 M€ sur 2000 - 2006
	Indicateurs de résultat				
	Emplois créés (brut ETP)	295,5	-	1500 sur 2007 – 2013	1500 sur 2000 - 2006
Évolution du CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	3 538 M€ en 2007	-	2950 M€ en 2015	2452 M€ en 2004	

Il est précisé qu'un travail de consolidation des indicateurs liés aux opérations de recherche est en cours de réalisation. En conséquence, les indicateurs de résultat de l'objectif 2 a seront fiabilisés pour le RAE 2012.



Information sur l'avancement financier de l'axe 2 au 31/12/2011 :



Programmation UE en millions d'Euros	Objectif 2A : "Préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien"	Objectif 2 B : "Consolider les bases du développement économique et social"	Total
Maquette	111,1	37,4	148,5
Programmé	54,7	19,7	74,4
Certifié- déclaré	9,9	8,3	18,2
Taux de programmation	49%	53%	50%
Taux de certification	9%	22%	12%
Rapport Certification / Programmation	18%	42%	24%

- **L'objectif 2A :** la programmation au 31 décembre 2011 (49 %) marque un léger retard. Cependant rapporté au montant de la maquette antérieure à la révision, le taux de programmation serait de 57 %. Il ne faut pas négliger l'impact de certaines opérations d'infrastructures qui devraient être programmées très prochainement (mise en œuvre de la station d'observation de l'atmosphère du Maïdo, mise en œuvre de la station permanente de la biodiversité, extension des laboratoires UFR sciences et IRD, Pôle Régional Mer, Centre d'investissement clinique de Saint-Pierre ...) qui auront pour conséquence d'augmenter significativement le taux de programmation dès leur engagement.

Les investissements dans le domaine du tourisme montrent une dynamique de programmation soutenue avec le lancement de projets à hauteur de 3,5 millions d'euros de FEDER représentant un taux de programmation de 37 % sur la mesure



(50 % sur la base de la maquette initiale). D'autres projets d'envergure sont prévus pour 2012 offrant des perspectives positives pour l'avancement de la programmation.

Enfin la mise en œuvre opérationnelle de la Stratégie Régionale d'Innovation devrait se traduire par une augmentation sensible de la programmation.

- **L'objectif 2B :** la programmation au 31 décembre 2011 (53 %) est encourageante. En effet, après une année de ralentissement résultant de la prudence des entreprises dans un contexte économique difficile avec un manque de visibilité de la demande, le secteur productif montre les indicateurs d'une reprise qui devrait se poursuivre en 2012.

3.2.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Si l'on prend en compte le chevauchement des deux programmations (DOCUP et PO), la date limite d'éligibilité des dépenses du DOCUP repoussée au 30 juin 2009, et les ajustements à mi parcours, les objectifs atteints à ce jour (même s'ils n'ont pas tous connu un rythme de croisière suffisant) peuvent être considérés comme étant conforme aux prévisions pour la majorité.

Les indicateurs « nombre de projets de recherche », « nombre d'action de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique », « nombre de coopérations entreprises/laboratoires de recherches », ont largement dépassé leurs objectifs en 2011, traduisant le dynamisme du secteur de la recherche qui s'inscrit depuis plus de deux ans dans la dynamique générale de définition et de mise en œuvre de la stratégie régionale de l'innovation à la Réunion.



Objectif 2-a : Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien

Les interventions visant à accompagner ce tournant économique s'inscrivent dans trois dimensions :

- la recherche-développement et l'innovation,

Il s'agit à ce titre de consolider et de développer les infrastructures dédiées à la recherche ainsi que les programmes de recherche afin :

- de soutenir les unités mixtes de recherche (UMR) d'ores et déjà constituées en veillant à la constitution de pôles de recherche-développement valorisant au niveau de la zone Océan Indien et des économies tropicales les savoir-faire régionaux ;
- de permettre l'émergence de nouvelles équipes sur des thématiques propres à favoriser la compétitivité économique et le rayonnement régional et international en les dotant des équipements structurants à l'échelle de l'Océan Indien ;
- d'assumer les enjeux et les besoins en matière de recherche fondamentale, de recherche appliquée et de recherche développement au service de la compétitivité des entreprises et de la création d'emplois durables ;
- d'instaurer une véritable action collective qui veillera à la généralisation des partenariats filières/organismes de formation/centres de recherche.

En amont, les actions visant à développer la culture scientifique et technique seront soutenues en accordant une place centrale aux plus jeunes afin de susciter l'esprit d'initiative et de créativité.

Par ailleurs, des synergies seront recherchées avec les résultats du projet Era-Net Biome financé dans le cadre du 7^{ème} Programme Cadre de Recherche et Développement (PCRD) afin de consolider le rayonnement international des pôles de recherche de La Réunion, rayonnement déjà effectif (Afrique du Sud, Inde, Mozambique) qui ne s'inscrit pas dans le seul cadre du PCRD.

- le développement du potentiel de croissance des filières économiques dynamiques,

Au titre du développement des secteurs stratégiques, l'accent sera mis sur le soutien de trois secteurs porteurs de croissance :

- le tourisme et les technologies de l'information et la communication (TIC) à travers un soutien intégré : soutien à l'investissement direct et actions d'accompagnement des filières concernées privilégiant notamment les démarches collectives (promotion touristique, actions collectives dans le secteur des TIC) ;
 - la filière pêche à travers la réalisation d'investissements de superstructures se situant dans le prolongement de la réalisation de la darse de pêche soutenue au titre du Docup 2000-2006.
- le renforcement et le développement de nouveaux outils de financement.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Cette dimension, qui contribue également à la préparation d'un pôle économique renforcé, se traduit par la consolidation et le développement d'une palette d'outils d'ingénierie financière : capital investissement, fonds de garantie et prêts.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2-a



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Objectif 2-a : Préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)											
Nombre de projets de recherche soutenus (Données Cumulées)	Programmé	6	18	36	49	72					72
	Réalisé	-	-								-
	Objectif	60 sur 2007-2013									
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006									
Nombre de projets soutenus dans le secteur Tourisme (Données Cumulées)	Programmé	0	5	10	16	26					26
	Réalisé	-									-
	Objectif	50 sur 2007-2013									
	Situation de référence	41 sur 2000-2006									
Nombre de projets soutenus dans le secteur TIC	Programmé	12	21	40	49	64					64
	Réalisé	-									-
	Objectif	74 sur 2007-2013									
	Situation de référence	99 sur 2000-2006									
Nombre de « jeunes pousses » (start-up) aidées (Données Cumulées)	Programmé	0	7	12	18	24					24
	Réalisé	-	-								-
	Objectif	25 sur 2007-2013									
	Situation de référence	20 sur 2000-2006									
Nombre d'actions de sensibilisation dans le domaine de la culture scientifique et technique (Données Cumulées)	Programmé	0	9	14	20	20					20
	Réalisé	-	-								-
	Objectif	15 en 2013									
	Situation de référence	10 en 2005									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montants des investissements soutenus (tourisme et tic)	Programmé	1,57 M€	8,73 M€	14,84 M€	16,82	40,24 M€					40,24 M€
	Réalisé	-									-
	Objectif	75 M€ sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	53 M€ sur 2000 - 2006									

INDICATEURS DE RÉSULTAT (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)

Nombre de chercheurs extérieurs accueillis dans les laboratoires de recherche (Données Cumulées)	Programmé	-	30	30	30						30
	Réalisé	-	-	-	-						-
	Objectif	15 sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	5 sur 2000 – 2006									
Nombre de coopérations entreprises – laboratoires de recherche soutenues (Données Cumulées)	Programmé	-	15	15							15
	Réalisé	-	-	-							-
	Objectif	7 projets sur 2007 – 2013									
	Situation de référence	1 projet sur 2000 – 2006									
Évolution du CA des secteurs tourisme et TIC	Réalisé	-	+ 18 %	-							+ 18 %
	Objectif	+ 10 % en 2015									
	Situation de référence	1441 M€ en 2004									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Évolution des capacités d'accueil hôtelières (Données Cumulées)	Programmé	-	36	46	58	210					210
	Réalisé	-									-
	Objectif	+ 500 chambres en 2015									
	Situation de référence	2 800 chambres en 2006									
Emplois dans le secteur tourisme	Réalisé	-	10 700	10 400	-						-
	Objectif	12 000 emplois dans la filière en 2015									
	Situation de référence	10 000 emplois dans la filière en 2005									

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 2a : préparer un pôle économique et de recherche à l'échelle de l'Océan Indien)

Nombre de touristes	Réalisé	380 500	396 400	421 900	420 300						420 300
	Objectif	500 000 en 2015									
	Situation de référence	278 800 en 2006									



Information sur l'avancement financier de l'objectif 2a au 31/12/2011:

Analyse qualitative de l'objectif 2a

En 2011, 87 opérations ont été programmées au titre de l'objectif 2-a : « préparer un pôle économique à l'échelle de l'Océan Indien ».

- En matière de pôle de recherche appliquée en « Observation » : terre, mer, espace :
L'équipement de la station d'observation de l'atmosphère du Maïdo par l'acquisition de matériel scientifique (quatre LIDAR atmosphériques, deux spectromètres, système d'analyse en continu des gaz à effet de serre, radiomètre microonde) en vue de son positionnement en tant que station globale du réseau GAW (Global Atmospheric Watch).
La mise en œuvre opérationnelle de la station permanente sur les espaces naturels et anthropisés par l'installation des équipements de recueil des données et la diffusion de ces dernières auprès des acteurs privés et publics.
La surveillance sismologique et géodésique du Piton de la Fournaise pour comprendre les causes qui rendent les éruptions sommitales ou distales. Cette opération menée dans le cadre du projet UNDERVOLC a pour ambition de rendre le Piton de la Fournaise un des volcans le mieux surveillé au monde et d'en faire un exemple de rayonnement international de la recherche scientifique française en volcanologie.
- Le développement de la culture scientifique, technique et industrielle au travers du programme d'actions 2011 de l'association Sciences Réunion. L'organisation d'ateliers, de festivals et d'expositions a pour but d'éveiller la curiosité intellectuelle du grand public ainsi que de faire découvrir et de favoriser la démarche scientifique. Le programme 2010 a ainsi permis de sensibiliser près de 150 000 personnes.
- En matière de pôle d'innovation et transfert de technologie en faveur de la compétitivité des entreprises dix opérations ont été menées en 2011.
Six nouveaux projets innovants ont été mis en incubation à la Technopole de la Réunion.
Les programmes d'actions de l'association QUALITROPIC, de l'ARVAM et du CRITT ont été reconduits pour 2011.
Un nouveau programme d'action a été lancé pour 2010-2011 par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour le Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical (CIRBAT). Le CIRBAT est un pôle d'innovation porté par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qui a été labellisé en 2009. Les actions développées par le CIRBAT consistent à adapter les matériaux de construction et leur mise en œuvre, ainsi que les normes encadrant la filière bâtiment aux contraintes tropicales afin de permettre aux entreprises artisanales de disposer localement des ressources matérielles et humaines nécessaires à l'innovation de leurs techniques et de leur produit dans une démarche intégrée de développement durable. Les activités sont développées autour de 4 axes : la liaison avec les compétences externes, la recherche de solutions adaptées à la petite entreprise, la diffusion des connaissances et des pratiques nouvelles et l'assistance directe aux entreprises.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- Dans le domaine des pôles de recherche et d'innovation en santé, biomédecine et biotechnologies, trois opérations importantes ont été lancées en 2011.

Une étude de faisabilité sur la technique de l'insecte stérile (TIS) appliquée à la lutte contre les moustiques anopheles arabiensis, vecteur de paludisme à l'île de la Réunion et aedes albopictus, vecteur de la dengue et du chikungunya est menée par le Centre de recherche et de veille sur les maladies émergentes dans l'Océan Indien pour étudier la mise en œuvre éventuelle d'un essai sur le terrain en conditions contrôlées en vue de réduire l'usage des biocides et ainsi préserver l'environnement.

Le projet BIOMOL TCN (Activités thérapeutiques, cosmétologiques et nutraceutiques de molécules issues de la biodiversité terrestre, marine et microbienne de la zone sud-ouest de l'Océan Indien) vise à identifier des espèces végétales et marines non encore exploitées pour leurs substances bioactives naturelles bénéfiques pour la santé et le bien-être.

Enfin, deux nouvelles actions sont lancées par le groupe de recherche sur l'immunité innée et les physiopathologies infectieuses et inflammatoires (GR11) : une étude structurale et fonctionnelle des protéines impliquées dans des pathologies métaboliques inflammatoires à la Réunion et des études sur le rôle de l'immunité innée dans les mécanismes de neuroprotection et de neurodégénération.

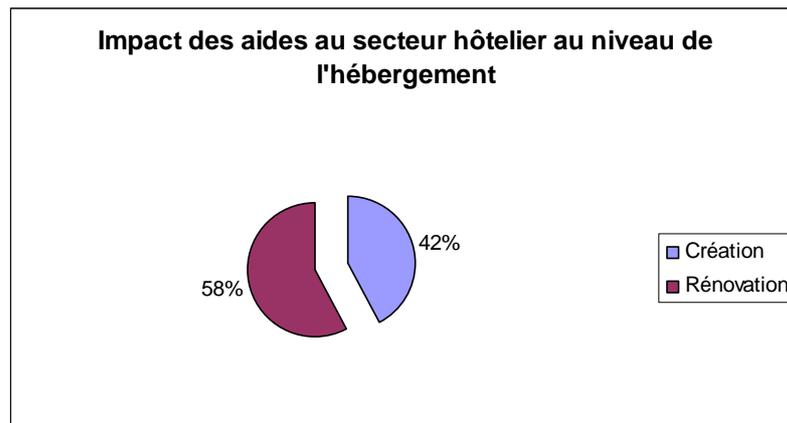
- En matière de recherche agronomique, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) a lancé la 2^{ème} phase de trois programmes de recherche. Le programme BIORISK concerne l'épidémiologie-surveillance des bioagresseurs émergents et invasifs des principales filières végétales à La Réunion, le programme GENERECAN étudie la caractérisation et l'exploitation de la variabilité génétique de la résistance de la canne à sucre aux bioagresseurs, le programme GENETOM s'applique à la lutte génétique contre les maladies émergentes chez les solanées maraichères. Ces programmes doivent permettre de répondre aux enjeux de développement rural identifiés par les acteurs locaux ainsi qu'aux attentes des politiques publiques nationales et européennes dans les domaines de la recherche et de l'environnement.
- En matière de tourisme, 12 opérations ont été programmées en 2011. Les créations et rénovations hôtelières amènent l'offre de 152 chambres supplémentaires. on peut noter la création réhabilitation de l'hôtel « Les Salazes » qui est classé 4 étoiles, la création d'un hôtel 3 étoiles dans le sud de l'île, la création d'un hôtel 3 étoiles dans le chef lieu, la rénovation extension de l'hôtel « ILOHA » classé 3 étoiles, la rénovation de l'hôtel « Les Créoles » classé 3 étoiles. Deux restaurants ont été rénovés et deux entreprises de loisirs ont été soutenues. Les actions de promotion touristique ont été poursuivies dans le cadre du programme d'actions 2011 de l'IRT (Ile Réunion Tourisme).



Répartition du nombre d'entreprises aidées par secteur d'activité

	2007	2008	2009	2010	2011	Total
Secteur hôtelier	-	4	3	2	6	15
Secteur loisirs	-	1	2	4	5	12
Total	-	5	5	6	11	27

Répartition chambres en création / chambres rénovées



Depuis le début de la programmation, le FEDER a participé à la rénovation de 289 chambres et à la création de 210 chambres d'hôtels classés de supplémentaires.

Si l'on considère le parc de chambres d'hôtels homologués de l'année 2011 qui était de 2 057 chambres, le FEDER aurait participé à la rénovation de 14 % du parc.

Il est intéressant de souligner la part importante du nombre de chambres en création sur des hôtels classés 3 ou 4 étoiles ce qui contribue significativement à l'attractivité touristique en complément de l'augmentation de la capacité hôtelière.

Ces opérations devraient contribuer à l'emploi de 175,50 ETP dans le domaine du tourisme.

- Dans le domaine des TIC : 17 opérations ont été soutenues allant du soutien à des manifestations dans le domaine informatique, à l'aide à l'investissement en matière de production et diffusion audiovisuelle ou encore le développement de nouveaux produits et services tels que la création d'un logiciel de gestion d'entreprise basé sur des solutions innovantes et Open Source, la mise en œuvre d'un moyen de paiement par téléphone mobile et le développement d'applications et d'accessoires pour smartphones, l'archivage, la conservation et la sécurisation de la totalité de la banque d'images d'une entreprise, l'aménagement et la création de centres de formation, la mise en place d'une plate-forme de suivi des comportements addictifs liés au tabac ou à l'obésité, la création d'un portail d'information sur les TIC dans l'Océan Indien.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- Enfin, le développement d'un pôle économique favorable est soutenu par la mise en œuvre du fonds de garantie DOM. L'Agence Française de Développement apporte sa garantie aux banques au titre des emprunts octroyés par les établissements financiers en vue de faciliter l'accès des TPE et PME au financement bancaire.

S'agissant des indicateurs, on peut constater :

- qu'en matière de recherche, il ya un réel dynamisme de ce secteur dans la mesure où plusieurs indicateurs ont été dépassés malgré la révision à la hausse des valeurs cibles à mi parcours
- qu'en matière touristique, les indicateurs progressent à un rythme permettant d'atteindre les valeurs cibles en fin de programmation.



Objectif 2-b : Consolider les bases du développement économique et social

Au titre du présent objectif, il s'agira :

- de conforter et de renouveler les secteurs traditionnels. Les entreprises réunionnaises doivent s'armer et être soutenues :
 - pour continuer à améliorer leur productivité,
 - pour établir les partenariats avec les entreprises extérieures leur permettant de se maintenir sur le marché interne et donc de garder leur potentiel d'emploi,
 - pour renforcer leurs compétences à travers le conseil et les actions collectives.

Information sur l'avancement physique de l'objectif 2b



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Objectif 2-b : Consolider les bases du développement économique et social										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEURS DE REALISATION (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)

Nombre de projets d'aides aux entreprises (Données Cumulées)	Programmé	3	48	98	139	179					179
	Réalisé	-									
	Objectif	500 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	501 sur la période 2000-2006									
Montants des investissements des entreprises soutenus	Programmé	0,4 M€	8,8 M€	19,7 M€	28 M€	40,8 M€					40,8 M€
	Réalisé	-									
	Objectif	120 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	114 M€ sur 2000-2006									

INDICATEURS DE RESULTAT (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)

Emplois créés (brut etp)	Programmé	1	52	116,5	186,5	295,5					295,5
	Réalisé	-									-
	Objectif	1500 sur 2007-2013									
	Situation de référence	1500 sur 2000-2006									
Évolution du CA des secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Réalisé										
	Objectif	2 950 M€ en 2015									
	Situation de référence	2 452 M€ en 2004									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (Objectif 2b : consolider les bases du développement économique et social)

Évolution des effectifs dans les secteurs de l'industrie et de l'artisanat	Réalisé	-								
	Objectif	43 000 en 2015								
	Situation de référence	38 900 en 2004								



Analyse qualitative de l'objectif 2b

En 2011, 59 opérations ont été programmées en faveur de la consolidation des bases du développement économique et social. Il s'agit notamment de :

- 41 opérations en matière de soutien aux investissements des entreprises industrielles et artisanales : il s'agit en grande majorité d'acquisition de matériels de production visant à développer l'activité de l'entreprise. Ces opérations devraient se traduire par le recrutement de 109 ETP ce qui porte à plus de 295 le nombre d'emplois créés depuis 2007 grâce au soutien des fonds communautaires. Il s'agit d'un élément notable dans un contexte de crise socio-économique où le maintien de l'emploi est déjà un objectif en soi.

- 12 opérations ont concerné la consolidation du tissu économique et des réseaux. Quatre opérations consistent en la reconduction de programmes d'actions. Il s'agit du programme d'actions 2011 de l'association du Domaine des Tourelles pour la promotion de l'artisanat. Le programme CODIGE INSER 2011 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion encourage l'insertion de 15 stagiaires dans des entreprises. Le programme d'actions pour 2011 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat permet l'accompagnement des entreprises et des artisans sur des thématiques variées telles que l'accès à la commande publique, la prévention des difficultés des entreprises ou encore le développement des métiers d'art. Le programme d'action de l'Agence de Développement de la Réunion est axé autour de la prospection et l'accompagnement des entreprises et la promotion du territoire. La Chambre des Métiers et de l'Artisanat a également engagé une action collective autour de 3 axes qui sont l'assistance technique pour la transformation des denrées d'origine animale, l'assistance technique sur la sécurité au travail et l'assistance technique sur la démarche qualité. Enfin, des actions ont été menées pour le développement de l'activité des entreprises ou l'amélioration de la connaissance du tissu économique. Ainsi l'association Club Export a mis en œuvre 2 actions visant à promouvoir l'export dans la zone océan indien. Une étude a été lancée pour améliorer la connaissance des marques réunionnaises et de leur positionnement sur le marché local et la filière publicité à la Réunion. Une plateforme « management de la qualité et de la performance » a été créée par l'association française de normalisation (AFNOR). Un salon a été organisé pour les jeunes entreprises de moins de trois ans. Une étude a été engagée pour la faisabilité d'un cluster de l'environnement.

- 6 opérations en matière d'aides immatérielles et compétences externes aux PME et TPE ont été programmées. Il s'agit pour une entreprise de créer une activité de production locale de ouate de cellulose. A cet effet, un prestataire externe devrait déterminer le potentiel du marché, assurer la promotion du produit, le recrutement d'agents commerciaux indépendants, mettre en place et animer la politique commerciale. Une démarche de Lean Manufacturing a été engagée par une entreprise de fabrication et de distribution de prothèses médicales. Deux entreprises lancent une étude pour l'obtention de la certification QUALIBAT. La SAS TTI EOLE procède au recrutement d'un responsable du bureau d'études interne afin de développer l'activité de l'entreprise sur le secteur de la construction de modulaires collectifs. La SARL B&M STRUCTURE recrute un responsable administratif et financier dans le cadre d'une réorganisation de la société et de ses filiales.



S'agissant des indicateurs, on peut constater :

- que malgré les effets de la crise mondiale de 2008 qui perdurent dans l'économie réunionnaise (ralentissement de la croissance, augmentation du nombre de demandeurs d'emploi, baisse du volume des investissements), le nombre de projets d'aides aux entreprises ainsi que le montant des investissements soutenus par le FEDER progressent de manière continue depuis le début de la programmation.

3.2.2. Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

3.3. Axe prioritaire 3 : Amélioration de la compétitivité du territoire : organiser le territoire sur de nouveaux paramètres de performance

La compétitivité territoriale constitue un des axes majeurs retenus au sein de la stratégie régionale intégrée pour la période 2007-2013. Elle consiste à rechercher les fonctionnalités optimales de l'espace : transports internationaux des personnes et des biens, déplacements sur le territoire, gestion des déchets, approvisionnement en énergie, en eau, protection de la biodiversité, prévention des risques...

Par ailleurs, il convient d'organiser le territoire pour lui permettre d'accueillir une population de l'ordre du million d'habitants à l'horizon 2030. Cet aménagement doit être mené sans remettre en cause une attribution des sols permettant à l'économie de poursuivre son développement, et notamment le maintien des activités agricoles.

La Réunion dispose d'un patrimoine naturel d'une grande richesse qui contribue fortement à l'agrément du cadre de vie et à son image extérieure, atout indéniable pour le développement du tourisme. Soumise à de fortes pressions liées aux activités humaines, la préservation de l'environnement constitue un des enjeux majeurs pour le territoire dans le cadre d'un développement durable et solidaire. À cette fin, la gestion des déchets, de l'eau et le développement des énergies renouvelables représentent des outils stratégiques incontournables pour la réalisation de cet objectif.

En écho au diagnostic insistant sur les mutations territoriales auxquelles La Réunion doit faire face, les objectifs principaux retenus pour cet axe sont issus de l'axe territorial de la stratégie intégrée et ils se présentent comme suit :

- a) Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire ;
- b) Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs ;
- c) Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable ;
- d) Valoriser les atouts touristiques de l'île.

Tableau de synthèse d'avancement de l'axe 3 au 31/12/2011 :



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire	Nombre de projets routiers et ferroviaires soutenus	3	1	2 sur 2007-2013	12 sur la période 2000-2006
	Nombre d'emplois de réalisation	-	-	2000 sur 2007-2013	2200 sur 2000-2006
Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire	Montants des investissements routiers et ferroviaires soutenus	174,124 M€	149,090 M€	322 M€ sur 2007-2013	383 M€ sur 2000-2006
	Km de routes nouvelles	28	28	28 km sur 2007-2013	43,5 km sur 2000-2006
	Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	-	-	100 000 habitants en 2015	-
Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs	Nombre de projets aidés en matière de développement urbain	21	3	30 sur 2007 - 2013	52 sur 2000-2006
	Dont nombre de projets soutenus améliorant l'attractivité des villes	4	2	5 projets sur 2007 – 2013	-
	Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain	17,090 M€	4,111 M€	60 M€ sur 2007 - 2013	36 M€ sur 2000 - 2006



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs	Nombre de quartiers concernés	21	3	20 sur 2007 - 2013	36 sur 2000 - 2006
	Nombre d'habitants concernés	65 705	26 500	150 000 habitants sur 2007-2013	200 000 habitants sur 2000-2006
Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable	Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets	66		80 sur 2007 - 2013	113 sur 2000 - 2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets	19,673 €		25 M€ sur 2007-2013	14,4 M€ sur 2000-2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux	230,909€	31,79 M€	120 M€ sur 2007-2013	6,7 M€ sur 2000-2006
	Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest	30 km	30 km	30 km au 31/12/2013	25 km au 31/12/2007
	Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables	138	4	75 sur 2007-2013	76 sur 2000-2006
	Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques	6	1	8 sur 2007-2013	5 sur 2000-2006
	Montant des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques	12,126 M€	3,531 M€	25 M€ sur 2007-2013	7,8 M€ sur 2000-2006
	Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations	+ 2 300		+ 3 800 personnes sur 2007 – 2013	+ 1 282 personnes sur 2000-2006

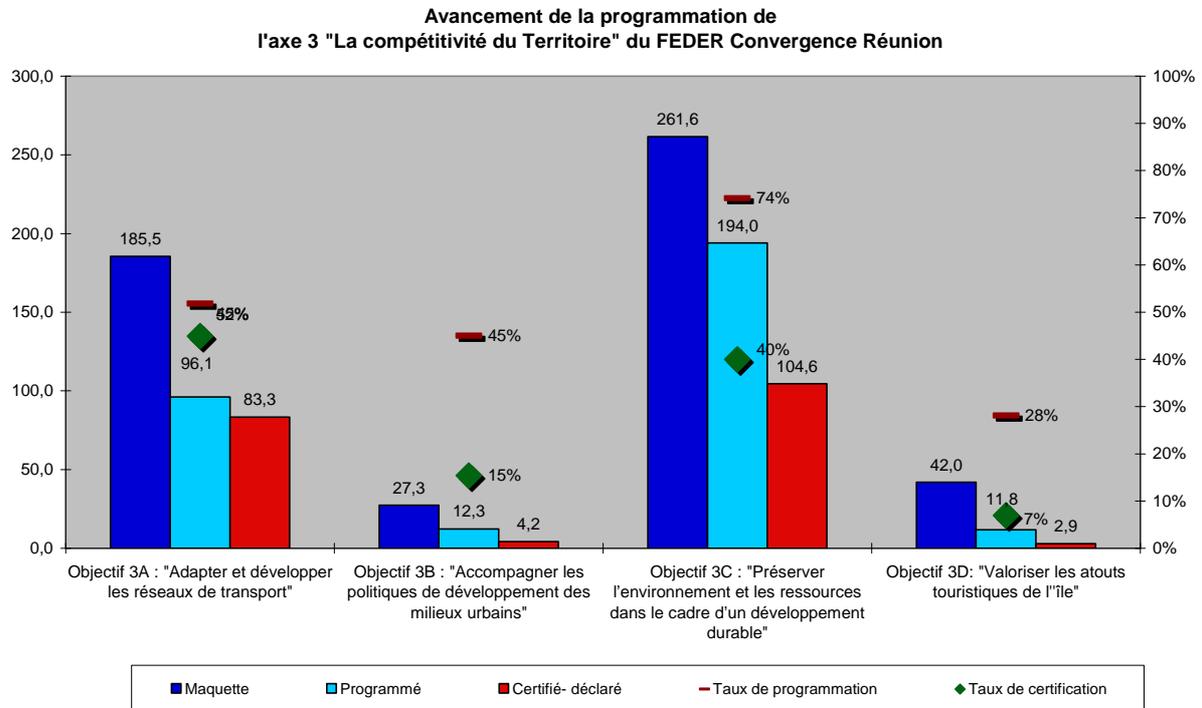


Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration de dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable	Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux	+ 5 000		+ 5000 habitants sur 2007-2013	+ 12200 habitants sur 2000-2006
	Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	+ 362 100		+ 150 000 habitants sur 2007-2013	+ 10 000 habitants sur 2000-2006
	Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur	420 800 eq/hab		460 000 eq/hab en 2015	308 000 eq/hab en 2005
	Débit d'eau transféré Est-Ouest	4,4 m ³ / s	4,4 m ³ / s	6,3 m ³ /s en 2013	2,4 m ³ /s en 2007
	Nombre de m ² de chauffe eau solaire installé	Donnée en cours de consolidation		500 000 m ² en 2013	300 000 m ² en 2006
	Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MWh)	+ 20,802 MW	12,334 MW	+ 60 MW sur 2007-2013	+ 18 MW sur 2000-2006
Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île	Montants des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique	15,001 M€	3,535 M€	50 M€ sur 2007-2013	36 M€ sur 2000-2006
	Nombre de sites aménagés	8	1	10 sur 2007-2013	10 sur 2000-2006



Information sur l'avancement financier de l'axe 3 au 31/12/2011 :



Programmation UE en millions d'Euros	Objectif 3A : "Adapter et développer les réseaux de transport"	Objectif 3B : "Accompagner les politiques de développement des milieux urbains"	Objectif 3C : "Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable"	Objectif 3D : "Valoriser les atouts touristiques de l'île"	Total
Maquette	185,5	27,3	261,6	42,0	516,4
Programmé	96,1	12,3	194,0	11,8	314,3
Certifié- déclaré	83,3	4,2	104,6	2,9	195,1
Taux de programmation	52%	45%	74%	28%	61%
Taux de certification	45%	15%	40%	7%	38%
Rapport Certification / Programmation	87%	34%	54%	25%	62%

Globalement au niveau de l'axe, l'avancement de la programmation à mi parcours est satisfaisante avec des taux de programmation et de certification à hauteur de 61 %) et le taux de certification progresse corrélativement avec 38 %.

- **L'objectif 3A :** La certification à hauteur de 45 % de cet objectif correspondent à la réalisation de la route des Tamarins mise en circulation en 2009
- **L'objectif 3B :** La programmation (45%) bien qu'en progression en montant financier reste légèrement en deçà des objectifs initiaux.



- **L'objectif 3C :** Cet objectif a fait l'objet d'un abondement conséquent de 52 millions d'euros et a tout de même un fort niveau de programmation (74%) et de certification (40%) consécutifs notamment à la programmation de plusieurs projets de construction/réhabilitation de stations d'épurations notamment.
- **L'objectif 3D :** Le niveau de programmation (28 %) est en deçà des objectifs initiaux. Cependant, la programmation en 2011 d'études de maîtrise d'œuvre phase conception donne des perspectives intéressantes pour les années qui suivent en terme de programmations de travaux d'aménagement touristique.

3.3.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Au niveau de l'axe 3 du programme, après une année 2007 embryonnaire et les progrès observés en 2008, les valeurs liées à la programmation montrent que son observée en 2009 s'est poursuivie en 2010. Sur un plan financier, plus de 276 millions d'euros de FEDER ont été mobilisés, soit près de 53 % de l'enveloppe prévue pour l'axe pour un total de 256 projets soutenus.

Dans un premier temps, il convient de souligner que deux des principaux « grands projets » ont été programmés. Il s'agit de la Route des Tamarins et de la poursuite des travaux de creusement de la galerie Salazie amont dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest. Grâce aux mesures de simplification introduites par la Commission, ces deux opérations ont pu être programmées bien que les dossiers « grand projet » n'aient pas encore été adressés aux services de la Commission. La totalité des enveloppes FEDER prévues a été programmée pour un montant global de 139 millions d'euros de fonds communautaires, soit 27 % des sommes prévues au titre de l'axe 3. Ainsi, les indicateurs relatifs au km de routes nouvelles, au linéaire de galerie ont été atteints en programmation. S'agissant de la déclaration de dépenses, à ce stade, l'opération de construction de la route des Tamarins a été entièrement certifiée, tandis que plus de 65 % des dépenses du transfert des eaux ont été certifiées.

Dans un second temps, l'objectif 3 c, relatif à la préservation de l'environnement et des ressources, présente une programmation active depuis 2008. Ce dynamisme se traduit, d'une part, par le niveau des sommes programmées, soit 83 % de l'enveloppe prévue – 63 % du montant total programmé sur l'axe 3 – et, d'autre part, par plus de 80 % du nombre total d'opérations programmées.

En matière de réalisation des objectifs, à ce stade, l'analyse porte essentiellement sur les éléments de programmation dans la mesure où seulement 37 d'opérations ont eu leurs dépenses déclarées auprès de la Commission au 31 décembre 2010. Cependant, les deux domaines d'intervention pour lesquels les indicateurs mentionnent le meilleur avancement restent le traitement des eaux usées et le développement des énergies renouvelables.

Ainsi, plus de 90 % de la capacité de traitement d'eaux usées prévue sur la période a été atteint en programmation. Cette situation remarquable souligne les efforts importants consentis par l'ensemble des acteurs locaux pour rattraper un retard historique. En matière d'énergies renouvelables, on constate que le nombre de projets prévus initialement a été atteint. Cependant, en matière de capacité de production supplémentaire, bien que le niveau du programme 2000 – 2006 ait été atteint, seulement 31% de l'objectif fixé (60 MW en 20015) n'a été réalisé à ce stade. Compte tenu du soutien important accordé à l'installation de chauffe – eau solaire sur les logements sociaux qui atteint plus de 1500 foyers, il conviendrait de réfléchir à la manière de considérer la puissance énergétique effacée par le développement de ce type d'équipement.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

S'agissant des autres objectifs, dans l'ensemble, les indicateurs indiquent que l'ensemble des thématiques retenues ont connu un début de programmation.

Dans le cas particulier de l'objectif 3a qui s'attache au développement des réseaux de transport, la première opération a été programmée et représente 36,20 % des montants FEDER de l'objectif concerné. Il s'agit de la poursuite de la construction de la Route des Tamarins qui est maintenant totalement ouverte à la circulation. Les indicateurs relatifs à l'opération tram – train ne peuvent être considérés comme en retard compte tenu de l'abandon du projet.

Au titre de l'objectif 3b, les premières opérations en centre urbain ont été soutenues en continuité avec les actions entreprises lors de la programmation précédente. Dans le même temps, les actions de structuration de bourgs ont bénéficié du lancement d'un appel à projets. S'agissant des indicateurs, on constate un retard général aussi bien en matière d'investissement (13 % de l'objectif cible) que de nombre d'habitants concernés (36% de l'objectif cible). Cette situation s'explique principalement par le retard rencontré sur les opérations de rénovation urbaine, la première opération ayant été programmée en 2010, et de densification des pôles d'échange urbain, fortement impactées par l'abandon du projet tram – train. De plus, un effort important de concentration a été fait qui se traduit par un nombre de personnes concernées moins

Par ailleurs, s'agissant des aménagements touristiques, on constate que 80 % de la valeur cible pour le nombre de sites aménagés est atteint. Cependant, en matière de montant d'investissement, seulement 31 % de la somme prévue a été atteinte. Cette situation s'explique par un choix d'aménagement consistant à équiper des sites remarquables afin d'offrir des espaces accueillants et confortables pour les touristes.



Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire

Compte tenu de sa forte croissance démographique et son territoire exigu, La Réunion connaît d'importantes difficultés en matière de déplacements. Afin de renforcer la fluidité d'ensemble, trois dimensions sont à considérer dans cet objectif :

- tout d'abord, l'anticipation des déplacements sur le long terme avec la mise en œuvre du projet de tram-train dont la réalisation s'inscrit dans une double logique de développement des transports collectifs en site propre et de structuration urbaine des agglomérations desservies et dont le nouveau tracé décidé en juillet 2007 prend en compte les enjeux environnementaux puisque le projet traversera principalement des zones urbaines réduisant ainsi son impact environnemental de manière très significative ;
- ensuite, la poursuite des efforts déjà engagés en termes d'adaptation et de sécurisation du réseau routier concentrés autour du soutien à deux projets : le premier projet concerne la fin des travaux de la Route des Tamarins déjà engagés dans le cadre du Docup 2000-2006, pour lesquels d'importantes études d'impact sur l'environnement ont déjà été effectuées conduisant à la définition d'un certain nombre de mesures prises en faveur de l'environnement (milieu physique, milieu naturel, milieu agricole, milieu urbain, sites et paysages). Le second projet concerne le lancement des études et des travaux préparatoires de la liaison routière littorale entre le Nord et l'Ouest déjà en réflexion depuis de nombreuses années, opérations dont l'impact environnemental est quasi-nul compte tenu de leur nature ;
- enfin, une prise en compte de quelques opérations très ciblées visant le maillage de quelques réseaux secondaires sur la problématique globale des déplacements de l'Ouest (accompagnement de la Route des Tamarins avec notamment le barreau de l'Hermitage et restructuration du réseau des routes départementales avec notamment la liaison RD2-RD4). Cette approche permettrait d'améliorer la fluidité des réseaux secondaires sur un territoire dont le fonctionnement sera nécessairement modifié à l'issue de la réalisation de la route des tamarins.

La combinaison de ces trois dimensions se traduit concrètement par le fait que, pour la première fois dans un programme communautaire, l'effort financier sera équilibré entre le développement du transport collectif et la nécessaire modernisation du réseau routier.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-a



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets routiers soutenus (Données cumulées)	Programmé			1	2	3					3
	Réalisé			1	-	-					1
	Objectif	2 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	12 sur la période 2000-2006									
Nombre d'emplois de réalisation	Programmé				-	-					
	Réalisé				-						
	Objectif	2000 sur 2007-2013									
	Situation de référence	2200 sur 2000-2006									
Montants des investissements routiers soutenus (Données cumulées)	Programmé			149 M€	152,93 M€	174,124 M€					174,124 M€
	Réalisé			149 M€	-						149 M€
	Objectif	322 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	383 M€ sur 2000-2006									
Km de routes nouvelles	Programmé			28 km	-	-					28 km
	Réalisé			28km	-	-					28 km
	Objectif	28 km sur 2007-2013									
	Situation de référence	43,5 km sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Objectif 3-a : Adapter et développer les réseaux de transport pour répondre aux défis de la mobilité interne et de l'accessibilité du territoire											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Population supplémentaire desservie par un réseau de transport urbain et interurbain amélioré en site propre	Programmé	-	-	-	-	-					-
	Réalisé	-	-	-	-						-
	Objectif	100 000 habitants en 2015									
	Situation de référence	0 en 2006									



Analyse qualitative de l'objectif 3-a

Au titre de l'objectif 3a, le FEDER a soutenu le plus important projet routier du territoire qui consiste en la construction d'une 2 x 2 voies sur une longueur de 33 km reliant Saint Paul à l'Étang – Salé. Cette opération, baptisée Route des Tamarins, contribue à améliorer les potentialités de développement économique en facilitant les échanges entre les différents pôles de la zone Ouest de l'île. En termes d'aménagement du territoire, cette infrastructure facilite la desserte et le développement des hauts de l'Ouest. Par cette seule infrastructure, le linéaire de route en 2 x 2 voies a été multiplié par 2 sur le territoire.

Les marchés de travaux retenus à l'éligibilité du programme opérationnel concernent en particulier :

- Les travaux du viaduc et de la tranchée couverte de Saint Paul ; ce viaduc est l'un des plus grands ouvrages d'arts exceptionnels de la Route des Tamarins, et permet à celle – ci de s'élever sur 757 mètres, du niveau de la mer au plateau surplombant la ville de Saint Paul ;
- L'ouvrage d'art exceptionnel de la Grande Ravine qui franchit une brèche de 170 mètres de profondeur ;
- L'ouvrage d'art exceptionnel de La Fontaine, qui enjambe la ravine La Fontaine (110 mètres de profondeur) et mesure 200 m de long.

La route a été livrée à la circulation le 23 juin 2009 et permet, depuis, de répondre à trois objectifs :

- L'aménagement du territoire : la Route des Tamarins achève l'aménagement de la RN 1 en 2 x 2 voies entre Saint-Denis et Saint-Pierre, tel que prévu au Schéma d'Aménagement régional (SAR). De plus, elle facilite la desserte et le développement des hauts de l'Ouest ;
- Le développement économique : cette infrastructure améliore les potentialités de développement économique en facilitant les échanges entre les différents pôles de la zone Ouest de l'île et entre l'Ouest et le Sud de l'île. Par ailleurs, en offrant de meilleures dessertes, elle contribue au développement des zones touristiques littorales ;
- La sécurité et le confort : la Route des Tamarins assure l'écoulement du trafic de transit dans de bonnes conditions de sécurité et de confort et apporte une solution aux problèmes de saturation de la RN 1 aux heures de pointe dans la traversée des agglomérations de l'Ouest.

Ce projet a déjà mobilisé des crédits FEDER au titre du DOCUP 2000 – 2006 pour un montant de 104,308 M€. Sur la période en cours, l'enveloppe mobilisée s'élève à 82 M€. S'agissant d'une opération dont le coût global dépasse 50 millions d'euros, le dossier « grand projet » est en cours de préparation en complément de celui agréé au titre de la programmation précédente.



Ouvrage d'art exceptionnel de la Grande ravine

En 2010, plusieurs opérations ont été programmées pour un montant global de 1,772 millions d'euros de FEDER.

La principale opération soutenue consiste à rénover 1,3 km de voiries afin de faciliter la circulation des véhicules de transport en commun et de créer des couloirs pour mode de déplacement doux. Il prévoit la requalification de la voirie existante depuis la rue Lacroix jusqu'à la rue Louis Brunet, sur la commune de Saint Paul, pour permettre la réalisation d'un système de circulation dit « en tête bêche ». Ce projet a permis la résorption de deux points de congestion pour les transports en commun dont le résultat est d'offrir un gain de temps de près de 48 minutes par jour aux usagers.

Les 3 autres opérations programmées en 2010 consistent en l'élaboration des schémas directeurs d'accessibilité des transports collectifs pour les communautés d'agglomérations de la CIVIS, la CIREST, du TCO. Il s'agit d'études portant sur l'élaboration du schéma d'accessibilité des personnes souffrant d'un handicap aux transports publics avec notamment la mise en place de la commission intercommunale d'accessibilité, la procédure de dépôt de plainte et les autres outils parallèles au SDA.

En 2011, 3 opérations ont été programmées pour un montant de 13,964 millions d'euros de FEDER, soit 35 % de l'enveloppe annuelle programmée au titre de l'axe 3.

La principale opération soutenue concerne les études de maîtrise d'œuvre du projet de Nouvelle Route du Littoral avec TCSP. Elles se déclineront en 2 volets :

- Une tranche ferme avec des éléments de missions normalisées (études avant projet (AVP) et études de projet (PRO)) et des éléments de missions complémentaires (modélisations hydrauliques...);
- Une tranche conditionnelle correspondant au volet assistance au maître d'ouvrage pour passation des contrats de travaux (ACT).



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Pour mémoire, ce projet concerne la réalisation d'une nouvelle infrastructure mixte (route comprenant une emprise pour la circulation des transports en commun) de 12,3 km de Saint Denis à La Possession. Son coût est estimé à 1,66 milliards d'euros dont 44 millions d'euros d'études. Une démarche « grand projet » est en cours afin que le dossier puisse être présenté aux services de la Commission au cours du premier semestre 2012.

Par ailleurs, un projet de rénovation de voiries permettant de faciliter la circulation des véhicules de transport a fait l'objet d'une nouvelle programmation afin de prendre en compte les évolutions de cette opération. De plus, une opération facilitant l'accessibilité des transports en commun aux personnes porteuses d'un handicap a été soutenue. Dans le cadre de ce projet, 183 abris voyageurs, poteaux, bancs vont être aménagés pour devenir totalement accessibles. Des plateformes circulables en fauteuil, des quais à hauteur adaptée et des bandes podotactiles ont été installées. Ces investissements vont être menés à l'échelle du territoire intercommunal de l'ouest et contribuer à renforcer l'égalité en faveur des personnes porteuses de handicap.

En matière d'indicateurs on peut constater que :

- l'indicateur de Km de route nouvelle est atteint pour cette programmation avec la réalisation de la route des Tamarins ;
- et le montant des investissements routiers soutenus est à 54 % de la programmation, il reste à programmer les interventions liées à la nouvelle route du littoral.



Objectif 3-b : Accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs

Le FEDER soutiendra des actions en faveur d'une occupation équilibrée du territoire avec un objectif de concentration sur des projets plus ciblés. Il s'agit d'œuvrer pour une plus grande maîtrise du développement urbain et de privilégier des politiques de revitalisation urbaine intégrées.

Il convient de préparer, à travers des opérations d'aménagement d'ensemble, le territoire à accueillir les populations supplémentaires attendues dans 25 ans. Les opérations soutenues concourront à réhabiliter l'environnement physique et les espaces publics afin de lutter contre la suburbanisation et l'étalement urbain excessif. Favoriser un milieu urbain de qualité devrait contribuer à une meilleure intégration des aspects environnementaux, économiques et sociaux.

Les interventions concourant à cet objectif s'articuleront autour de quatre facettes de la dimension urbaine du programme :

- la densification des centres-villes autour des pôles d'échanges ;
- la structuration des villes à mi-pente et des bourgs ruraux ;
- les aménagements et équipements de proximité ;
- la restructuration urbaine des quartiers sensibles.

Afin de garantir leur conformité aux dispositions réglementaires encadrant l'approche urbaine, ces interventions devront respecter les dispositions définies à l'annexe du programme qui ont été convenues entre la Commission et les autorités locales dans le cadre de la négociation du PO.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-b



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Objectif 3-b : accompagner les politiques de développement des milieux urbains concourant à la revitalisation et l'attractivité des villes et bourgs											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets aidés en matière de développement urbain (Données cumulées)	Programmé	-	4	15	18	21					21
	Réalisé	-	-	-	-	3					3
	Objectif	30 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	52 sur la période 2000-2006									
dont nombre de projets soutenus améliorant l'attractivité des villes (Données cumulées)	Programmé	-	-	2	3	4					4
	Réalisé	-	-	-		2					2
	Objectif	5 sur 2007-2013									
	Situation de référence										
Montants des investissements soutenus en matière de développement urbain (M€) (Données cumulées)	Programmé	-	0,386 M€	9,994 M€	12,094 M€	17,09 M€					17,090 M€
	Réalisé	-	-	-		4,111 M€					4,111 M€
	Objectif	60 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 M€ sur 2000-2006									
Nombre de quartiers concernés (Données cumulées)	Programmé	-	4	15	18	21					21
	Réalisé	-	-	-	-	3					3
	Objectif	20 sur 2007-2013									
	Situation de référence	36 sur 2000-2006									
Nombre d'habitants concernés (Données cumulées)	Programmé	-	18 152	42 855	54 855	65 705					65 705
	Réalisé	-	-	-	-	26 500					26 500
	Objectif	150 000 hab sur 2007-2013									
	Situation de référence	200 000 hab sur 2000-2006									



Analyse qualitative de l'objectif 3-b

Depuis le début de la programmation, plus de 9 M€ de FEDER ont été mobilisés pour la réalisation de 14 opérations. Plusieurs dispositifs ont ainsi été sollicités.

Conformément à la négociation intervenue pour la mise en œuvre du P.O, deux opérations d'aménagement issues des programmes de revitalisation urbaine ont été programmées pour un montant global de 2,865 millions d'euros de FEDER. Il s'agit :

- des études et travaux du mail de Saint Pierre et des espaces publics qui consistent à la création d'un axe structurant parallèle et en cohérence architecturale avec la rue des Bons Enfants. Cette opération s'inscrit dans une dynamique plus large visant la réalisation d'un programme de logements sociaux, de services à la population, de commerces et d'espaces publics ;
- de la réhabilitation des espaces publics et des rues commerçantes du Port qui contribue à donner au centre-ville un nouveau visage et dynamiser le commerce de proximité dans la prolongation de la première tranche de travaux soutenue au cours de la période 2000 – 2006.

Ces deux opérations ont conduit à l'aménagement d'une superficie de plus de 16 600 m² d'espaces dédiés aux piétons. La population des quartiers aménagés s'élève à 8 279. Cependant, s'agissant d'espaces situés au centre – ville, ces aménagements bénéficieront aussi plus largement à la population des villes concernées.

Par ailleurs, 4 études ont été soutenues dans le cadre de la structuration des bourgs des hauts et des mi-pentes. Compte tenu des modifications intervenues dans le dispositif pour cette période de programmation, un certain nombre de projet de structuration nécessite une réactualisation. Pour mémoire, en 2008, des opérations de ce type avaient été agréées.

Enfin, 5 opérations d'aménagements urbains ont été programmées. Il s'agit de travaux permettant d'offrir des espaces publics de qualité et des équipements de proximité à la population de quartiers difficiles. Le soutien communautaire a contribué à :

- la réalisation d'un espace de détente et loisirs, d'une placette et d'un mail piétonnier au centre – ville de Sainte Suzanne ;
- l'aménagement d'un plateau de jeu à La Possession ;
- la réhabilitation du moulin à maïs à Saint Louis qui permet de créer une salle d'animation polyvalente pouvant accueillir le public dans le cadre de manifestations culturelles et socio – éducatives ;
- la Maison Pour Tous du centre-ville de Saint Joseph, qui offrira à la population des quartiers avoisinants des espaces d'accueil de multi activités (réunion, multimédias, musique...)
- l'aménagement du stade de Pierrefonds à Saint Pierre, qui permettra d'assurer les actions de citoyenneté, de prévention, d'animation et pédagogiques autour de la pratique sportive en général.

À travers ces actions, le FEDER a soutenu l'aménagement de près de 29 793 m² de surfaces d'espaces en destination du public. La population concernée par l'ensemble de ces investissements est de 16 424 personnes.

En 2010, 3 opérations ont été programmées pour un montant de 1,138 millions d'euros de FEDER.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

La principale opération soutenue concerne les études et travaux pour le traitement des voies principales du quartier de la Cressonnière, situé sur le territoire de la commune de Saint André dans l'est de l'île. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation globale du quartier soutenue par l'ANRU, programme ambitieux d'investissement estimé à 147 millions d'euros. Les objectifs du projet sont de :

- Rehausser l'image du quartier par une requalification des espaces publics,
- Uniformiser le traitement des voies publiques,
- Permettre une sécurisation des déplacements par l'aménagement d'espaces pour piétons,
- Donner une meilleure lisibilité des voies principales du quartier par une hiérarchisation plus claire.

Ce projet d'aménagement de la zone urbaine sensible de Saint André, qui compte près de 12 000 habitants, s'accompagne de création d'équipements tels que des écoles, des logements (1 163 prévus à terme), des sites sportifs et la création d'emplois sur 5 ans à travers des chantiers d'insertion.

Par ailleurs, dans le cadre de la structuration des bourgs des hauts et des mi-pentes, 2 nouvelles études de structuration et de valorisation ont été soutenues pour les quartiers de Grand Ilet, situé à Salazie, et de la Plaine des Grègues et de grand Coude sur la commune de Saint Joseph.

À ce stade, on constate un certain retard dans l'avancement des projets à vocation urbaine au sein du programme. Cette situation s'explique en partie par l'important besoin d'ingénierie que nécessite la mise en œuvre de ce type d'opération et la difficulté pour certaines communes, maîtres d'ouvrage, de mobiliser des ressources humaines spécifiquement sur ces questions. Par ailleurs, l'abandon du projet tram – train, dans le cadre de la révision à mi-parcours, a entraîné aussi une réflexion sur certaines mesures urbaines. Cependant, on peut noter que les projets de rénovation urbaine ont commencé.

L'année 2011 a été marquée par la programmation de 3 opérations de travaux pour un montant de près de 3 millions d'euros de FEDER. Ces aménagements urbains concernent des quartiers situés sur les communes de Saint Louis et du Port en apportant une plus-value au cadre de vie de près de 11 000 habitants.

La principale opération soutenue se situe sur la commune du Port et consiste en la rénovation urbaine des quartiers Lepervanche, Vergès et voie triomphale qui se trouvent à l'entrée de la ville. Il s'agit d'un projet global d'aménagement visant une restructuration complète de l'environnement urbain afin de proposer à une population déjà durement touchée par une situation sociale et économique difficile un cadre de vie amélioré. Les travaux consistent en :

- La réfection des réseaux primaires,
- Les terrassements, des bordures définitives et des travaux de voiries,
- Des aménagements paysagers et la pose de mobilier urbain,
- L'amélioration de l'éclairage public.

Dans le cadre des actions de structuration des bourgs des Hauts et mi-pentes, la troisième phase de travaux d'aménagement de la rue Voltaire, axe principal d'accès au bourg des Makes situé sur le territoire de la commune de Saint Louis a été soutenue. La réalisation de ce projet a vocation à :

- Créer des conditions de confort et de sécurité pour l'ensemble des usagers de cet axe,
- Améliorer la mise en scène de la traversée du bourg,
- Mettre en valeur le patrimoine naturel environnant,



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- Assurer la continuité et la sécurisation des cheminements piétons,
- Proposer des places de stationnement le long de l'itinéraire et au niveau de l'aire de découverte des paysages en cœur du Parc National.

Enfin, une dernière opération, située toujours sur la commune du Port, participe du grand projet d'aménagement « ville et port » qui doit permettre l'ouverture de la ville vers la mer et le port. Les travaux se font à proximité du pôle d'échange de transports en commun urbains et interurbains sur le boulevard de Strasbourg et intègrent la réalisation future d'un transport en commun en site propre. Il s'agit d'un projet d'aménagement intégré mêlant transport collectif, logements, services, commerces, équipements et espaces publics.

En matière d'indicateurs on peut constater que :

- même si l'indicateur du nombre de projets aidés en matière de développement urbain est à 70 % de réalisation, il reste à soutenir près de 43 M€ d'investissements d'ici la fin de la période pour atteindre l'objectif fixé à 60 M€.



Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable

Cet objectif peut se décliner en 7 dimensions :

- la poursuite des efforts d'investissement en matière de gestion des déchets ménagers et industriels ;
- la politique d'assainissement avec une priorité affirmée à la réalisation d'équipements structurants de traitement des eaux ;
- l'accompagnement transitoire d'investissements en matière d'eau potable en début de programme pour des dossiers AEP déjà déposés au titre du DOCUP 2000-2006 ;
- la poursuite des efforts en matière de gestion globale des ressources en eau par la finalisation du chantier important de basculement des eaux d'Est en Ouest en poursuivant la politique de suivi de l'impact environnemental du projet dans le respect des dispositions communautaires ;
- les actions en matière de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables dans le respect des réglementations communautaires en vigueur ;
- la gestion des risques naturels avec un accent particulier sur la prévention des risques d'inondation et sur les mesures de protection, d'alerte et de prévision ;
- la protection et valorisation de la biodiversité en profitant notamment des dynamiques liées à la mise en place du Parc national de la Réunion et de la réserve marine.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-c



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets dans le secteur du traitement des déchets (Données Cumulées)	Programmé	-	12	23	39	66					66
	Réalisé	-	-	-	-	-					
	Objectif	80 sur 2007 - 2013									
	Situation de référence	113 sur la période 2000-2006									
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des déchets (M€) (Données Cumulées)	Programmé	-	2,699 M€	3,945 M€	11,629 M€	19,673 M€					19,673 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	14,4 M€ sur 2000-2006									
Montant des investissements soutenus liés à des projets de traitement des eaux (M€) (Données Cumulées)	Programmé	-	70,162 M€	108,918 M€	207,794 M€	203,909 M€					230,909 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	120 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	6,7 M€ sur 2000-2006									
Linéaire cumulé de galeries de transfert réalisé dans le cadre du Projet d'Irrigation du Littoral Ouest (Données Cumulées)	Programmé	-	-	30 km	-						30 km
	Réalisé	-	-		28,25	30					30 km
	Objectif	30 km au 31/12/2013									
	Situation de référence	25 km au 31/12/2007									
Nombre de projets soutenus dans le secteur des énergies renouvelables (Données Cumulées)	Programmé	1	24	43	78	138					138
	Réalisé	-	-		1	4					4
	Objectif	75 sur 2007-2013									
	Situation de référence	76 sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de projets soutenus dans le domaine de la prévention des risques (Données Cumulées)	Programmé	-	1	3	5	6					6
	Réalisé	-	-	-	-	-					
	Objectif	8 sur 2007-2013									
	Situation de référence	5 sur 2000-2006									
Montants des investissements soutenus liés à des projets dans le domaine de la prévention des risques (M€) (Données Cumulées)	Programmé	-	0,220	10,12	12,089	12,126					12,126 M€
	Réalisé	-	-	-	-	-					
	Objectif	25 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	7,8 M€ sur 2000-2006									
Nombre de personnes supplémentaires profitant des mesures de protection contre les inondations (Données Cumulées)	Programmé	-	-	+1800	-	+ 2300					+ 2300
	Réalisé	-	-	-	-	-					
	Objectif	+3800 personnes sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 1282 personnes sur 2000-2006									
Population supplémentaire concernée par un dispositif dans le secteur de la distribution des eaux (Données Cumulées)	Programmé	-	+ 4000	+ 5000	+ 5000	+ 5000					+ 5000
	Réalisé	-	-	-	-	-					
	Objectif	+ 5000 habitants sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 12200 habitants sur 2000-2006									
Population supplémentaire concernée par un dispositif de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur (Données Cumulées)	Programmé	-	+168 000	+ 218 000	+ 362 100	+ 362 100					+ 362 100
	Réalisé	-	-								
	Objectif	+ 150 000 habitants sur 2000-2006									
	Situation de référence	+ 10000 habitants sur 2000-2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Objectif 3-c : Préserver l'environnement et les ressources dans le cadre d'un développement durable											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Capacité de traitement des eaux usées conforme aux normes en vigueur (Données Cumulées)	Programmé	-	112500	170 800	420 800	428 800					428 800 eq/hab
	Réalisé	-	-								
	Objectif	460 000 eq/hab en 2015									
	Situation de référence	308 000 eq/hab en 2005									
Débit d'eau transféré Est-Ouest	Programmé	-	-	4,4 m ³ /s	-	-					4,4 m ³ /s
	Réalisé	-	-	-	-	4,4 m ³ /s					4,4 m ³ /s
	Objectif	6,3 m ³ /s en 2013									
	Situation de référence	2,4 m ³ /s en 2007									
Nombre de m ² de chauffe eau solaire installé (Données Cumulées en cours de consolidation)	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	500 000 m ² en 2013									
	Situation de référence	300 000 m ² en 2006									
Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (MW) (Données Cumulées)	Programmé	+ 3,025	+ 16,361	+ 18,904	-	+ 20,802					+ 20,802 MW
	Réalisé	-	-								
	Objectif	+ 60 MW sur 2007-2013									
	Situation de référence	+ 18 MW sur 2000-2006									



Analyse qualitative de l'objectif 3-c

Depuis le début de la programmation, plus de 80 % de l'enveloppe FEDER prévue a été mobilisée pour un montant de 173,7 millions d'euros.

Dans un premier temps, il convient de souligner la programmation de la poursuite de l'opération de transfert des eaux de l'est vers l'ouest. Ce projet, qui fait l'objet d'une procédure « grand projet », consiste en la poursuite du creusement de tunnel Salazie amont qui a déjà bénéficié d'un soutien communautaire au titre du DOCUP 2000 – 2006. L'objectif est de réduire le déficit chronique en eau de la côte Ouest afin de faciliter le développement économique de cette micro région et de satisfaire notamment les besoins en irrigation. Il est prévu de poursuivre le creusement sur une longueur de 5839 mètres.

En fin d'année 2010, le point métrique atteint était le PM 6094. Il reste donc 1746 mètres à creuser pour rejoindre les prises d'eau de Salazie et achever un chantier débuté au milieu des années 80.

En 2011, le creusement s'est achevé. La totalité du linéaire de galerie a été réalisée, soit 8 531 ml, permettant le basculement des eaux issues des prises d'eau de Salazie vers l'ouest. L'inauguration de la galerie s'est déroulée en mai 2011.

Dans un second temps, s'agissant de la gestion de l'eau, l'action énergique entreprise en 2008 a été poursuivie tout au long de 2009. Lors des négociations intervenues en début de programmation, une enveloppe de 7 millions d'euros de FEDER avait été prévue pour soutenir des opérations dans le domaine de l'eau potable qui n'avaient pas pu être soutenues au titre du DOCUP 2000 - 2006 par manque de crédits.

Au cours de l'année 2009, 3 dernières opérations ont été soutenues permettant ainsi de mobiliser entièrement la somme prévue à travers 11 opérations. Ainsi, un volume de près de 11000 m³ / jour d'eau potable supplémentaire a été rendu disponible pour la population grâce aux investissements soutenus. De plus, la longueur supplémentaire de canalisation soutenue s'élève à 72 794 ml. Par ailleurs, plusieurs investissements ont été soutenus afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de la population. Il s'agit d'opérations d'interconnexion entre plusieurs secteurs de distribution ou d'équipement et de raccordement de forages.

Cependant, l'effort principal a porté sur les opérations d'assainissement. En effet, en 2009, alors qu'une seule station d'épuration avait été soutenue sur la période précédente, le FEDER a apporté son concours à la construction d'une nouvelle infrastructure à Sainte Rose, et à la mise à niveau et l'extension de la station de Saint André pour un montant global de travaux de 13,141 M€. Pour cette année, ces deux infrastructures présentent une capacité de traitement de 30 000 eq / habitants. À cela s'ajoutent 10 opérations de réalisation et d'extension de réseaux d'épuration pour un montant FEDER programmé de 8,181 millions d'euros. Cette somme a contribué à la construction de 32 737 ml de canalisations d'assainissement et permis 737 branchements supplémentaires. Ces opérations améliorent notamment l'acheminement des effluents vers les stations d'épuration et constituent, de ce fait, des investissements importants pour le respect de l'environnement. En 2010, l'action volontariste des communes s'est amplifiée. En effet, 4 projets de stations d'épuration ont été soutenus pour un montant de travaux de 96,616 millions d'euros. À noter la programmation de la station du Grand Prado, située sur le territoire de la commune de Sainte Marie. Cette opération de grande envergure, qui relève de la procédure dite « grand projet », est dimensionnée pour 160 000 équivalents – habitants, extensible à 235 000 à l'horizon 2030. Cette unité de traitement permettra de traiter l'ensemble des eaux collectées sur le territoire des communes de Sainte Marie et Saint Denis.

Par ailleurs, les opérations suivantes ont été programmées :



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

- La réhabilitation de la station d'épuration de Saint Paul ville, dont les travaux vont permettre d'améliorer la filière de traitement des eaux et des boues et d'augmenter la capacité de traitement jusqu'à 25 000 équivalents- habitants. Cette opération constitue, en outre, un élément essentiel permettant la densification du centre ville d'une des communes les plus peuplées de La Réunion et qui connaît une forte augmentation de sa population ;
- La modernisation et l'extension de la station d'épuration de la commune de l'Étang – Salé, qui envisage de une augmentation de la capacité de traitement de près de 13 000 équivalents – habitants supplémentaires ;
- La réalisation de l'usine épuratoire du complexe de dépollution des eaux de Cambaie, à Saint Paul, dont le montant des travaux est supérieur à 25 millions d'euros. Cette station est dimensionnée à 60 000 équivalents – habitants, cette capacité initiale pouvant être étendue à 80 000, voire 120 000 équivalents – habitants à terme.

Par ailleurs, plusieurs opérations de réalisation / extension de réseaux ont été soutenues pour un montant de travaux de l'ordre de 114,678 millions d'euros. Ainsi, 26 808 ml de canalisations supplémentaires ont été construites avec 1663 branchements nouveaux au système d'assainissement collectif.

En 2011, l'action en faveur de la mise à niveau des systèmes d'assainissement à La Réunion a été poursuivie. Ainsi, pas moins de 23 millions d'euros de travaux ont été soutenus à travers 6 opérations. Deux projets, en particulier, ont mobilisé plus de 93 % de l'enveloppe FEDER. Il s'agit :

- De la réalisation de la 3ème tranche de la station d'épuration de Bras Panon qui va permettre de faire passer la capacité de la structure à 13 000 équivalent habitants afin de traiter les eaux usées selon les normes en vigueur et d'améliorer la qualité du rejet dans le milieu récepteur ;
- De la réalisation du réseau de transfert pour acheminer les effluents du centre-ville de Saint Paul vers la future station d'épuration de Cambaie, et de la canalisation de rejet des eaux épurées à la côte ;

Ainsi, plus de 18 800 mètres linéaires de canalisation ont été construits avec le soutien du FEDER en 2011.

Dans le cadre du traitement des déchets, pour l'année 2009, un montant FEDER de 4,214 millions d'euros a été programmé pour le soutien à 13 opérations répondant à deux types d'intervention distincts.

Le premier type d'intervention concerne les déchets ménagers et la mise en œuvre du plan départemental d'élimination. À ce titre, 10 opérations ont été engagées, essentiellement en faveur du développement des déchetteries sur le territoire. En effet, 4 nouveaux sites ont été équipés afin d'offrir à la population des prestations de qualité en matière de recyclage des déchets ménagers. Par ailleurs, deux projets consistaient à la réalisation d'études pour la mise en œuvre et la réhabilitation de 2 autres déchetteries. La principale opération soutenue en 2009, mobilisant 1,309 M€ de FEDER, réside dans la mise à disposition de bacs jaunes pour le ramassage des déchets recyclables pour la population de la micro région Est, seul territoire qui n'avait pas encore fait le choix d'une collecte sélective porte à porte.

Le second type d'intervention concerne le soutien au développement de filières de traitement de déchets spéciaux. Ainsi, 0,515 millions d'euros d'investissements ont été soutenus au profit de 3 projets d'entreprises. Il s'agit notamment :



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

- de la création d'une société de recyclage de cartouches d'imprimantes ;
- du développement d'une plate-forme de broyage pour véhicule hors d'usage ;
- et de l'accroissement de la capacité de traitement des pneumatiques usagés ;

L'action en matière de traitement / élimination des déchets s'est poursuivie en 2010 avec un montant d'investissement global de 7,684 millions d'euros.

S'agissant de la mise en œuvre du plan d'élimination des déchets, 12 opérations ont été soutenues, parmi lesquelles plusieurs études de maîtrise d'œuvre préfigurant la construction, et la programmation prochaine, de deux déchèteries et deux usines de traitement des déchets verts. Cependant, le principal investissement soutenu en 2010 concerne l'extension et l'optimisation de la plate forme de compostage du Port dont l'objectif est de passer la capacité de traitement du site de 8 000 à 16 000 tonnes par an afin de faire face aux besoins d'un bassin de population de près de 166 000 habitants. Par ailleurs, la construction d'une nouvelle déchèterie a été soutenue sur le territoire de la commune de l'Étang – Salé. Cet équipement de proximité offrira à une population estimée à 13 457 habitants la possibilité de se débarrasser de leurs déchets ménagers ainsi que des piles et batteries, huiles usagées, gravats et inertes...

La réduction à la source étant un objectif majeur du plan d'élimination des déchets, le développement sur le territoire de bacs à compost, bornes d'apport volontaires pour le verre. Ainsi, plus de 13 750 bacs à compost seront déployés sur le territoire des communautés d'agglomération de la CIVIS. La CASUD et la CINOR sur la période 2008 - 2011. De plus, 13 384 bacs de collectes sélectives seront placés auprès des foyers et entreprises de l'ouest afin de mettre en œuvre le tri à la source.

En matière de soutien au développement de filières de traitement de déchets, une enveloppe FEDER de 0,681 millions d'euros a été programmée pour soutenir les opérations suivantes :

- La création d'un centre de traitement et de valorisation des déchets du bâtiment et des travaux publics,
- La création d'une plate forme de stockage et de transit des déchets électroniques,
- L'amélioration du process de broyage de véhicules hors d'usage.

En 2011, 27 opérations ont été soutenues mobilisant une enveloppe de 5,481 millions d'euros de FEDER. Les actions contribuent à accroître le développement sur le territoire réunionnais les capacités de tri des déchets ménagers. Ainsi, la construction et la réhabilitation de 3 déchèteries ont été soutenues. Il s'agit :

- o De la déchèterie des Gaspards située sur la commune de Sainte Marie qui devrait permettre le traitement de 1060 tonnes de déchets par an ;
- o De la déchèterie de commune Bègue, située sur le territoire de Saint Suzanne qui devrait desservir près de 8000 personnes ;
- o De la déchèterie de Terrain Fleury située sur Le Tampon, qui a fait l'objet d'importants travaux de réhabilitation afin de remettre à niveau ses infrastructures dont l'objectif est de pouvoir traiter plus de 3000 tonnes de déchets par an.

Par ailleurs, les études de maîtrise d'œuvre de la future déchèterie de Mare à Poule d'eau, à Salazie, ont bénéficié du concours du FEDER.

Les équipements des centres de tri ont également été soutenus afin de faire face à l'augmentation des volumes de déchets triés. Ainsi, le centre de Pierrefonds a été équipé d'un nouvel engin de manutention ainsi que de 2 presses à balles. De plus, des broyeurs de végétaux ont été soutenus pour équiper les centres du TCO et de la CINOR.



Enfin, l'équipement des foyers réunionnais en bacs de tri et bio composteurs a été poursuivi. Ainsi, un projet de mise à disposition de bacs à compost auprès de 6600 foyers de l'est de l'île a été soutenu permettant, à terme, la réduction à la source de 1848 tonnes de déchets fermentescibles. Le même type d'opération a été soutenu dans le sud et l'ouest de l'île concernant près de 8500 foyers supplémentaires.

En matière de soutien au développement des énergies renouvelables, le FEDER a apporté son soutien à 25 opérations pour un montant de 2,141 M€.

En 2009, 8 projets de centrales de production d'électricité photovoltaïque ont été soutenus. L'installation de ces panneaux photovoltaïques sur les toits de bâtiments industriels permettra de produire 2,543 MW pour un montant de travaux éligibles de 16,282 M€.

Par ailleurs, les premières opérations d'installation de chauffe-eau solaires ont été programmées en bénéficiant d'un soutien de 0,855 M€ de FEDER. En effet, suite à la modification réglementaire intervenue dans le cadre de l'exercice de simplification communautaire en vigueur, la possibilité de soutenir le développement de la production d'eau chaude sanitaire grâce à l'énergie solaire est autorisée s'agissant des logements sociaux. Ainsi, 619 foyers pourront être équipés.

Au cours de l'année 2010, le montant d'investissement soutenu en 2010 s'élève à 7,383 millions d'euros. La programmation s'est concentrée essentiellement sur les opérations d'installation de chauffe – eau solaires sur les logements sociaux. Ainsi, pas moins de 1 500 foyers ont été équipés grâce à l'action du FEDER. Ainsi, la puissance effacée s'élève à 2,375 Mw, ce qui signifie que le besoin en énergies fossiles a été réduit de manière importante.

La principale opération programmée, portée par la distillerie Rivière du Mât, consiste à tendre vers l'autonomie énergétique par méthanisation des effluents, les vinasses, qui sont le résidu de la distillation. Le méthane obtenu doit permettre d'alimenter la chaudière à vapeur fonctionnant actuellement au fioul.

En 2011, une enveloppe de 6,419 millions d'euros de FEDER a été mobilisée pour soutenir les 49 opérations programmées.

Dans un premier temps, il convient de souligner l'action continue en faveur de l'installation de chauffe – eau solaire sur les logements sociaux. Ainsi, plus de 1490 foyers ont été équipés en 2011.

Dans un second temps, en matière de capacité supplémentaire de production d'énergie à base de ressources renouvelables, la principale opération soutenue consiste en la réutilisation du biogaz émis par l'installation de stockage des déchets non dangereux située à Saint Suzanne. Cet investissement d'un coût total de 3,017 millions d'euros va permettre de produire, à partir de 2013, une énergie de 137 GW.h par an.

Par ailleurs, d'importants soutiens, soit 3,386 M€ de FEDER, ont été consentis en faveur d'opérations innovantes localement en matière d'énergies renouvelables comme de gestion des systèmes électriques insulaires. Il s'agit :

- Du projet SEAWATT Storage, dont l'objectif est d'insérer un moyen de stockage innovant sur un des périmètres en cours d'installation au large de Saint Pierre et qui produit de l'énergie à partir de la houle marine ;
- Du projet MILLENER, porté par EDF, qui vise à répondre aux spécificités des réseaux électriques insulaires de Corse et des départements d'outre-mer dans la continuité et en relais des actions de développement des énergies renouvelables et de maîtrise de la demande d'énergie menées depuis plusieurs années. Ainsi, cette opération doit contribuer à une meilleure intégration des énergies renouvelables intermittentes dans le mix de production insulaire, et à améliorer la stabilité des systèmes électriques ;



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

- Des études détaillées du projet SWAC, porté par GDF, qui permettront de définir les conditions techniques de mise en œuvre de l'opération de climatisation à partir des eaux marines profondes.

S'agissant de la lutte contre les risques naturels, la principale opération soutenue est l'endiguement de la rivière Saint Denis qui représente un coût d'investissement de plus de 9 M€. Il s'agit d'assurer la protection des biens et des personnes contre les crues de la rivière. Réalisés sur un linéaire de 1800 mètres de berges, les travaux permettront d'assurer la protection d'une superficie de 23,18 ha.

Par ailleurs, la troisième phase de l'étude menée par le BRGM sur la détection, le suivi et la modélisation des mouvements de terrain de grande ampleur à La Réunion a été lancée pour la période 2009 – 2012.

En matière de prévention des risques, l'année 2010 a été marquée par le soutien, d'un montant de 1,55 millions d'euros de FEDER, apporté au projet de Météo France d'acquisition et de mise en œuvre opérationnelle d'un radar pluviométrique, situé sur la commune du Tampon. Ce nouvel outil permettra une prévision plus fine des intempéries et précipitations, parfois records, et améliorera l'action publique de protection des habitants en zone vulnérable.

Par ailleurs, une étude – phase conception – a été programmée pour la protection contre les crues de la rivière des Marsouins. Une opération de travaux d'endiguement devrait intervenir prochainement.

En 2011, une opération a été soutenue qui consiste à la protection d'une partie de la commune de Saint Joseph contre les risques d'inondations liés à la ravine Jean Petit. Bien que le coût total de ce projet reste modeste avec un montant de 40 036 euros de travaux, ce investissement permettra la protection de 200 bâtis et de 500 personnes.

S'agissant de la protection de l'environnement et de la valorisation des ressources naturelles, 6 opérations ont été soutenues en 2009, mobilisant 0,814 M€ de FEDER. Il s'agit notamment de :

- La restauration écologique des sites historiques et potentiels de ponte pour les tortues marines, projet mis en œuvre par l'Office National des Forêts,
- La mise au point d'un système d'information spatialisé de la flore et des habitats de La Réunion, projet développé par le Conservatoire Botanique National de Mascarin ;
- La valorisation des connaissances des bryophytes pour la gestion des milieux à La Réunion, mis en œuvre par l'Université de La Réunion ;
- Le développement de la plate-forme de modélisation hydrodynamique de l'île, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'IFREMER.

Au cours de l'année 2010, une enveloppe de 0,525 millions d'euros de FEDER a été mobilisée pour soutenir 4 projets contribuant fortement à une meilleure connaissance de la flore et la faune locale et à leur protection.

Il s'agit notamment de :

- La campagne de sensibilisation sur les conséquences de la présence de déchets pour l'avifaune indigène, menée par le groupement pour la conservation de l'environnement et l'insertion professionnelle,
- Une enquête / étude sur la connaissance de la flore et des habitats du milieu altimontain (au delà de 1900 m d'altitude sur la côte au vent et 1700 m sur la côte sous le vent) menée par le conservatoire botanique ; cette opération permettra la production d'un atlas de la flore vasculaire et des fiches habitats de l'étage altimontain,



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

- Une étude marine sur la biocénoses et l'hydromorphologie marines du Piton de la Fournaise ; mené par l'ARVAM, cette opération porte sur une étude sous marine approfondie des coulées de laves et de leurs abords, en vue d'observer, de répertorier les espèces présentes, leurs habitats et de décrire le milieu dans lequel elles évoluent.

En 2011, une opération a mobilisé un soutien de 0,168 millions d'euros de FEDER. Il s'agit d'une étude sur la caractérisation de l'eutrophisation des récifs coralliens réunionnais. En effet, les pollutions, d'ordre domestique et agricole, amènent en cascade un enrichissement artificiel des eaux en nitrates et phosphates et donc une dégradation des écosystèmes récifaux avec le développement de macro – algues occupant les zones de régénérations des coraux aboutissant, ainsi, à un phénomène d'eutrophisation, c'est – à – dire, de dégradation du milieu naturel originaire.

En matière d'indicateurs on peut constater que :

- les indicateurs liés au traitement des déchets (nombre de projet, montant des investissements soutenus) sont a un niveau satisfaisant de programmation (respectivement 32 %, 79 %)
- les indicateurs liés aux dispositifs de traitement des eaux (montants des investissements soutenus et population supplémentaire concernée par les dispositifs) ont largement dépassés les objectifs fixés.



Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île

Le FEDER soutiendra également les investissements dans le domaine touristique mettant en valeur le patrimoine et les sites remarquables du territoire parmi lesquelles figurent notamment les sites littoraux.

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 3-d

Objectif 3-d : Valoriser les atouts touristiques de l'île											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Montant des investissements soutenus liés à des projets d'aménagements et d'équipements à vocation touristique (Données Cumulées)	Programmé	-	3,535	10,719	15,001	17,147					17,147 M€
	Réalisé	-	-		3,535	3,73					3,73
	Objectif	50 M€									
	Situation de référence	36 M€									
Nombre de sites aménagés	Programmé	-	1	3	8	12					12
	réalisé	-	-		1	-					1
	Objectif	10 en 2013									
	Situation de référence	10 sur 2000 - 2006									

Au 31 Décembre 2011, les actions en faveur de la valorisation des atouts touristiques de La Réunion semblent avancer lentement. En effet, à ce stade, seule une opération d'aménagement a été terminée parmi celles programmées. Il s'agit du projet de construction d'un débarcadère dans la baie de Saint Paul.

Cependant, en 2011, 4 opérations d'études ont été soldées et devraient déboucher prochainement sur des projets de travaux. On peut citer notamment :

- Les études pour l'aménagement du site de la maison Valliamée à Saint André,
- Les études d'aménagement des bassins la Paix et La Mer,
- Les études sur l'aménagement de l'Étang du Gol à Saint Louis.

Par ailleurs, les travaux programmés sont en cours sur les 14 sites déjà identifiés.

Enfin, on peut noter que la démarche poursuivie par les autorités consiste surtout à favoriser les petits équipements apportant une réelle valeur ajoutée qualitative aux sites remarquables du territoire. Ce choix explique le fait que, au niveau des indicateurs retenus, la valeur cible en nombre de sites aménagés est largement atteinte quand le niveau des montants d'investissements n'est rempli qu'à 34 %.

Analyse qualitative de l'objectif 3-d

Pour l'année 2010, 12 opérations ont été programmées mobilisant une enveloppe FEDER d'un montant de 2,769 millions d'euros, soit près de 7 % de l'enveloppe prévue pour la période.

Plusieurs opérations consistent en des études nécessaires à la mise en œuvre ultérieure de travaux d'aménagement. Il s'agit notamment de :



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

- Les études de maîtrise d'œuvre préalable à la construction d'une passerelle sur le sentier littoral sud ouest de l'étang du Gol ;
- L'étude prospective de valorisation du site touristique de Bethléem, portée par la Cirest ;
- Les études de maîtrise d'œuvre- phase conception- pour l'aménagement du littoral sud de Saint Leu ;
- Les études de maîtrise d'œuvre- phase conception- pour l'aménagement du littoral ouest près du site de la pointe du diable sur le territoire de la commune de Saint Pierre ;
- L'étude d'actualisation préalable à l'aménagement paysager et touristique de l'étang du Gol ;
- L'étude sur les modes d'aménagement des berges de la rivière des roches à l'embouchure de Bras Panon.

Ces études préfigurent des opérations d'aménagement qui devraient se tenir dans les années à venir.

En matière d'investissement, plusieurs projets ont contribué à l'aménagement de sites touristiques prisés par les réunionnais, d'une part, mais également par les touristes d'autre part.

Six opérations de ce type ont été soutenues en 2010 pour un montant global de travaux de 4,281 millions d'euros. Il s'agit de :

- L'aménagement et la valorisation de la Pointe de Trois – Bassins, qui va permettre un accueil du public plus confortable, et contribuer à la sauvegarde de cet espace littoral naturel et sa restauration écologique ;
- L'aménagement de la zone de loisirs d'îlet à Quinquina, situé sur la commune de Saint Denis ; cet investissement offrira des équipements (kiosques, coins feu, points d'eau, bancs...) aux touristes en améliorant le confort et permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite se rendant vers les gorges de la Rivière des Pluies ;
- L'aménagement du front de mer de Saint Pierre dans sa portion faisant face au cimetière, qui répond à la double problématique qui est la poursuite du développement touristique en front de mer et le manque d'espace sur les plages de la ville ;
- L'aménagement paysager et touristique des abords du cimetière marin de Saint Paul ; il s'agit de retrouver l'authenticité du lieu par la valorisation historique et culturelle du site, tout en améliorant la qualité de l'accueil et en favorisant un tourisme diversifié. Pour mémoire, les cendres du poète réunionnais Leconte de l'Isle reposent dans cette enceinte ;
- La restructuration du parc de la grotte des premiers arrivants, qui a pour objectif l'amélioration qualitative de l'accueil ainsi que le développement d'une offre touristique diversifiée, complémentaire au tourisme balnéaire ;
- L'aménagement de la portion parc des Tamarins, sur le sentier littoral nord ; cette opération consiste à permettre la continuité du sentier littoral qui relie Saint Denis à Sainte Suzanne par des aménagements de qualité comprenant une voie verte pour les véhicules non motorisés et une piste piétonne et paysagère.

Ces opérations ont été retenues suite à l'appel à projet intervenu en fin d'année 2009.

En 2011, 10 opérations ont été soutenues pour un montant FEDER de 2,146 millions d'euros. Il convient de souligner que 6 projets consistent en des études de maîtrise d'œuvre. Il s'agit :



- Des études de maîtrise d'œuvre – phase conception – pour l'aménagement de la plage de Grand Bois à Saint Pierre,
- Des études de maîtrise d'œuvre – phase conception – pour l'aménagement touristique des berges des rivières des Roches et Bras Panon,
- Des études de maîtrise d'œuvre – phase conception – pour le pôle nature des Makes, sur le territoire de la commune de Saint Louis,
- Des études de maîtrise d'œuvre – phase conception – pour les sites Bleu et Vert de l'aménagement du front de mer de Saint Paul,
- Des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'abri côtier de Terre Sainte à Saint Pierre.

L'ensemble de ces études devraient déboucher sur des travaux qui feront l'objet d'une programmation en 2012 voire 2013.

S'agissant des travaux soutenus en 2011, le FEDER a soutenu un montant de travaux de plus de 3,07 millions d'euros à travers 4 opérations :

- La création d'une aire de jeux sur le front de mer de Saint Paul, qui permet d'améliorer l'offre en matière d'espaces publics attractifs et de renouer avec l'histoire maritime de la ville en l'ouvrant vers la mer. Ce programme d'aménagement d'espaces de détente et de loisirs comprend notamment :
 - o Une aire de jeux pour enfants,
 - o Une aire de pique nique,
 - o La création de 2 rondavelles,
 - o La création d'un cheminement piéton en haut de plage.
- L'aménagement et la valorisation éco – touristique des sites de l'anse des cascades et de la Source à Saint Rose qui présentent une intégrité naturelle et un grand intérêt paysager ;
- L'aménagement du sentier littoral en forêt domaniale de Saint Paul, qui vise à favoriser les pratiques pédestres et vélo sur un linéaire de 5 km. Il s'agit de répondre au besoin en équipements de loisirs et de nature de la population ;
- Les travaux d'amélioration de l'accostage des navires de plaisance et de promenade en mer afin d'augmenter l'utilisation et l'appropriation du débarcadère, projet qui avait fait l'objet d'un soutien du FEDER en début de programme.

3.3.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y remédier

Depuis le début de la programmation, la principale difficulté rencontrée réside dans l'application de l'article 55 du règlement 1083 / 2006 du Conseil traitant des projets générateurs de recettes. En effet, les opérations relevant de l'axe 3 sont concernées, pour la plupart, par cette disposition.

Au cours de l'année 2009, la Commission européenne a modifié la réglementation en vigueur en offrant quelques allègements dans l'application de la règle. Cependant, l'absence d'éléments normatifs dans la mise en œuvre de cette règle constitue une source de fragilité pour les services et pour les bénéficiaires, notamment sur le plan juridique, et au regard des missions d'audit. Cependant, s'agissant d'opération qui s'intègre dans un ensemble, l'affectation des recettes au projet est difficile.

Par ailleurs, un problème a été rencontré lors de la programmation de l'opération de construction de la station d'épuration du Grand Prado compte tenu du recours à la procédure



de concession publique pour la mise en œuvre de l'opération. Dans ce cadre, le bénéficiaire public ne supporte pas directement la dépense pour la construction de l'équipement qui, lui, devient public à l'issue des travaux. Le conventionnement de l'opération a été suspendu dans l'attente d'un échange avec les services de la Commission sur le montage à retenir pour le versement des crédits communautaires.

3.4 – Axe prioritaire 4 : Compensation des handicaps liés à l'ultrapériphérie

En réponse à la permanence et au cumul des handicaps liés à la situation ultrapériphérique de La Réunion rappelée dans le diagnostic, la stratégie intégrée propose d'appréhender cette question à la fois au niveau de l'entreprise mais également au niveau de l'environnement économique.

L'objectif de cet axe est de contribuer à la réduction des surcoûts que connaît l'économie de La Réunion du fait de sa situation de région ultrapériphérique. En effet, le territoire réunionnais fait face à un certain nombre de handicaps reconnus au sein du Traité U.E qui sont l'éloignement, l'insularité, la faible superficie, le relief et le climat difficiles, la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits, facteurs dont la permanence et la combinaison nuisent gravement à son développement.

Cet axe soutiendra des actions visant à :

- a) compenser les surcoûts liés à l'éloignement,
- b) compenser les surcoûts liés à l'insularité,
- c) compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile,
- d) compenser les surcoûts liés à la faible superficie.



Tableau de synthèse d'avancement de l'axe au 31/12/2011 :

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration des dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
--	-------------	--------------------------------	---	--------------	---------------------

Objectif 4-a Compenser les surcoûts liés à l'éloignement	INDICATEURS DE REALISATION				
	Capacité achetée sur des câbles sous marins bénéficiant d'un soutien public (en mégabits par seconde)	250 Mbps en 2008	-	2000 Mbps pendant un an fin 2013	10 Mbps pendant un an fin 2006
	Montants des surcoûts compensés en matière de soutien au fret	25,15 M€	-	69 M€ sur 2007-2013	-
	Volumes de déchets dangereux exportés pour traitement	6 724 t	-	4 000 t/an en moyenne sur 2007-2013	500 t en 2005
	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel	98 %		100 % en 2013	95 % en 2006
	Tarif de mise à disposition des capacités de câbles sous marins aux opérateurs (en € pour 1 mégabit d'une Liaison Louée de Transport pendant un mois)	147 €		100 € en 2013	720 € en 2006

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration des dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
--	-------------	--------------------------------	---	--------------	---------------------

Objectif 4-b Compenser les surcoûts liés à l'insularité	INDICATEURS DE REALISATION				
	Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)	-	-	90 M€ sur 2007-2013	83 M€ sur 2000-2006
	Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité	14,371 M€	-	84 M€ sur 2007-2013	15,6 M€ sur 2000-2006
Surface des aéroports	2 150 m ²	-	32 000 m ² en 2015	27 550 m ² en 2006	

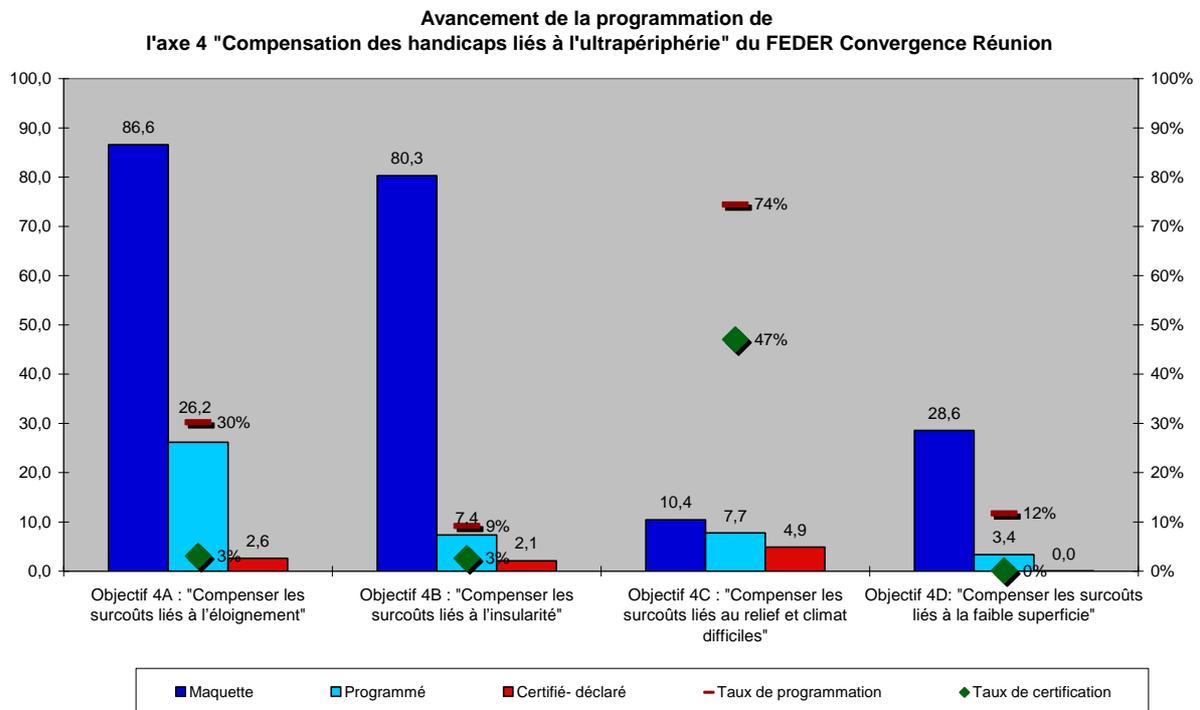


Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

	Indicateurs	Valeur liée à la programmation	Valeur liée à la déclaration des dépenses	Valeur cible	Valeur de référence
Objectif 4-b Compenser les surcoûts liés à l'insularité	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Tonnage fret aéroportuaire annuel	29 271	27 500 t	40 000 t en 2015	28 450 t en 2006
	Tonnage de marchandises transitant par la plateforme portuaire	4,2 millions de tonnes	-	4,9 millions de tonnes en 2015	4 millions de tonnes en 2006
Objectif 4-c Compenser les surcoûts liés au relief et au climat difficile	INDICATEURS DE REALISATION				
	Km de liaison de désenclavement sécurisés	4,35	-	3 km en 2015	0
	Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les Hauts	2,225 M€	-	3 M€ sur 2007-2013	0,6 M€ sur 2000-2006
	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée	7000	-	7 000 hab en 2015	-
Objectif 4-d Compenser les surcoûts liés à la faible superficie	INDICATEURS DE REALISATION				
	Superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés	12 ha	-	35 ha sur 2007-2013	17 ha sur 2000-2006
	INDICATEURS DE RESULTAT				
	Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités	19	-	20/an en moyenne sur 2011-2013	20/an en moyenne sur 2000-2006



Information sur l'avancement financier de l'axe 4 au 31/12/2011:



Programmation UE en millions d'Euros	Objectif 4A : "Compenser les surcoûts liés à l'éloignement"	Objectif 4B : "Compenser les surcoûts liés à l'insularité"	Objectif 4C : "Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficiles"	Objectif 4D : "Compenser les surcoûts liés à la faible superficie"	Total
Maquette	86,6	80,3	10,4	28,6	205,8
Programmé	26,2	7,4	7,7	3,4	44,6
Certifié- déclaré	2,6	2,1	4,9	0,0	9,7
Taux de programmation	30%	9%	74%	12%	22%
Taux de certification	3%	3%	47%	0%	5%
Rapport Certification / Programmation	10%	28%	63%	1%	22%

Au niveau de l'axe, la programmation à octobre 2011 (22 %) est en progression par rapport à 2010 (8 %) mais reste à un niveau encore modeste. Il en est de même pour la certification des dépenses (5 % en 2011 contre 1 % en 2010). Cependant, les perspectives pour l'année 2012 sont encourageantes.

L'objectif 4A : Avec un taux de programmation de 30 % au 31 décembre 2011, cet objectif présente un retard qui peut être expliqué en partie par l'agrément tardif du régime d'aide relatif au soutien au fret le 21 mai 2008 seulement (circulaire d'application du 16 juin 2008) mais également par la nouveauté du dispositif qui a nécessité la recherche d'une procédure de gestion adaptée de la part des services instructeurs concernés. Néanmoins, le nombre de dossiers programmés au 31 décembre 2011 dénote une bonne dynamique de la mesure et laisse présager d'un rythme soutenu pour les exercices à venir (72 dossiers en 2011 contre 45 en 2010 et 21 en 2009). Les premiers dossiers de soutien au fret ont donc été programmés à partir de 2009. La programmation de 2011 montre que le dispositif est maintenant bien connu des entreprises locales ce



qui devrait permettre un taux de programmation soutenu dans les années à venir. En 2011, les premiers dossiers d'aide au transport des déchets dangereux ont été programmés.

- ✓ **L'objectif 4B** : Les mesures Port et Aéroports contribuant à cet objectif ont la spécificité du rythme de programmation des projets d'infrastructures. Le rythme n'est pas linéaire, ainsi si le taux de programmation au 6 octobre 2011 n'était que de 7 %, avec le projet d'extension de l'aérogare de Pierrefonds, le taux a atteint 9 % avant fin 2011. Par ailleurs, les perspectives pour 2012 sont encourageantes avec la programmation de la phase 2 de l'extension du Port Est (montant prévisionnel UE de 37,75 millions d'euros).

- ✓ **L'objectif 4C** : Le taux de programmation de cet objectif s'élève à 74 % au 31 décembre 2011, la totalité de la mesure devrait être programmée à fin 2012 avec le dernier dossier de correction torrentielle de la ravine Roche à Jacquot à Salazie.

- ✓ **L'objectif 4D** : L'agrément récent (7 juillet 2010) du régime d'aide relatif aux zones d'activités à la Réunion a retardé sa mise en œuvre. Les premiers dossiers d'étude ont été programmés en 2011 portant le taux de programmation à 12 %. Avec les premiers dossiers correspondant aux travaux, l'année 2012 devrait voir un avancement significatif de cet objectif.

3.4.1 Réalisation des objectifs et analyse des progrès accomplis

Les réflexions précitées sur l'avancement financier sont corroborées par des indicateurs qui traduisent une programmation insuffisante. Les éléments explicatifs de cette situation ont été développés plus haut.



Objectif 4-a : Compenser les surcoûts liés à l'éloignement

Il s'agit de soutenir les actions qui contribueront à soulager les entreprises des coûts supplémentaires imputables à l'éloignement. En effet, du fait de la distance importante qui sépare les entreprises locales du marché communautaire, celles-ci font face à des frais supplémentaires qui obèrent leur compétitivité.

Ainsi, les actions retenues seront principalement dirigées vers la baisse des coûts d'acheminement des intrants pour les entreprises locales ayant une activité productive et de leurs produits vers le continent européen. De même, les interventions visant à diminuer les coûts liés aux technologies de l'information et de la communication seront soutenus dans le souci de rechercher une certaine forme de continuité territoriale numérique.

Par ailleurs, dans le domaine particulier des déchets dangereux, La Réunion n'a pas accès aux centres de traitement nationaux. Compte tenu de l'éloignement et des contraintes réglementaires internationales en la matière, les entreprises sont obligées d'exporter ces productions vers des centres habilités à les traiter ce qui génère des surcoûts importants qu'il convient de compenser.

La Commission a approuvé le 20 mai 2008 le régime d'aides N 199/2007 concernant le soutien au fret dans les DOM

Le 16 juin 2008, le Secrétariat d'Etat chargé de l'Outre-Mer a publié une circulaire destinée aux quatre DOM explicitant les conditions de mise en œuvre du régime de soutien au fret, aide au fonctionnement visant à compenser les surcoûts d'éloignement donc de transport. À ce titre, la circulaire a notamment précisé l'interdiction de cumuler le bénéfice de la TVA non perçue récupérable (TVA NPR) et celui du soutien au fret pour un même produit, ce qui a contribué, de fait, à différer l'impact réel de l'intervention du FEDER.

Sur le plan local, le Comité Local de Suivi a approuvé, durant l'année 2008, les différents cadres d'intervention suivants :

- Acheminement fret – extrants

Il s'agit de compenser les surcoûts d'éloignement affectant les dépenses d'exploitation des entreprises locales, en matière d'acheminement par voie maritime ou aérienne de marchandises produites à La Réunion à destination de l'Union européenne.

- Acheminement fret – intrants productifs

Il s'agit de compenser les surcoûts d'éloignement affectant les dépenses d'exploitation des entreprises locales, en matière d'acheminement par voie maritime ou aérienne d'intrants productifs en provenance de l'Union européenne.

- Acheminement fret – produits phytosanitaires et engrais

Les interventions prévues visent à soutenir les unités de transformation et de conditionnement des engrais afin de compenser les surcoûts constitués par les frais d'acheminement. L'importation de produits phytosanitaires est également visée. L'année 2009 a vu la programmation des premiers dossiers.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-a

Objectif 4-a : Compenser les surcoûts liés à l'éloignement										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE RÉALISATION (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)										
Capacité achetée sur les câbles sous marins bénéficiant d'un soutien public (en Mégabits par seconde)	Programmé	250	-	-	-					250
	Réalisé	-	-	-	-					-
	Objectif	2000 pdt 1 an								
	Situation de référence	10 pdt 1 an fin 2006								
Montant des surcoûts compensés en matière de soutien au fret (Données Cumulées)	Programmé	-	-	1,521 M€	9,05 M€	25,17 M€				25,17 M€
	Réalisé	-	-	-	-					-
	Objectif	99 M€								
	Situation de référence									
Volume de déchets dangereux exportés pour le traitement	Programmé	-	-			6 724 tonnes				6 724 t
	Réalisé	-	-							
	Objectif	4000 t/an en moyenne sur 2007-2013								
	Situation de référence	500 t en 2005								
INDICATEURS DE RÉSULTAT (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)										
Population desservie par un réseau à large bande concurrentiel	Programmé	-	-	-	-	-				
	Réalisé	-	95%	95%	98 %	98 %				
	Objectif	100 % en 2013								
	Situation de référence	95% en 2006								
Tarif de mise à disposition des capacités de câbles sous marins aux opérateurs (en € pour 1 mégabit d'une liaison louée de transport pendant un mois)	Réalisé	576 €	358 €	290 €	186 €	147 €				
	Objectif	100 € en 2013								
	Situation de référence	720 € en 2006								



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (objectif 4a : compenser les surcoûts liés à l'éloignement)

Evolution de la valeur ajoutée du secteur industriel	Programmé									
	Réalisé	560 M€								
	Objectif	+ 20% en 2013								
	Situation de référence	612 M€ en 2003								
Nombre d'abonnés ayant accès à un réseau à large bande (ADSL 512 kbps minimum)	Programmé									
	Réalisé	84 000	91 000	102 000	-					102 000 à fin 2009
	Objectif	140 000 abonnés fin 2013								
	Situation de référence	70 000 abonnés fin 2006								
Tarifs mensuels des offres haut débit des opérateurs	Programmé	47 €			-					
	Réalisé	39,90 €	39,90 €	39,90 €	-					
	Objectif	50€/mois pour du triple play 8 megamax d'ici fin 2013								
	Situation de référence	50€/mois pour un ADSL 1024 kbps en 2006								
Volume de déchets dangereux non traités par rapport au gisement de déchets dangereux à exporter	Programmé	-								
	Réalisé	-								
	Objectif	Réduction d'ici à 2013								
	Situation de référence	93% en 2005								

* démarche d'initialisation d'une baisse des coûts par l'intervention du FEDER sur l'année 2007, le relais devra être pris par le marché pour l'obtention d'un prix inférieur à débit équivalent ou d'une offre de services améliorée à coût égal



Analyse qualitative de l'objectif 4-a

- En 2011, soixante deux opérations d'aide au soutien au fret ont été programmées et ont concerné principalement les intrants productifs pour un montant UE de 15,635 M€.
- Ainsi depuis les premières programmations en 2009, 89 entreprises différentes ont pu bénéficier d'une aide de soutien au fret que ce soit au titre des intrants, des extrants ou des phytosanitaires.
- 6 724 tonnes de déchets dangereux ont fait l'objet d'une aide au transport pour permettre leur traitement qui ne peut être assuré localement.

En matière d'indicateurs on peut constater que :

- pour la première année de programmation de l'aide à l'acheminement des déchets dangereux, le volume transporté annuellement de 6 724 t est supérieur à l'objectif annuel fixé à 4 000 t ;
- et le tarif de mise à disposition des capacités de cable sous-marins aux opérateurs poursuit sa baisse passant de 576 € en 2007 à 147 € en 2011 pour un objectif de 100 € en 2013.



Objectif 4-b : Compenser les surcoûts liés à l'insularité

Du fait de sa situation insulaire, les seuls moyens de communication de La Réunion avec l'extérieur sont les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Il convient donc de soutenir le développement de ces secteurs pour, d'une part, répondre aux besoins liés à la croissance démographique, et, d'autre part, faire face à la concurrence des services identiques offerts par les pays de la zone.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-b

Objectif 4-b : Compenser les surcoûts liés à l'insularité											
		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
INDICATEURS DE RÉALISATION (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)											
Investissements réalisés sur la plateforme portuaire en vue d'améliorer sa compétitivité (quais et portiques)	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	-								
	Objectif	90 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	83 M€ sur 2000-2006									
Investissements réalisés sur les plateformes aéroportuaires en vue d'améliorer leur compétitivité	Programmé	-	4,562 M€	10,531 M€	12,044 M€	16,245 M€					16,245 M€
	Réalisé	-	-								
	Objectif	83 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	15,6 M€ sur 2000-2006									
Surface des aérogares	Programmé	-	-			2 150 m ²					2 150 m ²
	Réalisé	-	-								
	Objectif	32000 m ² en 2015									
	Situation de référence	27550 m ² en 2006									
INDICATEURS DE RÉSULTAT (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)											
Tonnage fret aéroportuaire annuel	Programmé	-	-								
	Réalisé	28 763	26 879 t	27 500 t	29 271 t						
	Objectif	40 000 t en 2015									
	Situation de référence	28 450 t en 2006									
Tonnage de marchandises transitant par la plateforme portuaire	Programmé	-	-								
	Réalisé	4,212 t	4,287 t	3,911 t	4,2 t						
	Objectif	4,9 millions de t en 2015									
	Situation de référence	4 millions de t en 2006									



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
--	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

INDICATEURS D'IMPACT (objectif 4b : compenser les surcoûts liés à l'insularité)

Temps d'attente des navires pour cause d'encombrement portuaire exprimé sur l'année	Programmé	-	-								
	Réalisé	-	400 h								
	Objectif	200 h en 2015									
	Situation de référence	440 h en 2006									
Nombre de passagers par an sur les plateformes aéroportuaires	Programmé	-	-	-	-						
	Réalisé	1 594 064	1 654 105	1 749 958	1 970 575	2 138 533					
	Objectif	1 700 000 en 2015									
	Situation de référence	1 420 000 en 2006									



Analyse qualitative de l'objectif 4-b

En 2009, des études de conception des aménagements d'infrastructures relatives au programme de développement aéroportuaire 2009-2015 ont été programmées. Celles ci ont porté notamment sur les investissements à réaliser quant au stationnement des avions, à la mise en conformité des installations avec le code de l'Environnement, à la stabilisation du littoral et de la carapace de la digue de protection de la piste 12-30 ainsi qu'au renforcement des pistes et élargissement des accotements (y compris ceux des taxiways).

Au titre de 2010, les investissements sur les infrastructures aéroportuaires se sont poursuivies par la réalisation d'études et de travaux pour l'adaptation des parkings avions pour permettre l'accueil des gros porteurs.

En 2011 ont été engagés les travaux de rénovation et d'extension de l'aérogare passagers du Syndicat mixte de Pierrefonds. Cette opération vise un double objectif : redimensionner les espaces de traitement des passagers tant au départ qu'à l'arrivée et améliorer l'offre de service combinant les niveaux de confort et de sécurité en respectant les ratios de surfaces recommandés pour les salles de livraison des bagages et d'embarquement. A la suite de ces travaux le nombre de passagers pouvant être traités simultanément au départ ou à l'arrivée sera de 350 contre 150 aujourd'hui. Les travaux devraient être achevés au second trimestre 2013. La surface de l'aérogare passera de 1 950 à 2 150 m².



Objectif 4-c : Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile

La Réunion présente les caractéristiques du climat tropical et de la jeunesse du relief qui sont deux facteurs permanents de fragilité. Les sols sont très sensibles à l'érosion sur les pentes fortes des reliefs jeunes et escarpés qui imposent la concentration de la population sur les zones littorales. À cela s'ajoutent les épisodes climatiques – les cyclones – qui génèrent d'importants glissements de terrain et dont les passages pluvieux et les vents sont parmi les plus importants de la planète.

Ces contraintes naturelles fortes imposent des investissements supplémentaires, en comparaison des régions continentales, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes, la lutte contre les pertes en sol et le maintien, comme le développement, des infrastructures de communication et de toute une économie dans les zones les plus enclavées des Hauts.

L'enclavement du cirque de Mafate, qui n'est desservi par aucune route, induit un surcoût pour l'évacuation et le traitement des déchets de ce site unique à fort potentiel touristique.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-c

Objectif 4-c : Compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEURS DE RÉALISATION (Objectif 4c : compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile)

Km de liaison de désenclavement sécurisé (Données Cumulées)	Programmé	-	-	0,35	-	4,035					4,35
	Réalisé	-	-	-	-						
	Objectif	3 km en 2015									
	Situation de référence	0									
Investissements réalisés pour la protection des habitants et des biens dans les hauts (Données Cumulées)	Programmé	-	-	0,347	-	2,225					2,225
	Réalisé	-	-	-	-						
	Objectif	3 M€ sur 2007-2013									
	Situation de référence	0,6 M€ sur 2000-2006									

INDICATEUR DE RÉSULTAT (Objectif 4c : compenser les surcoûts liés au relief et climat difficile)

Nombre d'habitants bénéficiant d'une liaison de désenclavement sécurisée (Données Cumulées)	Programmé	-	-	2440	-	7000					7 000
	Réalisé	-	-	-	-						
	Objectif	7000 hbts en 2015									
	Situation de référence	0									



Analyse qualitative de l'objectif 4-c

La compensation des surcoûts au titre des difficultés liées au relief et au climat a donné lieu en 2009 à la programmation de deux opérations concernant la sécurisation de liaisons supportant des contraintes particulières.

Cette sécurisation du réseau portée par le Département a concerné :

- la RD52 « route de Grand Ilet » - travaux de terrassement de talus, de sécurisation de la route et construction de soutènement.
- La RD48 « route de Salazie » - travaux de stabilisation et de sécurisation de la plateforme routière par la mise en œuvre de gabions.

En 2011, la sécurisation s'est poursuivie par la programmation de travaux de protection à Salazie au lieu-dit Plateau Wickers et sur la RD 48.

En 2010, des études ont été programmées pour la sécurisation de l'accès à Grand Galet dans les hauts de Saint-Joseph. Des études préliminaires pour la correction torrentielle de la Ravine Roche à Jacquot ont été lancées en 2011, les travaux étant prévus pour 2013.

Ainsi, à fin 2011, 7 000 personnes bénéficient d'une liaison routière sécurisée sur la RD 48 conduisant au cirque de Salazie, et la protection des habitants contre les mouvements de terrain est amorcée sur deux sites sensibles.

Par ailleurs, la délégation de service public pour la mise à disposition du réseau régional à haut débit Gazelle a été engagée en 2010 ce qui a contribué à faire évoluer à la baisse le tarif de mise à disposition des capacités SAFE en élargissant la concurrence entre les différents opérateurs.

En matière d'indicateurs on peut constater que les objectifs sont atteints



Objectif 4-d : Compenser les surcoûts liés à la faible superficie

Avec une superficie de 2 500 km², le territoire réunionnais présente un espace très limité, qui subit également les contraintes d'un relief tourmenté. Ainsi, la surface utile se réduit à 1 000 km², essentiellement située sur la zone littorale. Une forte pression foncière s'exerce sur cet emplacement eu égard aux besoins en logements d'une population en croissance et à la nécessaire préservation, dans le même temps, du foncier agricole.

Cette situation expose les entreprises réunionnaises à des surcoûts importants dans leur recherche de foncier et d'immobilier d'entreprise. En effet, la difficulté pour trouver le foncier et les coûts d'accès importants sont autant d'obstacles au développement du tissu industriel réunionnais. L'action du Feder permettrait ainsi de soutenir les entreprises locales en favorisant l'accès au foncier et aux locaux à des coûts proches de ceux de leurs homologues continentaux afin d'éviter que ce facteur n'obère leur compétitivité.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Information sur l'avancement physique et financier de l'objectif 4-d

Objectif 4-d : Compenser les surcoûts liés à la faible superficie										
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total

INDICATEUR DE RÉALISATION (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Superficie de terrains viabilisés en secteurs aidés	Programmé	-	-	-	-	12,289					12,289
	Réalisé	-	-	-	-	-					
	Objectif	35 ha en 2007-2013									
	Situation de référence	17 ha sur 2000-2006									

INDICATEUR DE RÉSULTAT (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un agrément pour une installation en zones d'activités	Programmé	-	-	-	-	19					19
	Réalisé	-	-	-	-						
	Objectif	20 / an en moyenne sur 2011-2013									
	Situation de référence	20 / an en moyenne sur 2000-2006									

INDICATEUR D'IMPACT (Objectif 4d : compenser les surcoûts liés à la faible superficie)

Réduction de l'écart de prix par rapport à la situation continentale	Programmé	-	-	-	-						
	Réalisé	-	-	-	-						
	Objectif	Réduction moyenne de 6€/mois/m ² pour des ateliers / Réduction moyenne de 10€/m ² /mois pour les bureaux									
	Situation de référence										



Analyse qualitative de l'objectif 4-d

Avec l'approbation du régime d'aide correspondant aux zones d'activités en juillet 2010, les premières opérations d'études et de travaux ont été engagées en 2011. Ainsi, si cet objectif présente un retard de programmation au démarrage, les études lancées en 2011 devraient être suivies de travaux en 2012 permettant de combler ce retard. La première opération de travaux lancée en 2011 permet déjà de réaliser 24 % de l'objectif de surface viabilisée. L'offre aux entreprises devrait être significativement accrue par la réalisation des programmes envisagés.

Quatre études de faisabilité économique et une opération de travaux ont été programmées sur la période.

Sur le territoire de la commune du Port, l'étude porte sur la faisabilité de la réalisation de locaux artisanaux sur trois sites.

La ville de Saint-André accueillait en 2009 1233 entreprises artisanales soit 55 % des entreprises artisanales de la micro-région Est, aussi la commune a lancé une étude de faisabilité pour la création de zones d'activités économiques.

Pour offrir de nouveaux types de locaux adaptés pour les micro ou pré-entreprises sorties de l'incubateur, la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion a engagé une étude de faisabilité et de programmation pour la réalisation d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises sur le site de la TECHNOR. Les entreprises concernées seront spécialisées dans le domaine des biotechnologies et pourront bénéficier d'une mutualisation de moyens en coopération avec le CYROI / Cyclotron.

Enfin, la commune de Saint-Louis a programmé une étude de diagnostic du tissu des entreprises implantées à la Rivière Saint-Louis et une analyse de la demande en foncier économique et en immobilier d'entreprise en vue de la création d'une zone d'activité artisanale.

L'ensemble de ces études devrait être achevé courant 2012, et devrait donc donner lieu pour partie à des opérations de travaux.

Enfin, la Commune de Saint-Benoît a engagé les travaux nécessaires à la réalisation d'un parc d'activité qui permettrait d'accueillir 19 entreprises artisanales appartenant principalement au secteur bois.

En matière d'indicateurs on peut constater que :

- pour la première année de programmation, l'indicateur de superficie de terrain viabilisés en est déjà à 35 % de programmation.

3.4.2 Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face



4. Grands projets

Depuis le début de la programmation, aucun projet, dont le coût total est supérieur à 50 millions d'euros, n'a fait l'objet d'une décision communautaire au titre de la procédure « grand projet » conformément à l'article n°41 du règlement (CE) N°1083 / 2006 du Conseil.

Cependant, compte tenu des mesures de simplification introduites au sein des règlements communautaires, trois « grands projets » ont pu être programmées depuis 2009. Il s'agit :

- de la poursuite du creusement de la galerie Salazie amont, dans le cadre du projet d'irrigation du littoral ouest ;
- de la seconde phase des travaux de la Route des Tamarins,
- de la station d'épuration du Grand Prado.

Certains dossiers « grand projet » ont été finalisés en 2011 et adressés aux services de la Commission au cours du second semestre de la même année.

Un projet dont les travaux sont en cours n'a pas été encore programmé bien que le dossier grand projet soit en cours de finalisation. Il s'agit de la construction du pôle sanitaire de l'est qui devrait être programmé au cours du premier semestre 2012.

Par ailleurs, suite à la révision à mi-parcours intervenue en 2010, deux opérations qui relevaient de la procédure « grand projet » ont été abandonnées. Il s'agit :

- du Tram – Train,
- de la Maison des Civilisations et de l'Unité Réunionnaise,

Enfin, d'autres opérations qui n'ont pas encore débuté présentent des montants de travaux prévisionnels supérieurs aux seuils à partir desquels la procédure s'applique. Il s'agit notamment des opérations suivantes :

- Les pôles sanitaires Ouest,
- Un éventuel centre de valorisation énergétique des déchets.

Ces opérations n'étant pour l'instant qu'au stade des études, aucun dossier « grand projet » n'a encore été adressé à la Commission.

Le tableau suivant indique les différents niveaux d'avancement des opérations concernées par la procédure « grand projet ».



Tableau d'avancement des grands projets

Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
<i>Opérations nouvelles faisant l'objet d'une première procédure grand projet</i>		
Station d'épuration du Prado	<p>Les travaux de construction de la station d'épuration intercommunale de Saint-Denis / Sainte Marie sont autorisés par arrêté préfectoral du 26 octobre 2007.</p> <p>La CINOR a décidé de recourir à la procédure de la concession de service public pour la construction et l'exploitation de la station d'épuration du Grand Prado.</p> <p>La consultation des candidats est en cours et la remise des offres est prévue pour le 14 décembre 2009. La phase de négociation devrait avoir lieu entre les mois de janvier et de mars 2010. La signature du contrat de concession devrait avoir lieu fin avril 2010.</p> <p>Les études de conception à réaliser par le concessionnaire sont prévues entre les mois de mai et de septembre 2010.</p> <p>Les travaux de construction de la station d'épuration devraient démarrer en septembre 2010 et se terminer en octobre 2013.</p> <p>Après une période de mise en service, la livraison de la station d'épuration est prévue en février 2014.</p>	<p>La CINOR a désigné en septembre 2009 un groupement de bureaux d'études chargé d'établir le dossier « Grand Projet ».</p> <p>La mission du bureau d'études a débuté en octobre 2009 par la rencontre des différents intervenants.</p> <p>Le dossier « Grand Projet » est finalisé . Il sera été soumis au service de la Commission au début de l'année 2012.</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
Station d'épuration de Cambaie	<p>0 Les travaux de construction de la station d'épuration intercommunale de Saint-Paul / Trois Bassins sont autorisés par arrêté préfectoral du 24 juillet 2009.</p> <p>1 La CREOLE a décidé de recourir à la procédure du marché de conception-réalisation des travaux de la station d'épuration de Cambaie.</p> <p>La procédure est en cours de consultation des entreprises et la signature et la notification du marché de travaux est envisagée pour février 2010.</p> <p>La réalisation des études devraient avoir lieu entre les mois de février et de mai 2010.</p> <p>La réalisation des travaux devraient avoir lieu entre les mois de juillet 2010 et de décembre 2011.</p> <p>Après une période de mise en service, la livraison de la station d'épuration est prévue en mars 2012.</p> <p>Le dossier de demande de subvention a été présenté au Comité Technique Eau et Aménagement du 13 novembre 2009. Le dossier sera soumis à l'avis du CLS au 1^{er} trimestre de l'année 2010 dès réception des lettres d'intention des partenaires financiers co-financeurs (Département, Région et Office de l'Eau).</p>	<p>La CREOLE a désigné en février 2009 un groupement de bureaux d'études chargé d'établir le dossier « Grand Projet ».</p> <p>Le rapport provisoire du dossier « Grand Projet » a été présenté en juin 2009.</p> <p>Cependant, compte tenu des modifications réglementaires intervenues, cette opération ne relèvera plus de la procédure « grand projet » car son coût est inférieur à 50 millions d'euros.</p>
Nouvelle Route du Littoral avec TCSP	<p>Etudes APSI en cours.</p> <p>Enquête publique à programmer.</p> <p>Au titre du PO 2007-2013, seules les études et travaux préparatoires sont prévus.</p>	<p>Dossier grand projet à initier à l'issue de la phase d'enquête publique et en cas de dépassement du seuil réglementaire</p>



Projets	Avancement du projet	Avancement de la procédure grand projet
Pôle sanitaire de l'est (PSE)	<p>Ce projet porte sur la création d'un nouveau bâtiment pour accueillir les activités du groupement de coopération sanitaire de l'Est Réunion et de ses membres. Porté par le GHER, il constituera le nouveau pôle sanitaire de l'Est et s'inscrit dans le cadre de la réorganisation de l'offre de soin à La Réunion, conformément au plan hôpital 2007). D'un coût prévu de 106 M € (avec équipements), il fait l'objet d'un financement FEDER et d'une procédure « grand projet européen ».</p> <p>Ce dossier est en phase d'instruction pour être programmé en CLS de mois de décembre 2011.</p> <p>Travaux : ordre de service le 19 décembre 2007, démarrage effectif le 20 janvier 2008. Livraison prévue le 15 décembre 2011 (livraison sur quelques semaines)</p>	<p>Le Syndicat Inter Hospitalier de l'Est puis le Groupe Hospitalier de l'Est Réunion, maitre d'ouvrage, a désigné le 20 avril 2011 le cabinet RAMBOLL pour établir le dossier « grands projets ». la mission du cabinet RAMBOLL a débuté début mai 2011 par la rencontre des différents intervenants. Il est prévu une transmission du dossier « grand projet » pour la fin de l'année 2011 ou le début 2012.</p>
Opérations en poursuite des programmes précédents et ayant déjà fait l'objet d'une procédure grand projet		
Route des Tamarins	<p><u>Pour mémoire, rappel synthétique des réalisations soutenues au titre du DOCUP 2000-2006 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Etudes opérationnelles et travaux préparatoires- TOARC 1 (Terrassement, Ouvrages d'Art et Rétablissements de communication) – St Gilles / Trois Bassins- TOARC 2 (Terrassement, Ouvrages d'Art et Rétablissements de	<p>Dossier grand projet « 2007-2013 » à réaliser sur la base d'une actualisation du dossier grand projet « 2000-2006 »</p> <p>La procédure de révision est en cours.</p> <p>La dossier grand projet devrait être adressé à la Commission</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

	<p>communication) - Trois Bassins / Ravine Fontaine à St Leu</p> <ul style="list-style-type: none">- OANC 1 (Ouvrage d'Art Non Courant) - Cap Lahoussaye à la Ravine Fontaine- Viaducs de la Savane – entre échangeur de l'Hermitage et la Grande Ravine <p><u>Réalisations prévues au titre du PO 2007-2013 :</u></p> <p>Le projet est achevé : l'ouverture à la circulation automobile est effective depuis Juin 2009.</p> <p>Les ouvrages soutenus au titre du PO 2007-2013 ont été sélectionnés au sein des différents ouvrages exceptionnels réalisés. La parfaite césure entre les programmes communautaires a été vérifiée. Les travaux retenus sont les suivants :</p> <p><u>Section 1 – Saint Paul / RD 10</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Marché de travaux du viaduc et de la tranchée couverte de Saint Paul (59,09 M€) <p><u>Section 2 – RD 10 / Etang Salé</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Tronçon Nord - lot 1 chaussées - RD 10 /Ravine Fontaine (38,91 M€) et Tronçon Sud - lot 1 chaussées - ravine Fontaine / Étang-Salé (33,87 M€)- OA exceptionnel Grande Ravine (43,50 M€)- OA exceptionnel La Fontaine (29,92M€) <p>Le projet est achevé : l'ouverture à la circulation automobile est effective depuis Juin 2009.</p>	<p>au cours du premier semestre 2012.</p>
	<p>L'état d'avancement pour les travaux de la phase Salazie est le suivant :</p> <p>Les <u>prises d'eau de Salazie</u> (génie civil et équipements) ont été réceptionnées respectivement en janvier 2005 pour la prise de la rivière du Mât et en janvier 2007 pour celle de la rivière des</p>	<p>Dossier grand projet réactualisé pour la période 2000-2006.</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

<p>Transfert Est-Ouest</p>	<p>Fleurs Jaunes et ont été confiées à en pré-exploitation au groupement SAUR-CISE Réunion dans le cadre du contrat de gérance du périmètre d'irrigation de l'Ouest.</p> <p>0Le creusement de la <u>galerie amont de Salazie</u>, entre la Rivière des Pluies et Salazie, se poursuit et a atteint en juin 2009 le point métrique (PM) 3619. Suite à la rencontre d'une venue d'eau entre les PM 2980 et 3600, reconnue puis précisée par la réalisation de deux sondages de grande longueur, le franchissement des principales zones productives a été effectué par la mise en œuvre de deux auréoles de drainage à partir des PM 3041 et 3105 qui ont permis d'abaisser fortement les pressions et de collecter directement dans le massif une partie des eaux et ainsi diminuer le débit à front et permettre une séparation des eaux en vue de leur transfert vers la galerie Salazie Aval pour les besoins de l'exploitation dans le cadre de l'alimentation des antennes d'irrigation. Un sondage carotté complémentaire a permis de confirmer en avril 2009 la reprise du creusement au tunnelier qui est effective depuis le 15 juillet 2009. Lors du creusement au tunnelier, des venues d'eau ont été rencontrées au PM 4777 à partir du mois d'octobre 2009. Le PM atteint au 31 décembre 2010 est 6094 m. Il reste donc 1746 m à excaver, travaux qui devraient être achevés dans le courant de l'année 2011. Par la suite, la partie relative au revêtement de la galerie devrait durer 15 mois.</p> <p>En parallèle à ce chantier mené depuis la rivière des Pluies, la fin de l'année 2007 a été marquée par l'ouverture d'un nouveau front de creusement (« attaque amont ») depuis Salazie entre les deux ouvrages de prise d'eau. Les travaux d'excavation du linéaire situé entre les prises d'eau de Salazie se sont achevés en mars 2009. Le repli du chantier est effectif dans l'attente de la programmation des travaux de revêtement de ce tronçon. Seuls ont été maintenu sur site un dispositif de gardiennage et de surveillance des installations dans l'attente du percement par le tunnelier.</p> <p>La poursuite de ces travaux intègre selon les recommandations de l'expertise conduite par M. Mermet en particulier la réalisation de reconnaissances systématiques à l'avancement permettant l'anticipation des aléas et la mise en œuvre de la sécurisation en termes d'exposition aux crues de la piste de la rivière des Pluies, Le percement de la galerie est envisagé pour fin 2010 et son achèvement pour l'année 2013.</p> <p>La construction de la <u>galerie aval de Salazie</u>, entre Rivière des Pluies et Mafate, s'est achevée en décembre 2006. Les équipements de captage des venues d'eau rencontrées en galerie sont également opérationnels depuis la fin de l'année 2006. La galerie permet, dans l'attente de la livraison de la galerie Amont, de collecter les venues d'eau rencontrées lors du creusement vers</p>	<p>Décisions adoptées le 13/03/09 puis le 26/06/2009 confirmant la participation communautaire à 98.796 M€ de FEDER et 50,95 M€ de FEOGA.</p> <p>Actualisation 2007-2013 : en cours : Analyse des offres en cours pour l'actualisation de l'analyse coûts avantages – Etude d'impact réalisée.</p> <p>Le dossier a été soumis aux services de la Commission le 11 avril 2011. La consultation interservices est en cours. Une décision est attendue pour le premier semestre 2012.</p>
-----------------------------------	---	--



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

les antennes d'irrigation en service ou qui le seront prochainement.

La conduite maîtresse – 2^{ème} tranche (entre Saint-Gilles et Saint-Leu) a été livrée au cours du premier semestre 2006.

Travaux d'équipement des périmètres prioritaires des antennes 8, 6 et 3 :

Antenne 8 : les travaux liés à la réalisation de cette antenne, commencés en mars 2004, se sont achevés en décembre 2006.

Antenne 6 : cette antenne, débutée en mai 2005, a été réceptionnée en juillet 2007.

Antenne 3 : les travaux relatifs à cette antenne ont été engagés en juillet 2006, pour une mise en service mi 2008.

En parallèle à ces aménagements, les études concernant les ouvrages restant à réaliser (antennes 1, 2,5 et 7, secteurs différés des antennes 8, 6 et 3, tranche F) se poursuivent.

Travaux d'équipement des périmètres prioritaires des antennes 1, 2,5 et 7 :

Leur mise en œuvre s'échelonne entre 2009 et 2013.

Sur les antennes restant à réaliser les travaux se dérouleront en deux temps : Une première tranche relative à la mise en place des conduites secondaires, réservoirs et stations de pompage et une seconde tranche relative aux réseaux tertiaires. Le planning prévisionnel est le suivant :

Antenne 1 : Travaux en cours pour la première tranche

Antenne 2 : début des travaux de la première tranche en 2011 (une partie de ces travaux a été réalisée en 2009)

Antenne 5 : début des travaux de la première tranche en 2012

Antenne 7 : début des travaux de la première tranche fin 2010

La gestion « Haute Préoccupation Environnementale » associée à ce projet reste de mise avec le partenariat d'un coordonnateur environnemental et une mission d'intégration environnementale, paysagère et architecturale. L'arrêté d'autorisation de captage des eaux rencontrées en galeries a été délivré en septembre 2006, après le déroulement des études d'incidence et de l'enquête publique. L'Office de l'Eau a engagé depuis 2006 les prestations d'observation de l'hydro système corrélé aux venues d'eau rencontrées dans les galeries de Salazie. Par ailleurs a été engagé un vaste programme de suivi et d'étude sur l'ensemble des préoccupations environnementales liées au projet : suivi de la qualité des eaux marines et continentales, protection d'espèces protégées, d'intégration de clauses environnementales dans les Documents de Consultation des Entreprises de travaux...



5. Assistance technique

La mesure relative à l'assistance technique a été mobilisée au titre de l'année 2011 à hauteur de 1 789 613,57 €.

	FEDER programmé jusqu'en en 2011		FEDER prévu en 2007-2013
Assistance technique	1 789 M€ <i>(1,06 M€ jusqu'en 2010)</i>	21,7 % <i>(11% jusqu'en 2010)</i>	8 235 M€

Informations sur l'avancement physique de l'assistance technique

Le taux de programmation de cette mesure a progressé avec six opérations programmées en 2011 sur la mesure 1.11 « assistance technique FEDER ».

- Volet missions FEDER : trois opérations (missions Région Réunion, Missions Département, Missions Etat)
- Volet ressources humaines : deux opérations (ressources humaines préfecture de la Réunion RH 2010/modification du plan de financement et RH 2011/ prise en charge financière de personnels affectés à des tâches de gestion, suivi et contrôles des fonds européens au titre des programmes communautaires au sein des services de la préfecture et des services instructeurs de l'Etat.
- Volet équipements : une opération (équipements en matériel informatique de l'autorité de certification).



6 Approche intégrée FEDER / FSE en faveur des quartiers urbains en difficulté

6.1 Présentation du contexte

Le traitement de la question urbaine est une thématique transversale aux programmes opérationnels FEDER Convergence / FSE / FEADER. Une annexe au PO FEDER Convergence précise les principes directeurs de l'approche intégrée FEDER / FSE :

- l'action en faveur des quartiers prioritaires ne se limite pas aux interventions en matière d'aménagement urbain ;
- certains dispositifs relatifs à l'accompagnement économique et social (soutien aux créateurs de TPE, action de formation) bénéficient aux publics des quartiers prioritaires ;
- cette concentration des crédits sur les quartiers bénéficiant de dispositifs de l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) et sur les quartiers appartenant au dispositif de Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), liée à un travail en réseau des différents acteurs locaux doit être recherchée.

Dans le cadre d'une extension du marché relatif à l'évaluation à mi parcours de la stratégie intégrée plurifonds et de l'ensemble des programmes européens à la Réunion, le cabinet d'études Ernst & Young a réalisé cette note sur l'approche spécifique de la complémentarité FEDER/FSE en faveur des quartiers urbains en difficulté.

► Les quartiers ZUS, ZRU et ZFU à La Réunion

Sur le territoire français (métropole et Dom), la politique de la ville distingue trois types de zonages urbains : les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), les Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU), les Zones Franches Urbaines (ZFU). Ces zones, créées par la loi du 14 novembre 1996 (Pacte de relance pour la ville), concentrent de fortes difficultés économiques et sociales. Ainsi, il existe :

- 751 quartiers classés en ZUS dont 15 à La Réunion ;
- 416 ZRU sont définies au niveau national dont 9 à La Réunion ;
- 100 Zones Franches Urbaines, dont 2 à La Réunion, ont été créées progressivement, une à Saint-Denis (Le Chaudron, Moufia, Cerf, et une ZFU intercommunal dans l'Est (Saint-André / Bras-Panon / Saint-Benoit).

Quartiers ZUS et ZFU à La Réunion

Commune	Quartiers	ZUS	ZFU
La Possession	ZAC Saint Laurent		
Le Port	ZAC 1 et 2		
Saint-André	La Cressonnière		
Saint-Benoit	Quartier Rive Droite, Bras Fusil		
Saint-Denis	Camélias, Vauban		
	Commune Prima, Domenjod, Cerf		
	La Source, Bellepierre		
	Le Chaudron, Moufia, Sainte Clotilde		
Saint-Leu	Piton Saint Leu		
Saint-Paul	La Saline		
	Plateau Caillou		
Saint-Pierre	Basse Terre, Jolifond		
	Ravine des Cabris, Bois d'Olives		



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

Commune	Quartiers	ZUS	ZFU
Sainte-Marie	Le Verger, La Découverte, Les Gaspards		
Trois bassins	Mont Vert		

Source : Site Internet de la DEAL, www.reunion.equipement.gouv.fr

► Les quartiers CUCS et ACSU à La Réunion

Le contrat urbain de cohésion sociale est le cadre contractuel de la politique de la ville depuis le 1^{er} janvier 2007.

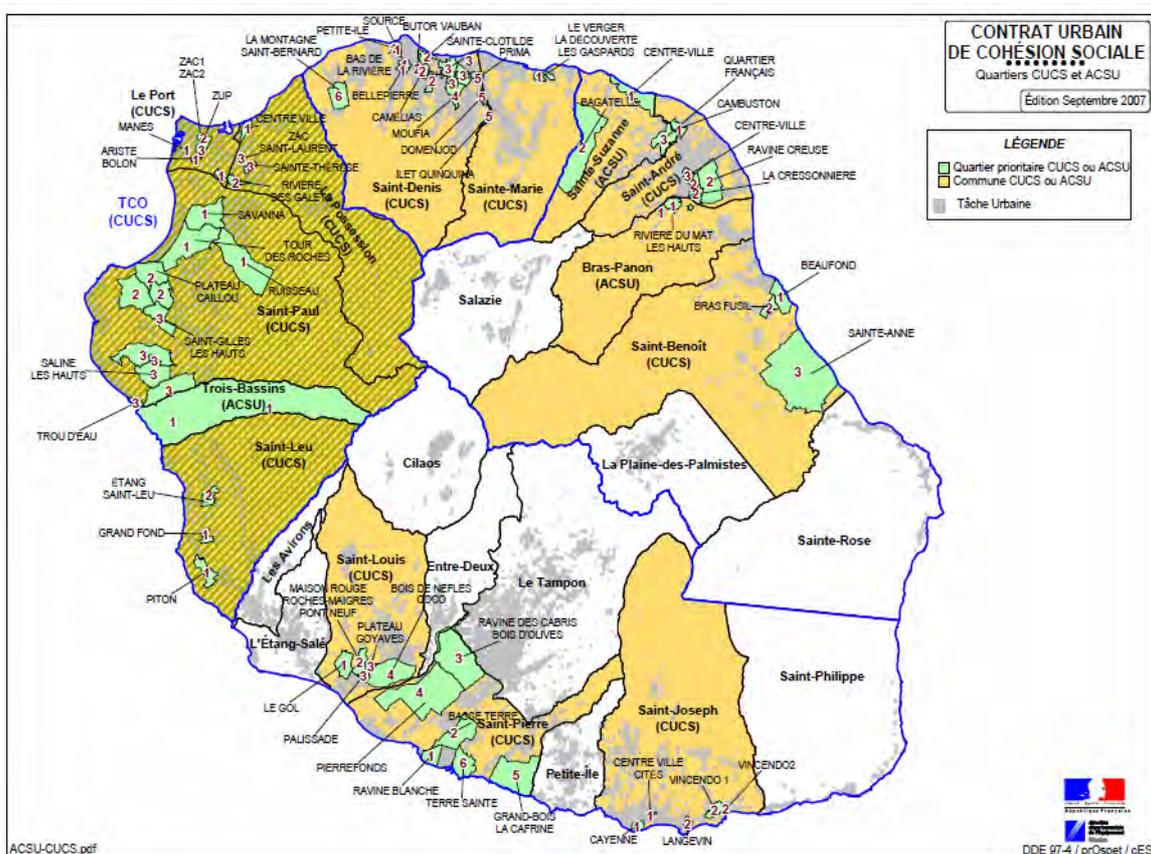
Les actions conduites dans ce cadre sont orientées autour de 5 objectifs prioritaires :

- faciliter le développement économique et l'accès à l'emploi,
- améliorer l'habitat et le cadre de vie,
- accompagner la réussite éducative et l'égalité des chances,
- favoriser la citoyenneté et prévenir la délinquance,
- développer la prévention et l'accès à la santé.

Il met en cohérence les dispositifs existants sur le territoire concerné : programme de réussite éducative (PRE), atelier santé ville (ASV), convention de rénovation urbaine, contrat local de sécurité (CLS), opération Ville Vie Vacances (VVV), etc.

A La Réunion, 14 communes et 1 communauté d'agglomération ont signé en 2007 un contrat, CUCS ou ACSU (Action de Cohésion Sociale Urbaine). 41 quartiers ont été retenus prioritaires, représentant 35 % de la population réunionnaise.

Cartographie des quartiers CUCS et ACSU à La Réunion



Source : Site Internet de la DEAL, www.reunion.equipement.gouv.fr



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

► Les quartiers ANRU à La Réunion

Le Programme National de Rénovation Urbaine s'applique en priorité aux quartiers classés en zones urbaines sensibles (ZUS) ou présentant les mêmes difficultés socio-économiques (article 6 de la loi du 1er août 2003 pour la ville et la rénovation urbaine). La majorité des quartiers ANRU sont également classés en ZUS.

Quartiers ANRU La Réunion

Commune	Quartiers	Signature de la convention
Saint-Benoît	Bras Fusil (ZUS)	23 décembre 2004
Le Port	Lepervanche ; Vergès (ZUS)	19 octobre 2007
Saint Pierre	Ravine Blanche (hors ZUS)	19 octobre 2007
		23 novembre 2009
Saint-Denis	Camélias, Vauban, Butor (ZUS)	
		24 novembre 2009
Saint-André	La Cressonnière (ZUS), Ravine Creuse, Mille Roches	

Source : Site Internet de la DEAL, www.reunion.equipement.gouv.fr

Cette note d'étape, qui fait partie intégrante des rapports annuels d'exécution du PO FEDER et du PO FSE, constitue **un premier point d'avancement de l'approche intégrée FEDER / FSE en faveur des quartiers urbains en difficulté à La Réunion**, telle que définie l'annexe du PO FEDER Convergence 2007-2013 précitée.

Cette note repose sur deux principaux travaux :

- la réalisation de plusieurs entretiens avec :
 - o les services instructeurs du PO FSE (Rectorat, Région, DIRECCTE, coordinatrice des secteurs Ouest et Sud de la DEAL),
 - o un animateur ANRU de la ville de Saint-Pierre et un animateur CUCS de la ville de la Saint-Louis,
 - o des opérateurs : Couveuse Réussit, Réunion Active, PLIE Est - CIREST
- une revue documentaire : la cartographie des quartiers ANRU et CUCS et les rapports d'activités des opérateurs, les fiches indicateurs, et les fiches actions.

A la suite d'une rapide présentation des données clés relatives à la complémentarité des mesures FEDER / FSE dans les quartiers prioritaires (1), cette note propose un premier état des lieux des interventions soutenues par le FSE en faveur de ces publics, ainsi que des données et modalités de suivi existantes pour les éclairer (2). Au regard des projets de réglementation pour la prochaine génération des programmes européens en cours de discussion, des préconisations portant sur la mise en œuvre d'un dispositif de pilotage de cette approche intégrée sont enfin formulées (3).



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

6.2 Données clés de la complémentarité des mesures FEDER / FSE dans les quartiers prioritaires à la Réunion

Le champ d'intervention du FEDER Convergence sur la thématique urbaine à La Réunion recouvre quatre mesures du PO. Instruites par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) et le Commissariat à l'Aménagement des Hauts, ces mesures recouvrent, au 31 décembre 2011, **un engagement total de 12,3 M€** (soit près de 3% du PO FEDER) et **24 projets d'investissement, dont 94% des crédits engagés et 63% des projets sont réalisés dans les quartiers prioritaires** :

État d'avancement financier et physique des mesures du PO FEDER concernées par la thématique urbaine (31/12/2011)

Mesure	Intitulé	Avancement financier	Réalisations dans les quartiers prioritaires
- Mesure 3.08	- Revitalisation des centres-villes et densification urbaine autour des pôles d'échanges	- 3,7 M€ de crédits programmés (53% de la maquette)	- La totalité des projets (3/3) est conduite dans les quartiers prioritaires (Commune du Port - Réhabilitation des espaces publics et des rues commerçantes et commune de Saint-Pierre - Etudes et travaux dans les espaces publics)
- Mesure 3.09	- Structuration des bourgs ruraux	- 1,1 M€ de crédits programmés (31%) dont 735 K€ dans les quartiers	- Peu de projets (3/11) dans les quartiers prioritaires (Communes de Saint-Louis et de Saint-Joseph)
- Mesure 3.10	- Équipements et aménagements de proximité	- 3,6 M€ de crédits programmés (89%),	- La totalité des projets (6/6) est conduite dans les quartiers prioritaires (la Possession, Saint-Pierre, le Port)
- Mesure 3.11	- Restructuration urbaine des quartiers sensibles	- 3,9 M€ de crédits programmés (31%)	- La totalité des projets (3/3) est conduite dans les quartiers prioritaires (Saint-André, SEMAC, et le Port)

Source : Ernst & Young, sur la base des données Présage transmis par l'AGILE

En complément des réalisations du PO FEDER précitées (et à certains dispositifs du FEADER), le périmètre global des interventions cofinancées par l'Europe en faveur des quartiers prioritaires doit également inclure environ 2/3 du PO FSE - soit un nombre très significatif¹ de 32 mesures sur 45 - qui comprennent, à un degré plus ou moins prégnant, des actions réalisées dans les quartiers prioritaires :

Niveau de contribution des mesures du PO FSE à la thématique urbaine

Type de mesure	Nombre de mesure
- Mesures se traduisant par des réalisations notables dans les quartiers sensibles	15
- Mesures pouvant se traduire par des réalisations dans les quartiers sensibles	17

¹ Le nombre des mesures du PO FSE ayant un impact dans les quartiers prioritaires surpasse largement celui initialement envisagé dans l'annexe relative aux dispositions particulières concernant le traitement de la question « urbaine » dans le PO FEDER Convergence 2007-2013 à La Réunion, qui ne recensait que les dispositifs suivants : les aides à la mobilité des étudiants et des demandeurs d'emplois (mesures 1.15, 1.16, 1.17) ; les Projets d'Initiative Locale (mesure 2.01) ; l'accompagnement à la création d'entreprise par les publics en difficulté (2.03) ; les Plans Locaux d'Insertion par l'Économie (2.07) ; et enfin, les actions de soutien scolaire en direction des enfants scolarisés en difficulté (2.21).



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

Type de mesure	Nombre de mesure
- Mesures ne se traduisant pas (ou de manière très marginale) par des réalisations les quartiers sensibles	13

Source : Entretiens avec les services instructeurs du PO FSE

Le tableau récapitulatif suivant présente, pour l'ensemble des mesures du PO FSE, le niveau de leur contribution à la thématique urbaine. Le niveau de prise en compte de la dimension « urbaine » par les mesures du PO FSE est indiqué comme suit :

Fort	Moyen	Nul
------	-------	-----

Niveau de contribution des mesures de l'axe 1 à la thématique urbaine

N°	Mesure	Service instructeur	Impact de la mesure sur la thématique urbaine
Axe 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité éducative et professionnelle			
Développer les dispositifs d'éducation et de formation innovants			
1-01	Formation favorisant l'émergence de secteurs nouveaux, des pôles de développement et l'accompagnement des grands projets	REGION	
1-02	Atelier de Pédagogie Personnalisée (AAP)	DTEFP	
1-03	Dispositif régional d'aide en faveur des étudiants de haut niveau	DRRT	
1-04	Structurer une offre de formation innovante	REGION	
1-05	Modernisation du service public de l'emploi	DTEFP	
1-06	Transnationalité et expérimentation sur problèmes concrets	DTEFP	
1-07	Structuration et développement des services à la personne	DTEFP	
1-08	Accompagner le développement du secteur social par la formation	REGION	
1-09	Formation initiale EAM	DTEFP	
1-10	Consolidation de l'emploi scientifique	DRRT	
1-11	Accompagner le développement de secteur sanitaire par la formation	REGION	
Ingénierie de formation			
1-12	Améliorer la définition des cursus de formation	REGION	
1-13	Développer les missions d'analyse des besoins et améliorer la lisibilité de l'offre de formation	DTEFP	
1-14	Dynamiser l'ingénierie de la commande publique de formation	DTEFP	
Encourager la mobilité éducative et professionnelle à l'échelle internationale			
1-15	Mobilité des étudiants	DEPARTEMENT	
1-16	Mobilité des demandeurs d'emploi	DEPARTEMENT	
1-17	Dispositif de mobilité en faveur des demandeurs d'emploi	DTEFP	
1-18	Allocation de scolarité des étudiants	DEPARTEMENT	
1-19	Développer l'apprentissage des langues étrangères	REGION	
Assistance technique			
1-20	Assistance technique FSE	AGILE	



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013

Rapport Annuel 2011

Niveau de contribution des mesures de l'axe 2 à la thématique urbaine

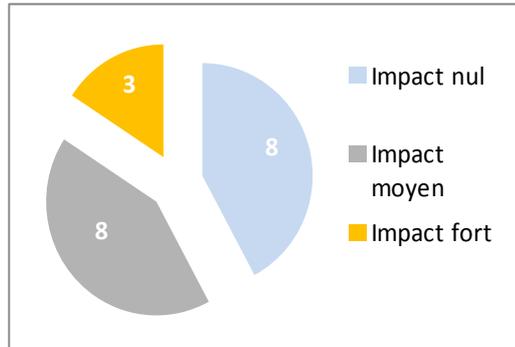
N°	Mesure	Service instructeur	Impact de la mesure sur la thématique urbaine
Axe 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active			
Favoriser l'insertion par une offre de formation adaptée			
2-01	Construire une offre adaptée aux besoins et capacités des publics	REGION	
2-02	Actions individuelles et collectives en faveur des publics les plus en difficulté	REGION	
2-03	Accompagner la création d'entreprise par les publics en difficulté	DTEFP	
2-04	Formation et accompagnement pour l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires des minima sociaux et des contrats aidés	DTEFP	
2-05	Chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement	DTEFP	
2-06	Favoriser le développement et la structuration du secteur de l'économie sociale et solidaire	DTEFP	
2-07	PLIE	DTEFP	
2-08	Accompagner les publics peu formés en parcours vers la qualification professionnelle et l'emploi	RECTORAT	
2-09	Appui social individualisé	DTEFP	
2-10	Aide au retour à l'emploi et/ou accompagnement des jeunes en difficulté	DTEFP	
2-11	Prestations en faveur des demandeurs d'emploi	DTEFP	
2-12	Insertion par l'activité économique	DTEFP	
Accès à l'emploi par la voie de l'apprentissage			
2-13	Élever les niveaux de qualification par l'apprentissage	REGION	
Accompagner les demandeurs d'emploi sur le marché du travail par la qualification			
2-14	Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi	REGION	
2-15	RSMA	DTEFP	
2-16	Formation Professionnelle des adultes	REGION	
2-17	Formations initiales au métier agricole	DTEFP	
Promouvoir l'égalité des chances en intervenant sur les acteurs et les dispositifs			
2-18	Agir pour la diversité et contre les discriminations	DTEFP	
2-19	Action en faveur de la mixité/égalité	DTEFP	
2-20	Lutte contre l'illettrisme	DTEFP	
2-21	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	RECTORAT	
Anticiper les mutations économiques en adaptant les compétences des salariés au marché du travail			
2-22	Adapter les compétences des salariés aux mutations économiques	REGION	
2-23	Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences + Droit individuel de Formation	DTEFP	
2-24	Agir sur le développement des compétences	DTEFP	
2-25	Validation des Acquis de l'Expérience	DTEFP	
2-26	Formation en milieu rural	REGION	



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

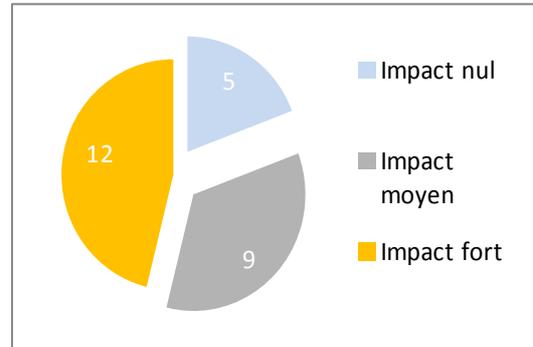
La majorité (65%) des mesures du PO FSE recouvrant une dimension « urbaine » s'inscrit *logiquement* dans le cadre d'intervention de l'axe 2 qui vise à renforcer la cohésion sociale et à poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active :

Contribution de l'axe 1 à la dimension urbaine



- ▶ **Exemple de mesures :** Atelier de Pédagogie Personnalisée (1.02), Structuration et développement des services à la personne (1.07), Accompagnement du développement du secteur social par la formation (1.08)

Contribution de l'axe 2 à la dimension urbaine



- ▶ **Exemple de mesures :** Chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement (2.05), Prestations en faveur des demandeurs d'emploi (2.11), RSMA (2.15)

Au final, si les réalisations FEDER / FSE en faveur des quartiers prioritaires sont prégnantes et leur complémentarité effective, l'absence de consolidation des données permettant d'éclairer cette articulation, ne permet pas, à ce jour, de connaître la contribution globale de l'Union européenne à cette thématique urbaine.



6.3. Premier état des lieux des interventions soutenues par le FSE en faveur des quartiers prioritaires, et des données de suivi existantes

Les données existantes permettant de qualifier les publics ciblés par la thématique urbaine sont nombreuses, quoique provenant de sources disparates, qu'il conviendra de consolider dans le cadre de la présente programmation européenne ou de la prochaine (2014-2020).

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de suivi de l'approche intégrée FEDER / FSE en faveur de la population des quartiers prioritaires, deux sources principales d'information paraissent particulièrement fiables et pertinentes :

- d'une part, l'INSEE-Réunion, en lien avec les acteurs de la politique de la ville à La Réunion (source 1),
- et d'autre part, les organismes de formation et opérateurs du PO FSE (source 2).

Les services instructeurs du programme, quant à eux, ne suivant pas spécifiquement les projets cofinancés par le FSE et localisés dans les quartiers prioritaires, ne disposent pas de données permettant de les quantifier.

Un travail de reconstitution de ces dernières est toutefois probablement possible comme l'illustre le travail ci-dessous effectué par le Rectorat :

Exemple de bonne pratique : la reconstitution a posteriori de la complémentarité FEDER / FSE par un service instructeur

Sur la base de la cartographie des quartiers ZUS et CUCS, le Rectorat, service instructeur de la mesure 2.21 visant à prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion, a identifié les actions des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) localisées dans les quartiers prioritaires :

ACTIONS 2010-2011 - CLAS - EN ZONES URBAINES SENSIBLES						
Commune	Localisation	Nom établissement	Classement Territoire prioritaire Education prioritaire	Effectifs prévisionnels enfants	Effectifs prévisionnels intervenants	Heures aide aux devoirs/semaine/ enfant
La Possession	Ste-Thérèse	Collège Jean Albany	ZUS - CUCS	20	1	6h
	St Laurent	Ecole Jean Jaurès	ZUS - CUCS - RAR	45	3	6h
		Ecole André Malraux	ZUS - CUCS	60	4	6h
St Denis	Moufia	Clg les Deux Canons	ZUS - RAR	90	9	8h
	Moufia	Ecole Herbinière Lebert	ZUS - CUCS	40	4	6h
	Moufia	Ecole Les Badamiers	ZUS - CUCS	50	5	6h
	Moufia	Ecole Les Eglantines	ZUS - CUCS	20	2	6h
	Moufia	Ecole Les Bancouliers	ZUS - CUCS	70	7	6h
	Chaudron	Clg Les Alizés	ZUS	60	6	6h
	Chaudron	Clg du Chaudron	ZUS - RRS	60	6	6h
	Chaudron	Clg Les Alizés	ZUS	80	8	8h
	Chaudron	Clg F. Mahé de la Bourdonnais	ZUS - CUCS - RAR	70	7	8h
	Chaudron	Ecole Cité Michel Debré	ZUS - CUCS - RRS	60	6	6h
	Chaudron	Ecole Damase Legros	ZUS - CUCS - RAR	60	6	6h
	Chaudron	Ecole Les Lilas	ZUS - CUCS - RAR	40	4	6h
	Chaudron	Ecole Jean Baptiste Bossard	ZUS - CUCS - RRS	40	4	6h
	Montgaillard	Clg Montgaillard	ZUS - CUCS - RAR	100	11	
	Domenjod	Ecole Domenjod	ZUS - CUCS	40	4	6h
	Camélias	Ecole Candide Azéma B	ZUS - CUCS - RAR	20	2	6h
	Trinité	Ecole Henry Dunant	ZUS - CUCS - RAR	40	2	8h
	La Source	Ecole Gabriel Macé	ZUS - CUCS	40	2	3h
14 écoles et 7 collèges			21 ZUS	1105	103	

Source : Rectorat de La Réunion, juillet 2011

Enfin, certaines données manquantes (ou données primaires), relatives au contexte d'intervention et aux résultats des projets cofinancés par le FSE dans les quartiers prioritaires, pourraient être reconstituées par la réalisation d'une étude 2012 (source 3).



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

► Source 1 : les données statistiques de l'INSEE-Réunion (indicateurs de contexte)

En collaboration avec les partenaires locaux, et notamment la Délégation régionale interservices à la ville (Driv) et le Centre de Ressources Cohésion Sociale Urbaine de la Réunion (CRSUR), l'INSEE a publié en août 2010 **une étude statistique sur les 38 quartiers prioritaires à La Réunion**. A l'exception du revenu médian par unité de consommation et de la densité de l'offre de soins médicaux, non disponibles à La Réunion, l'ensemble des données permettant de renseigner les indicateurs retenus par l'INSEE au niveau national pour qualifier ces quartiers, a pu être collecté. La comparaison avec la zone géographique NUTS 3 (recouvrant l'île de La Réunion) est également réalisée, permettant de juger de la valeur ajoutée de l'approche intégrée FSE / FEDER :

Thème	Nom de l'indicateur	Unité	Cucs Réunion	La Réunion
Emploi	Indicateur de chômage (25 - 64 ans)	%	34	29
Emploi	Indicateur d'activité (25 - 64 ans)	%	65	66
Emploi	Part des ouvriers et employés parmi les salariés	%	78	74
Population	Population des ménages	nombre	240 800	713 700
Population	Part de la population de moins de 18 ans	%	32	31
Population	Part des grands ménages (plus de 5 personnes)	%	10	9
Population	Densité de population	hab/km ²	1 193	285
Habitat	Résidences principales	nombre	77 800	228 900
Habitat	Part des HLM dans les résidences principales	%	36	18
Revenus	Part de ménages à bas revenus	%	45	39
Revenus	Difficultés sociales des jeunes (18 - 24 ans)	%	56	52
Revenus	Taux de bénéficiaires de la CMUC	%	48	44
Éducation	Retard scolaire en 6 ^{ème}	%	4	4

Au final, cette publication recouvre deux principaux écueils :

- d'une part, son caractère apériodique, qui ne permet de comparaison annuelle : les partenaires locaux (Driv et CRSUR) disposent toutefois de ces données et pourront les reconstituer a posteriori ;
- et d'autre part, l'absence de certains indicateurs qui paraissent pertinents pour le suivi de l'approche intégrée FEDER / FSE, notamment sur les thématiques de l'emploi (création d'entreprises, taux de sinistralité des entreprises, etc.) et de la formation (taux de la population ayant une formation supérieure, taux de la population ayant suivi une formation continue, etc.) : les partenaires locaux doivent néanmoins disposer de ces données.

► Source 2 : les opérateurs du PO FSE (indicateurs de réalisation et de résultat)

Certains bénéficiaires intermédiaires (PLIE, opérateurs de la création d'entreprises, etc.), ainsi que des partenaires financiers présents dans les quartiers (Driv, ACSE, Chambre des métiers, Caisse des Dépôts, Rectorat) disposent de données de réalisation et de résultat suffisamment fiables, et reconstituables, pour éclairer, en partie, la contribution du FSE à la thématique urbaine.

Toutefois, dans la plupart des cas, la disponibilité de ces données reste à confirmer, comme le précise le tableau d'analyse ci-dessous, qui présente, par axe, l'avancement financier des mesures se traduisant par des réalisations notables (code couleur orange) ou plus marginales (code couleur gris) dans les quartiers, les données existantes pour qualifier ces dernières, ainsi que leurs sources et disponibilités.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

Axe 1 : Répondre aux nouveaux défis en développant une offre de formation innovante et en favorisant la mobilité

N°	Intitulé de la mesure	Avancement financier (31 déc.)	Indicateurs de réalisations / de résultats	Source (<i>disponibilité</i>)
1-01	Formation favorisant l'émergence de secteurs nouveaux	- 28,3 M€ de programmés (71,9%)	- Bénéficiaires de formation par secteur d'activité - BTP, TIC, tourisme, etc. (nb) - Taux d'insertion à l'issue des formations	- Organismes de formation (<i>disponibilité à confirmer</i>)
1-02	Atelier de Pédagogie Personnalisée (AAP)	- 5,2 M€ de programmés (59,9%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires accueillis dans les Ateliers de Pédagogie Personnalisée (%)	- Prestataires dans le cadre du marché 2010 (<i>disponibilité à confirmer</i>)
1-04	Structurer une offre de formation innovante	- 6,2 M€ de programmés (82,9%)	- Actions d'insertion et de formation à destination des jeunes en difficultés et de la population carcérale issus des quartiers (nb)	- Chambre des métiers (<i>disponibilité à confirmer</i>)
1-07	Structuration et développement des services à la personne	- 0,3 M€ de programmés (51%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'une formation dans le domaine des services à la personne (%)	- ARVISE / SARL DYNAMIQUE / Services de la CCI (<i>disponibilité à confirmer</i>)
1-08	Accompagner le développement du secteur social par la formation	- 19,4 M€ de programmés (139,3%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'une formation dans le domaine social (%) - Bourses du secteur social attribuées à des personnes résidant dans les quartiers (nb)	- L'ARVISE, l'École des métiers d'aide à la personne (EMAP), l'institut régional du travail social, (<i>disponibilité à confirmer</i>)
1-09	Formation initiale EAM	- 2,5 M€ de programmés (76%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'une formation initiale aux métiers de la mer (%)	- École Maritime et Aquacole – AGEMAR (<i>disponibilité à confirmer</i>)
1-11	Accompagner le développement de secteur sanitaire par la formation	- 16,9 M€ de programmés (89,4%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'une formation dans le domaine sociale (%)	- IFSI (<i>disponibilité à confirmer</i>)
1-15	Mobilité des étudiants	- 1,2 M€ de programmés (71,5%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'une aide complémentaire à la mobilité (%)	- Département (<i>disponibilité à confirmer</i>)
1-16	Mobilité des demandeurs d'emploi	- 12,4 M€ de programmés (67,5%)	- Part des demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires en mobilité (%)	- CNARM/ Département (<i>disponibilité à confirmer</i>)
1-17	Dispositif de mobilité en faveur des demandeurs d'emploi	- 40,8 M€ de programmés (76,5%)		- LADOM (<i>disponibilité à confirmer</i>)
1-18	Allocation de scolarité des étudiants	- 1,8 M€ de programmés (50,8%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'une aide complémentaire à la mobilité (%)	- Département (<i>disponibilité à confirmer</i>)



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013

Rapport Annuel 2011

Axe 2 : Renforcer la cohésion sociale et poursuivre l'effort de qualification et de professionnalisation de la population active

N°	Intitulé de la mesure	Avancement financier (31 déc.)	Indicateurs de réalisations / de résultats	Source (<i>disponibilité</i>)
2-01	Construire une offre adaptée aux besoins et capacités des publics	- 11,4 M€ de programmés (37,1%)	- Batterie d'indicateurs existants : <i>cf. rapports d'activité annuels des PLIE et les tableaux de reporting quantifiant le nombre de bénéficiaires finaux</i>	- PLIE (<i>données disponibles, historicité</i>)
2-02	Actions individuelles et collectives en faveur des publics les plus en difficulté	- 3,5 M€ de programmés (34,3%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant du programme de formations de remise à niveau et de redynamisation sociale (%)	- Organismes de formation (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-03	Accompagner la création d'entreprise par les publics en difficulté	- 4,3 M€ de programmés (84,7%)	- Porteurs de projet développant leur activité entrepreneuriale en ZFU ou dans les quartiers prioritaires - Créateurs d'entreprises en ZFU ou dans les quartiers prioritaires, ayant été accompagnés par un or - Bénéficiaires du dispositif NACRE, parcours d'accompagnement à la création d'entreprises (<i>Caisse des Dépôts</i>)	- PLIE (<i>données disponibles, historicité</i>) - Réunion active / Réussit couveuse / Réunion entreprendre / AD2R/ ADIE / BG Guyane (<i>données disponibles, historicité</i>) - Direction régionale de la Caisse des Dépôts (<i>données disponibles, historicité</i>)
2-04	Formation et accompagnement pour l'insertion professionnelle durable des bénéficiaires des minima sociaux et des contrats aidés	- 6,9 M€ de programmés (84,5%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant d'un contrat aidés (%=	- Agence Départementale d'Insertion / GIP-FCIP de l'Académie de la Réunion (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-05	Chantier d'insertion dans le domaine de l'environnement	- 2,6 M€ de programmés (100%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers prioritaires bénéficiant (%)	- ONF / Cœur vert (<i>disponibilité à confirmer</i>) - Direction régionale de la Caisse des Dépôts (financement de l'Insertion par l'activité économique – IAE)
2-06	Favoriser le développement et la structuration du secteur de l'économie sociale et solidaire	- 0,2 M€ de programmés (45,8%)	- A déterminer	- Maison de l'ESS (<i>disponibilité à confirmer</i>) - Direction régionale de la Caisse des Dépôts (financement des structures de l'ESS)
2-07	PLIE	- 5,6 M€ de programmés (61,2%)	- Batterie d'indicateurs existants : <i>cf. rapports d'activité annuels des PLIE et les tableaux de reporting quantifiant le nombre de bénéficiaires finaux</i> - Bénéficiaires du service d'amorçage des projets (<i>Direction régionale de la Caisse des Dépôts</i>)	- PLIE Ouest, PLIE Nord, PLIE Est, PLIE Sud - Association Locale d'Insertion par l'Économie / Chambre de commerce (<i>disponibilité à confirmer</i>) - Directions régionales de la Caisse des Dépôts (<i>données disponibles, historicité</i>)
2-08	Accompagner les publics peu formés en parcours vers la qualification professionnelle et l'emploi	- 0,4 M€ de programmés (40,6%)	- Personnes en parcours d'insertion résidants dans les quartiers (nb) : <i>cf. en annexe la tableau reconstitué par le Rectorat</i>	- Rectorat (<i>données disponibles, à reconstituer</i>)



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

2-11	Prestations en faveur des demandeurs d'emploi	- 1,6 M€ de programmés (99,8%)	- Personnes sous contrat d'autonomie (nb) : <i>un contrat de ce type, dédié aux quartiers, va être prochainement mis en place</i>	- ACSE / Driv / <i>DIRRECTE (disponibilité à confirmer)</i>
2-13	Élever les niveaux de qualification par l'apprentissage	- 50,2 M€ de programmés (74,2%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers en apprentissage (%)	- CFA / Chambre de commerce et d'industrie / Université / CREPS / EPLEFPA de Saint Joseph (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-14	Développer la professionnalisation et l'accès à la qualification des demandeurs d'emploi	- 18,3 M€ de programmés (46,5%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers bénéficiant d'une formation professionnelle dans le cadre du PRDF de la Région (%=	- Organismes de formation (<i>disponibilité à confirmer</i>) - Formanoo (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-15	RSMA	- 23,1 M€ de programmés (63,6%)	- Jeunes formés par le RSMA (nb), taux d'insertion dans la vie active à l'issue de cette formation (%), taux de bénéficiaires trouvant un emploi (%) : <i>cf. convention signée le 16 juillet 2010 par le sous-préfet chargé de mission « cohésion sociale et jeunesse » et le chef de corps du RSMA pour représenter, informer les jeunes et réaliser des chantiers d'application du RSMA dans les quartiers</i>	- RSMA (<i>disponibilité depuis 2010, antériorité à confirmer</i>)
2-16	Formation Professionnelle des adultes	- 69,8 M€ de programmés (90,5%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers en formation à l'AFPA (%)	- AFPA (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-17	Formations initiales au métier agricole	- 3,6 M€ de programmés (83,8%)	- Enfants descolarisés bénéficiaires de cette mesure habitant dans les quartiers prioritaires (nb)	- Maison Familiale Rurales de Saint-Pierre (<i>données disponibles</i>) - Autres MFR hors des quartiers prioritaires / Institut Rural d'Éducation et d'Orientation (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-18	Agir pour la diversité et contre les discriminations	- 0,3 M€ de programmés (11,5%)	- Personnes handicapées bénéficiaires de cette mesure habitant les quartiers prioritaires (nb)	- Fiabiliser Transmettre Mobiliser – FTM / ARVISE (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-19	Action en faveur de la mixité/égalité - mainstreaming	- 0,9 M€ de programmés (46,8%)	- Femmes bénéficiaires de cette mesure habitant les quartiers prioritaires (nb)	- Fiabiliser Transmettre Mobiliser – FTM (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-20	Lutte contre l'illettrisme	- 7,6 M€ de programmés (60,1%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers bénéficiant d'une action de lutte contre l'illettrisme (%)	- CARIF-OREF (<i>données disponibles, à reconstituer</i>)
2-21	Prévenir et lutter contre les situations génératrices d'exclusion	- 2,2 M€ de programmés (44,6%)	- Enfants bénéficiaires (nb) / Intervenants (nb) / Heures d'accompagnement des enfants par semaine (nb) : <i>cf. en annexe la tableau reconstitué par le Rectorat</i>	- Rectorat (<i>données disponibles, à reconstituer</i>)
2-22	Adapter les compétences des salariés aux mutations économiques	- 2,5 M€ de programmés (100%)	- A déterminer	- OPCA (<i>disponibilité à confirmer</i>)



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

2-23	Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences + Droit individuel de Formation	- 5,6 M€ de programmés (72,9%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers bénéficiant d'un DIF (%)	- OPCA (<i>disponibilité à confirmer</i>)
2-25	Validation des Acquis de l'Expérience	- 0,7 M€ de programmés (32,2%)	- Part des personnes résidant dans les quartiers bénéficiant d'une VAE (%)	- CARIF-OREF (<i>disponibilité à confirmer</i>)

Sur la base de ce premier travail, **un groupe de travail** pourra être constitué, rassemblant les services instructeurs et les principaux opérateurs et organismes de formation concernées par ces mesures, afin de valider la disponibilité des données existantes, pour l'ensemble du PO FSE.

► Source 3 : Collecte des données manquantes

A partir de cet état des lieux, une rapide étude permettant de compléter et d'améliorer les données validées comme étant disponibles lors du groupe de travail, pourrait être lancée. Il s'agirait ainsi de disposer d'un socle minimum de données pour identifier les effets leviers du FEDER / FSE dans les quartiers prioritaires, et de fournir des éléments d'analyse en vue de la préparation de la programmation 2014-2020. Pour ce faire, la prestation pourra s'articuler autour de plusieurs étapes :

- **Étape 1 : Amélioration des données disponibles** : compléter et fiabiliser les données disponibles par traitement statistique, via la réalisation d'enquête auprès des entreprises réunionnaises et notamment d'échantillonnage, de correction de biais et d'extrapolation des données
- **Étape 2 : Premières analyses des effets leviers de l'approche intégrée FEDER / FSE** sur l'emploi et l'activité des quartiers prioritaires (analyse par secteur économique, type d'emplois créés, zones d'emplois, profil des entreprises créatrices d'emplois dans les quartiers)
- **Étape 3 : Analyse prospective** : les conclusions de cette étude, en identifiant les leviers les plus performants, devront permettre de dégager des pistes d'optimisation de l'effet des Pos FEDER et FSE sur l'activité et l'emploi dans les quartiers prioritaires, et serviront ainsi de base de travail pour la conception des programmes 2014-2020.

6.4. Préconisations du cabinet d'études

Le **choix des indicateurs à retenir** pour suivre les réalisations et résultats de l'approche intégrée FEDER / FSE dans les quartiers prioritaires, devra être particulièrement **pragmatique** (sélection d'un choix restreint d'indicateurs clés, adossé à un pilotage fort des partenaires et opérateurs locaux).

Dans ce contexte, **un certain nombre de recommandations** permettant de constituer et de pérenniser le système de suivi de l'approche intégrée FEDER / FSE au service du développement des quartiers sensibles, peut être formulé :

Ces recommandations sont présentées par ordre chronologique de mise en œuvre :

N°	Recommandations
1.	Diffuser largement la cartographie des quartiers CUCS et ANRU aux services instructeurs du FSE et les sensibiliser sur les complémentarités / synergies existantes avec le FEDER
2.	Recenser de manière exhaustive les opérateurs concernés par la mise en œuvre de projet FSE dans les quartiers prioritaires
3.	Approfondir les travaux réalisés dans le cadre de cette note d'étape : <ul style="list-style-type: none">■ Constituer des groupes de travail pour valider la disponibilité des données existantes, pour l'ensemble du PO FSE et stabiliser les modalités de pilotage de l'approche intégrée FEDER / FSE (rôle de chacun des acteurs, fréquence de remontée des données, comité de pilotage dédié, etc.■ Réalisation d'une étude pour compléter et améliorer les données disponibles



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013 Rapport Annuel 2011

4.	<p>Déployer les modalités de pilotage de la démarche intégrée :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Élaborer des annexes aux conventions liant les services instructeurs et les bénéficiaires intermédiaires, contractualisant le renseignement des indicateurs clés définis au préalable■ Favoriser les échanges entre l'ensemble des parties prenantes impliqués dans les quartiers prioritaires, notamment les partenaires financiers (DRIV, services instructeurs, Caisse des Dépôts, ACSE, DIRRECTE, etc.)■ Accroître le rôle de coordination menée par l'AGILE, d'information et d'animation de cette démarche auprès des services instructeurs des POs■ Renforcer l'information, l'accompagnement des services, et le contrôle des données renseignées par les opérateurs
5.	<p>Animer une réflexion autour des options de la démarche intégrée FSE / FEDER, en tenant compte des évolutions du contexte d'intervention d'ici 2013, et notamment la mise en place du PNRU II</p>
6.	<p>Rationaliser la structuration des PO FEDER / FSE 2013-2020, en lien avec les nouvelles orientations de la Commission européenne et renforcer la lisibilité de la stratégie de l'approche intégrée :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Préciser les orientations stratégiques de la dimension urbain sur certaines thématiques clés : en matière d'innovation, au travers d'une insertion dans le PO FEDER et le PO FSE du plan d'actions de la SRI■ Construire les maquettes du PO FEDER et du PO FSE suite à l'évaluation finale de la stratégie intégrée
7.	<p>Renforcer l'information et l'animation de la démarche intégrée auprès des porteurs de projet et du grand public :</p> <ul style="list-style-type: none">■ Mettre en œuvre des démarches d'information et d'animation de proximité dans les CUCS et quartiers ANRU à la Réunion■ Valoriser davantage les réalisations intégrées FSE / FEDER dans les quartiers sensibles■ Adopter une démarche de communication proactive tournée vers le grand public



7. Information et publicité

Les mesures d'information et de publicité relatives aux interventions des fonds FEDER, FSE, FEADER et FEP visent à augmenter la notoriété et la transparence de l'action de l'Union Européenne à l'Ile de La Réunion, finalité d'autant plus importante que La Réunion est la région ultrapériphérique la plus éloignée du continent européen.

En terme opérationnel, trois objectifs principaux ont été déclinés dans le cadre du plan de Communication plurifonds 2007-2013 :

Objectifs	Stratégie	Publics cibles (voir point II-2)
Renforcer les actions d'information sur les possibilités offertes par l'intervention conjointe de l'Union Européenne et des Etats Membres	<ul style="list-style-type: none">- Concevoir les porteurs de projets financés par l'Union européenne comme ambassadeurs de l'Union européenne- Valoriser des projets exemplaires	Bénéficiaires Partenaires et relais
Sensibiliser, informer et former aux nouvelles orientations stratégiques des programmes opérationnels, aux nouvelles modalités de mise en œuvre et de gestion	Renforcer le partenariat régional en matière de communication et d'animation du programme	Partenaires et relais
Informer du rôle joué par l'Union Européenne en collaboration avec les Etats Membres, dans les interventions concernées et des résultats de celles-ci	Construire une Europe proche des citoyens	Opinion publique

La programmation 2007-2013 instaure de nouveaux principes qui modifient les orientations des actions de communication. En effet, l'élaboration de programmes mono-fonds requiert une coordination encore plus étroite entre les actions de communication des quatre fonds européens.

Au même titre qu'en matière de stratégie, de gestion ou d'évaluation, une approche transversale en matière de communication permet de gagner en visibilité et en lisibilité (donc en impact). En effet, une communication globale et cohérente entre les différents fonds est un gage d'efficacité pour une campagne grand public, le citoyen étant destinataire d'un message global de l'Union Européenne. Aussi, un plan d'action plurifonds a été réalisé à la Réunion pour répondre à cet objectif.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

Ce plan a été validé par la DG Agri lors de l'adoption du programme FEADER. Il a fait l'objet d'une transmission officielle via SFC le 29/05/08 pour les PO FEDER Convergence, FSE et FEDER Coopération (version présentée dans le cadre des programmes). Suite aux remarques de la Commission en date du 2 avril 2008 envoyées via SFC le 5/06/08, une nouvelle version a été transmise le 10/07/08. Cette dernière version du plan de communication plurifonds 2007-2013 a été adoptée le 06/02/09 par la Commission (version novembre 2008).

Afin de suivre l'état d'avancement du plan d'actions de communication, un tableau de suivi a été mis en place, tableau qui est régulièrement présenté en CLS afin de tenir informé les partenaires Etat, Région et Département sur l'avancement des actions et discuter des orientations à prendre. Ce tableau permet de suivre l'avancement de chaque fiche action du plan de communication avec des indicateurs de réalisation.

A ce jour, 23 actions d'informations et de communication sur les 34 prévues dans le plan de communication ont été réalisées, soit un avancement du programme à 68 %.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
1 - Opération de lancement des POE	Opération de lancement des POE (conférence de presse, visite de projets).	<u>Opération réalisée lors du 1^{er} CNS de la période 2007-2013 (novembre 2007) :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ l'organisation d'une conférence de presse,➤ la mise en place d'une journée de visite sur le thème du développement durable. Bon retour presse avec 4 articles et 3 reportages TV. Action citée en exemple lors du séminaire convergence en janvier 2008 + plusieurs demandes des articles de presse de la part des services de la Commission et du Seom.
	Réalisation d'une plaquette de présentation des POE 2007-2013	<u>Opération réalisée en novembre 2007 :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Tirage de 1 000 exemplaires➤ Diffusion lors du CNS de novembre 2007
	Diffusion des POE et des plaquettes de présentation des POE 	<u>Opération réalisée en juin 2008 :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Courrier de diffusion tripartite➤ Réalisation de 500 clés USB➤ Diffusion à tous les relais de terrain identifiés et aux participants des sessions de formation
2 - Supports grand public	Réalisation d'un mini film de présentation de l'impact des fonds européens à La Réunion depuis 20 ans (1989-2009)	<u>Action réalisée en décembre 2009 :</u> Réalisation de 2 émissions de 26 mn : « 1989 – 2009 : 20 ans d'Europe à La Réunion » et « Locaterre Spécial Europe » sur le développement durable <ul style="list-style-type: none">➤ Diffusion sur Télé Réunion (semaine du CNS : 3 créneaux pour les « 20 ans d'Europe », le 12 décembre 2009 à 15h20, le 13 décembre 2009 à 11h30 et le 15 décembre 2009 à 22h30), « Locaterre Spécial Europe » a été diffusé dans son intégralité le 21 décembre 2009 à 20h00 et chaque séquences individuelles les mercredi et samedi du mois de décembre 2009 à 19h30.➤ Remise aux membres du CNS, aux partenaires, relais...



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
2 - Supports grand public	<p>Réalisation d'objets publicitaires aux couleurs de l'Europe</p> 	<p><u>Action réalisée en décembre 2009 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ 2 000 stylos à billes➤ 200 stylos « prestige » avec étui➤ 2 000 blocs notes <p>- Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...</p> <p><u>Action réalisée en novembre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ 450 parapluies <p>- Diffusion partenaires, relais, bénéficiaires, grand public...</p>
	<p>Création d'un calendrier de bureau avec photos de projets (20 ans de fonds européens à La Réunion)</p>	<p><u>Opération réalisée en décembre 2008 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Tirage de 700 exemplaires,➤ Partenaires et Relais, Médias et Grand Public.
	<p>Création d'économiseurs d'écran en téléchargement sur le site www.reunioneurope.org</p>	<p>Action en cours</p>
3 - Site Internet	<p>Mise en ligne des principaux documents notamment les cadres d'intervention</p>	<p><u>Action en continu sur l'ensemble de la période depuis 2007 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Mise à jour des textes règlementaires selon leur parution officielle : 54 documents mis en ligne depuis 2007,➤ 207 cadres d'intervention étaient en ligne au 31 décembre 2011.



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
3 - Site Internet	Refonte du site internet www.reunioneurope.org 	<u>Lancement du nouveau site en octobre 2008</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 215 documents mis en ligne (au 31 décembre 2011) ➤ Plus de 27 000 visites (de janvier 2011 à décembre 2011) ➤ Plus de 110 000 visiteurs depuis 2007 <u>Action réalisée en novembre 2009 :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement de 2 modules déficients visuels : <ul style="list-style-type: none"> - agrandissement et réduction de la taille des caractères - audition des pages
	Mailing ciblé pour chaque cadre d'intervention	Action en cours
	Vulgarisation, diffusion des principaux résultats des évaluations, après examen par le Comité de Suivi et le Comité Régional d'Evaluation	Action liée à la mise en œuvre du plan d'évaluation qui a été <u>initiée en 2009</u>
	Mise en ligne des listes des bénéficiaires	Mise à jour mensuelle après la signature des relevés de conclusions définitifs des CLS
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Elaboration d'un guide de procédures des programmes 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion sur le site des manuels de gestion agréés (21 239 téléchargements du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011)



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
4 - Outils destinés aux bénéficiaires	Mise en place d'une notice à annexer aux conventions relatives aux actions de communication et de publicité	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Impression de 1000 exemplaires➤ Diffusion auprès des services, des relais et des bénéficiaires et intégration au niveau des actes d'engagement
	Réalisation et diffusion de plaquettes spécialisées sur les POE 2007-2013	<u>Action réalisée :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'un diaporama « bilan INTERREG » diffusée à l'occasion du séminaire de Juin 2008 sur le fed-feder et de la présentation du PO coopération territoriale 2007-2013. <u>A réaliser :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Plaquettes spécialisées sur la base des programmes révisés en 2010
5 - Partenariat médias	Emissions TV sur l'Europe à La Réunion (accompagnement de la PFUE) 	<u>Actions réalisées :</u> <ul style="list-style-type: none">➤ Action 9 mai 2008 : offre de plateau TV au JT de RFO, réalisation de 2 reportages sur Antenne Réunion et RFO sur des projets cofinancées par l'union européenne : Topazes Coiffure, Cyclotron et Incubateur.➤ Réalisation d'une émission Les Nouveaux Défis « spécial Europe » le 23 septembre 2008 :<ul style="list-style-type: none">- Démarrage des travaux avec l'interview de M. Granda – Chef d'unité France lors de sa visite en juin 2008,- Participation au tournage des différents sujets et interviews- Diffusion en « prime time »➤ Partenariat avec un bénéficiaire : l'Association Réusit – couveuse d'entreprises sur un reportage célébrant les 10 ans de l'association. (septembre 2010)➤ Reportage de 8 mn dans Les Nouveaux Défis, sur « 20 ans de gestion de programmes européens à La Réunion ». (octobre 2010)



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
6 - Relations presse	Rubrique Europe dans la presse spécialisée	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Participation à la réalisation d'un article dans le magazine REUCCIR n°42 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Réunion.➤ Communiqué de presse sur l'acheminement des intrants (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale, parution sur le site internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat) <p><u>Action réalisée le 20 octobre 2010 :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Communiqué de presse sur la mise en place d'un calendrier de dépôt des dossiers de demande d'aide à l'acheminement des intrants. (2 articles presse dans la Presse Quotidienne Régionale locale)
	Organisation de visites de projets cofinancés par l'UE	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'environnement CNS d'octobre 2008 (1 article dans la Presse Quotidienne Régionale locale et 2 articles sur internet)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de la Recherche- Développement-Innovation lors du CNS de décembre 2009 (deux reportages radio, deux articles dans la PQR locale, une invitation plateau au Journal Télévisé et un article sur internet.)➤ Visite des projets cofinancés dans le domaine de l'égalité des chances et l'inclusion sociale lors du CNS de novembre 2010. (quatre articles presse dans la PQR locale, un article publié dans le magazine de la Région, quatre reportages vidéo sur internet et un reportage télé)



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Contribution des bénéficiaires pour la valorisation des fonds européens à La Réunion à travers la modification de leur packaging	<u>Action en cours avec Eller Lubrifiants</u>
	Baptême de rue, salle, place au nom évocateur de l'Europe ou des fonds	Action à réaliser
	Présence de La Réunion sur/dans les supports de la Commission à travers des photos/panneaux	<p>Participation de La Réunion à une exposition « l'Europe Outre-mer : richesse et diversité » organisée par le MIOMCT du 10 au 27 novembre 2008 dans les locaux des institutions européennes.</p> <p>Participation aux RegioStars 2009 : La Réunion lauréate du prix RegioStars pour le projet de la centrale de production d'électricité photovoltaïque installée sur les toits de la SITAR</p> <p>Participation à la réalisation d'un cahier central sur « La Réunion et l'indépendance énergétique » dans le magazine Panorama n°31, « changement climatique ». (octobre 2009)</p> <p>Participation au forum communication du séminaire Convergence en Martinique du 27 au 29 avril 2010 (stand régional).</p> <p>Participation à l'élaboration de fiches-projets pour le nouveau portail des fonds européen, www.europe-en-france.gouv.fr.</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
7 - Valorisation de l'Europe au travers des projets cofinancés	Constitution d'une banque de fiches-projet, d'articles de presse	<p><u>Opérations réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration d'une liste de projets valorisables réalisés➤ Réalisation de 17 fiches projet➤ 4 articles de presse, 3 reportages TV➤ Réalisation de 9 fiches-projets pour le 9 mai 2011 (deux articles sur Internet, un reportage télévisé) <p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Constitution d'une banque de données multimédia sur les interventions de l'Union Européenne à La Réunion (diffusion auprès des services de la Commission et des ministères et sur le site internet)➤ Constitution d'une banque de données sur les films et reportages réalisés (diffusion sous forme de prêt aux partenaires et relais)
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Séances d'information et de formation des services, des principaux bénéficiaires et partenaires institutionnels	<p>Les actions d'information réalisées en 2007 avaient pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'informer le plus grand nombre sur les modalités d'intervention des fonds pour la période 2007-2013 ;- de les sensibiliser sur les points importants d'inflexion (dotations financières, imbrication des documents stratégiques...);- de présenter les projets de programme et le résultat des négociations locales. <p>9 actions ont été mises en place (SAFER, CESR, CNFPT, Maison de l'Emploi de l'Est, Instance de concertation pour la préparation des POE, réseau des DGS des Collectivités, Réseau des directeurs financiers des Communes) : 139 participants au total.</p>



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

		<p>Pour 2008, deux actions de formation réalisées en collaboration avec le CNFPT. (environ 30 participants)</p> <p>Pour 2009, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale sur l'Europe ont été réalisées➤ 1 module « régimes d'aides » en collaboration avec la DEGEOM (environ 33 participants) <p>Pour 2010, plusieurs actions de formation réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ 3 sessions de formation de base générale (CCIR, CNFPT et CCEE)➤ 1 session sur le FSE pour un bénéficiaire➤ 1 intervention sur l'Europe et le FSE pour le séminaire de l'association EFOI <p>Formation mise en œuvre dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Une formation « sensibilisation aux indicateurs » en collaboration avec le cabinet Ernst&Young en mars 2010 (20 participants)➤ 1 journée échange sur les procédures de gestion et sur la révision à mi-parcours en mars 2010 (environ 70 participants) <p>Pour 2011, dans le cadre du plan de formation 2007/2013 :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Plusieurs sessions de formation de base générale sur l'Europe pour l'Institut de Formation des Ambulanciers, l'Ecole des Sages Femmes, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers...(une dizaine)○ Deux sessions de sensibilisation de la prise en compte de la commande publique en lien avec les Programmes Opérationnels les 25 et 26 octobre 2011 (environ 75 personnes)○ Une journée échange sur les procédures de Gestion le 28 octobre 2011 (environ 95 participants)
--	--	--



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
8 - Actions thématiques d'information et de communication	Promotion des principales thématiques POE afin de mobiliser les porteurs de projets sur les priorités de la politique régionale, de la politique agricole commune, de la politique commune de la pêche et de la coopération régionale	Action mise en œuvre à travers les actions de formation.
9 - Evénementiels	Mise en place d'une action de communication par an à l'occasion d'un CNS	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lancement des POE 2007-2013 lors du CNS de novembre 2007, ➤ Lancement du site internet au CNS d'Octobre 2008, ➤ Préparation autour des « 20 ans d'Europe » du CNS de décembre 2009. ➤ 20 ans de l'AGILE, du système de gestion des programmes communautaires lors du CNS de novembre 2010 ➤ Valorisation prioritaire du Séminaire Convergence du 21 au 23 novembre 2011 organisé avant le CNS
	Organisation d'un prix récompensant les projets exemplaires sous l'angle de l'originalité de l'action et de son efficacité	Action à mettre en œuvre
	Mise en place d'un concours thématique (photo, littéraire...) par tranche d'âge sur les projets financés par l'Europe (innovation, agriculture...) à destination d'un public scolaire sur fond de jeu de type « chasse au trésor ».	<p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct, pour la mise en place de cette action. (réunion du comité de pilotage)
Organisation d'échanges débats avec les sections européennes (collèges, lycées) et les universitaires	Action à mettre en oeuvre	



Ile de La Réunion – Programme FEDER Convergence 2007-2013
Rapport Annuel 2011

FICHES ACTIONS	OPERATIONS	ETAT D'AVANCEMENT AU 31 DECEMBRE 2011 / COMMENTAIRES
9 - Evénementiels	Journées de visites de projets financés par l'Europe.	<p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Inauguration de la route des Tamarins (feder)➤ Inauguration de lycées et collèges (feder)➤ Inauguration de la station du Camp Pierrot (feoga) <p><u>Actions réalisées :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Cérémonie officielle du percement du tunnelier de la galerie Salazie Amont dans le cadre de l'Irrigation du Littoral Ouest, ILO (feder)➤ Journée de l'Europe "développement du monde agricole dans les hauts de Saint-Paul" le 24 mai 2011 (action de la mairie de Saint-Paul pour valoriser le soutien de l'UE au monde rural et inauguration du chemin Belmont) (deux articles PQR locales le 9 mai et un article le 25 mai 2011)
	Création d'une animation itinérante pour les scolaires avec exposition, film, jeux.	<p><u>Action en cours :</u></p> <ul style="list-style-type: none">➤ Elaboration du cahier des charges de l'exposition et animation itinérante avec le CRIJ, labellisé Relais Europe Direct. (réunion du comité de pilotage et rédaction du marché en cours)